



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Étranger

Marocains Résidant à l'Étranger - L'utilisation des Transferts

Marocains Résidant à l'Étranger L'utilisation des Transferts

Résultats d'enquête

Observatoire de la Communauté
Marocaine Résidant à l'Étranger



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Étranger

Marocains Résidant à l'Étranger
L'utilisation des Transferts
Résultats d'enquête

Observatoire de la Communauté
Marocaine Résidant à l'Étranger
2008

Imprimé par
Galaxi Com

Tél : 05 37 83 47 02 / Fax : 05 37 82 99 57

E-mail : imprigalax@yahoo.fr

Dépôt légal : 9954-400-29-X

ISBN : 2007/3469

Direction
Bachir Hamdouch

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

SOMMAIRE

Préface	O. Azziman.....	7
Introduction	B. Hamdouch.....	9
Partie I	Evolution du Modèle Migratoire	11
Chapitre 1	Caractères du phénomène migratoire, A. Berrada	14
Chapitre 2	Caractéristiques démographiques, A. Berrada.....	27
Chapitre 3	Caractéristiques socioprofessionnelles, A. Berrada et B. Hamdouch.....	43
Chapitre 4	Retraite et couverture sociale, A. Berrada	70
Partie II	Transferts et Affectations	79
Chapitre 5	Caractéristiques des transferts, B. Hamdouch	81
Chapitre 6	Affectation des transferts, B. Hamdouch.....	97
Chapitre 7	Investissement, B. Hamdouch.....	107
Conclusion	Résultats et recommandations, B. Hamdouch.....	121
Références bibliographiques	129
Annexes	- Méthodologie, M. Mahmoudi.....	133
	- Instruments d'enquête : questionnaire.....	141
Liste des tableaux	151
Liste des graphiques	154
Table des matières	157

Préface

La communauté des Marocains résidant à l'étranger connaît une croissance continue, tant du fait de l'émigration, qui tend à baisser, que du fait de la croissance démographique naturelle. Son déploiement géographique évolue également pour couvrir l'ensemble des continents, bien que l'essentiel (près de 85%) continue à vivre en Europe avec la place grandissante de l'Europe méditerranéenne, particulièrement la France, l'Espagne et l'Italie et l'émergence de nouveaux pays de résidence (Royaume Uni, Pays Scandinaves...).

Les caractéristiques démographiques de cette communauté tendent de plus en plus à en faire une population équilibrée quant au genre (rapport numérique hommes-femmes) et à l'âge (présence d'enfants, de jeunes, en plus des personnes âgées, donc plusieurs générations). Ses caractéristiques socio-éducatives et professionnelles évoluent vers des niveaux plus élevés.

Ses relations avec le Maroc demeurent cependant solides comme en témoignent notamment les visites régulières au pays d'origine et les transferts vers le Maroc qui jusqu'ici ont progressé régulièrement.

C'est pourquoi l'Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger, de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, a réalisé cette étude, qui vient actualiser les données d'une enquête publiée en 2000.

La présente étude a, de plus, l'intérêt d'aller plus loin dans l'analyse des transferts des Marocains résidant à l'étranger, en en suivant l'affectation, qu'il s'agisse de transferts monétaires ou en nature, sous forme de produits.

Je tiens à remercier les personnes qui ont réalisé l'enquête, fait le traitement informatique, la saisie, l'analyse des résultats et la rédaction de ce rapport, sous la direction du Professeur Bachir Hamdouch.

Omar Azziman
Président-Délégué de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Introduction

La présente étude analyse les résultats d'une enquête réalisée à la fin de l'été 2005 par l'Observatoire de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) auprès d'un échantillon probabiliste de MRE dans les aires de repos et le port de Tanger et celui de Nador.

Les principaux résultats de l'enquête ont été présentés lors du séminaire international sur les « Remises d'épargne des migrants : expériences et perspectives », organisé par la Fondation Hassan II pour les MRE à Rabat les 19 et 20 juillet 2007 et dont les actes ont été publiés¹.

Les objectifs de l'étude sont, d'une part d'actualiser les données d'une enquête réalisée en 1998. Ils portent sur² :

- l'évolution du processus et du modèle migratoires ;
- les caractéristiques sociodémographiques et économiques des MRE et les changements qui les ont affectés ;
- le dilemme de l'intégration en pays d'immigration et du retour au Maroc ;
- les relations avec le Maroc ;
- les transferts de revenus, leurs caractéristiques, leur évolution et leurs perspectives ;
- les projets des migrants, leurs investissements et les obstacles rencontrés.

Les objectifs sont, d'autre part, d'analyser l'utilisation des transferts en rétablissant le lien entre transferts et utilisations, alors que l'étude précédente³ -comme l'ensemble des études réalisées jusqu'à présent- analysait les transferts d'un côté et quelques utilisations (notamment l'investissement) de l'autre. En d'autres termes, il s'agit de suivre les transferts jusqu'à leur affectation (consommation, investissement, dépôt bancaire...) et de découvrir par la même occasion les bénéficiaires et leur importance respective. Ce qui permet également de mieux apprécier leurs effets socio-économiques au niveau de la famille du migrant (réduction de la pauvreté, amélioration du bien-être), de sa région d'origine ou de résidence avant ou après la migration, et de l'économie du pays dans son ensemble (effets macro-économiques à travers les investissements, la création d'emplois et les dépôts bancaires).

¹ Fondation Hassan II pour les MRE (2008).

² B. HAMDOUCH et Al. (2000).

³ B. HAMDOUCH et Al. (2000), op. cit.

Les aspects méthodologiques de l'enquête sur le terrain et le traitement des données sont présentés en annexe, à la fin de l'ouvrage.

L'ouvrage est scindé en deux parties.

La première, analyse l'évolution du modèle de la migration marocaine à l'étranger, à travers :

- les caractères du phénomène migratoire (chapitre 1) : calendrier et processus migratoires, perspectives de retour ;
- les caractéristiques démographiques (chapitre 2) : âge des migrants, état matrimonial, accompagnement à l'étranger, taille du ménage, position du migrant au sein du ménage, nombre de personnes à charge du migrant, mutations démographiques ;
- les caractéristiques socioprofessionnelles (chapitre 3) : évolution du niveau d'instruction, de formation professionnelle et de qualification dans la fonction, de la situation dans l'activité, de la répartition entre salariés et patrons, de la régularité dans le travail, du secteur d'activité ;
- la retraite et la couverture sociale (chapitre 4) : arrivée des MRE de la première génération à l'âge de la retraite, lieu d'installation, retour partiel ou réinstallation au Maroc, couverture sociale.

La seconde partie porte sur les remises des migrants et leur affectation :

- caractéristiques des transferts (chapitre 5) : répartition entre transferts en monnaie et en nature (sous forme de produits), importance des transferts, modalités, canaux, coût, perspectives ;
- affectation des transferts (chapitre 6) : utilisation des remises monétaires (dépenses courantes, investissement, actions collectives, dépôts monétaires), bénéficiaires ; affectation des remises en nature (biens de consommation courante, biens de consommation durable, biens d'équipement), bénéficiaires ;
- investissements et obstacles (chapitre 7) : évolution des secteurs d'investissement au Maroc et à l'étranger, nature des obstacles rencontrés ;
- enfin, la conclusion fait la somme des principaux résultats et des propositions et recommandations qui en découlent.

PARTIE 1

EVOLUTION DU MODELE MIGRATOIRE

Le phénomène migratoire, les destinations comme les itinéraires et les calendriers migratoires ont connu des changements qui expriment les stratégies adoptées par les migrants, à la faveur des conjonctures du moment qui prévalent notamment dans les pays d'accueil. Les perspectives de retour au Maroc ont également évolué.

Le profil de la population marocaine résidant à l'étranger connaît d'incessants changements sous la houlette des mécanismes démographiques (vieillissement, natalité, mortalité, nuptialité, mobilité géographique, variations des flux...) et des changements économiques et politiques qui s'opèrent tant au niveau des pays d'accueil que du pays d'origine. Le modèle migratoire évolue aussi.

Les caractéristiques des populations migrantes, notamment leurs structures d'âges, leur répartition selon le genre, le niveau d'éducation et de formation, la situation dans l'emploi et l'activité, l'accès à la retraite..., ainsi que leur attitude à l'égard du retour au Maroc..., ont connu d'importantes mutations qu'il convient d'étudier pour mieux les comprendre.

La composition des ménages, leur taille et leurs caractéristiques ont également connu d'importants changements, tant au Maroc qu'à l'étranger. Il en est de même pour le nombre de personnes à charge, restées au Maroc ou parties à l'étranger pour rejoindre l'immigrant, qui a considérablement évolué, aussi bien en nombre qu'en qualité (lien avec le migrant...).

Les caractéristiques socioprofessionnelles et économiques (niveau d'éducation et de formation, activité économique...) évoluent. Ces différents paramètres démographiques, culturels et socio-économiques seront présentés dans cette première partie de l'ouvrage, à partir des résultats de l'enquête effectuée en 2005. Certaines comparaisons seront faites avec les résultats obtenus dans le cadre de l'enquête de 1998, menée avec la même méthodologie¹.

¹ B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit. Toutes les données de l'année 1998 utilisées dans la suite de cette étude sont, sauf indication expresse, tirées de la même référence.

Le calendrier de la migration des Marocains à l'étranger, comme le processus et les causes qui le déterminent ont connu des évolutions et des adaptations en fonction des politiques migratoires des pays d'immigration et au gré des vicissitudes liées aux contraintes conjoncturelles (campagnes électorales, situation de l'emploi, besoins en main d'œuvre...); en fonction aussi de la situation économique du pays d'origine. Il en est de même des perspectives de réinstallation au Maroc.

Les données recueillies dans le cadre de la présente enquête et celles qui l'ont précédée, laissent apparaître la persistance de flux migratoires au cours des deux dernières décennies. En témoignent la structure par âge des migrants, l'évolution de la composition des ménages migrants...

La première section de ce chapitre présente le processus migratoire; la seconde, le calendrier migratoire et la troisième, les perspectives de réinstallation au Maroc.

1.1. Processus migratoire

L'étude du processus migratoire permet de faire ressortir l'évolution du phénomène au cours des dernières décennies.

Le processus migratoire est décrit à travers l'étude du pays de naissance des MRE, du premier pays d'immigration et du circuit migratoire interne au Maroc avant le départ à l'étranger. Il est la résultante de stratégies croisées: celle du migrant d'une part, et celle du pays de départ et des pays de réception d'autre part. La stratégie du migrant est déterminée au départ de son lieu d'origine, mais évolue avec la conjoncture des politiques migratoires du moment.

L'examen du pays de naissance permet de faire ressortir la part des Marocains nés au Maroc et à l'étranger parmi la population des MRE.

Il est établi actuellement qu'un MRE sur dix est né à l'étranger; proportion plus importante dans les pays de vieille immigration comme la France avec 15,5%, la Belgique avec 13,3%, l'Allemagne avec 11,5% et les Pays Bas avec 10,9%.

Dans les pays d'immigration récente comme l'Espagne et l'Italie, la part des MRE nés à l'étranger est respectivement de 2,1% et 1,1%.

Tableau 1.1 : Premier pays d'immigration des MRE selon le pays de résidence en 2005

Pays de résidence en 2005	1 ^{er} pays d'immigration							Total
	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	
France	95,1	4,1	4,8	12,4	13,2	2,5	-	46,8
Espagne	1,6	91,1	4,3	1,4	5,5	2,5	-	22,2
Italie	0,6	0,7	86,0	-	-	2,5	-	12,2
Pays-Bas	0,7	1,2	0,2	83,3	1,1	-	-	10,2
Belgique	0,7	1,2	0,2	0,5	78,0	-	-	4,2
Allemagne	0,2	0,7	0,5	0,5	1,1	92,4	-	2,4
Autres pays	1,0	1,0	3,9	1,5	1,1	-	37,1	2,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Le premier pays d'immigration est celui où résident actuellement les immigrés dans une proportion élevée : 95,1% pour la France, 92,4% pour l'Allemagne, 91,1% pour l'Espagne.

En Italie, aux Pays-Bas et en Belgique, cette proportion est moins élevée ; elle est respectivement de 86%, 83,8% et 78% ; ce qui correspond à une moindre capacité de rétention migratoire, les migrants les considérant aussi comme relais migratoires.

Au niveau des autres pays d'immigration, seul un migrant sur trois s'y est installé et les autres se dirigent vers d'autres destinations.

Il faut noter que 12 à 13% des MRE qui ont eu leur première immigration en Belgique et aux Pays-Bas ont ré-migré en France.

De même un migrant sur vingt qui a eu l'Espagne ou l'Italie comme 1^{er} pays d'immigration est reparti vers la France.

Phénomène remarquable : un nombre non négligeable de migrants partis en 1^{ère} migration vers la Belgique, l'Italie et l'Allemagne, se sont réinstallés en Espagne ; alors qu'auparavant (années 1970 et 1980), l'Espagne était considérée comme un pays de passage migratoire et un tremplin pour regagner les pays européens de vieille immigration.

Par ailleurs, si l'émigration des années 1960 et 1970 concernait principalement des migrants nés en milieu rural, destinés à exercer des travaux manuels souvent pénibles, de nos jours la proportion des émigrés d'origine rurale se trouve largement réduite et ne représente qu'un émigré sur trois.

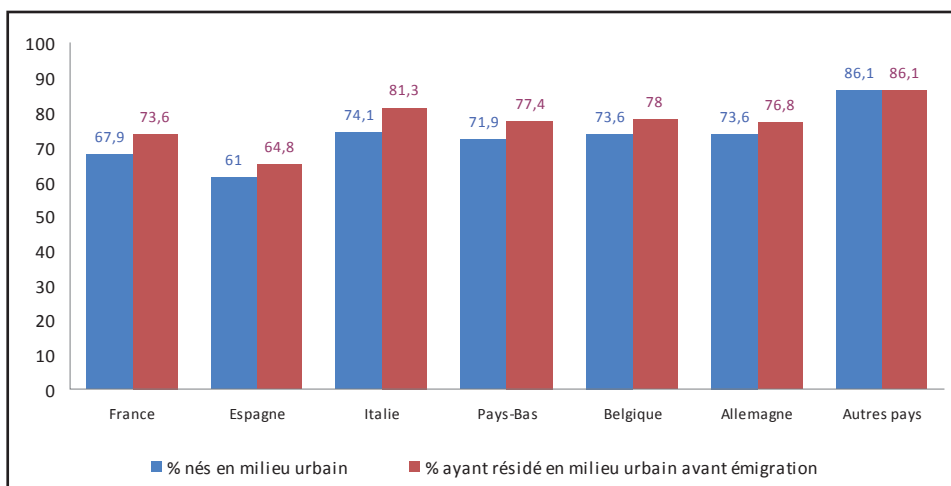
Cette proportion est plus élevée en Espagne où se sont rendus en grande partie des émigrés d'origine rurale (régions du Rif et de Jbala notamment), avec près de 4 migrants sur 10. Suivent ensuite la France (32,1%), les Pays-Bas (28,1%), la Belgique (26,4%), l'Italie (25,9%) et l'Allemagne (25,7%).

Pour les autres pays où l'immigration est généralement récente, la proportion des migrants nés en milieu rural se situe à 14%. Par ailleurs, la comparaison des proportions des émigrés nés en milieu urbain à celles des émigrés qui résidaient en milieu urbain avant leur départ, laisse apparaître les flux migratoires qui ont intéressé ces populations au Maroc avant leur émigration.

Tableau 1.2 : Proportions comparées des émigrés nés en milieu urbain et ayant résidé en milieu urbain avant leur émigration (%)

	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	Total
Nés en milieu urbain (%)	67,9	61,0	74,1	71,9	73,6	73,6	86,1	68,2
Ayant résidé en milieu urbain avant émigration (%)	73,6	64,8	81,3	77,4	78,0	76,8	86,1	73,5
Différence	5,7	3,8	7,2	5,5	4,4	3,2	0	5,3

Graphique 1.1 : Proportions comparées des émigrés nés en milieu urbain et ayant résidé en milieu urbain avant leur émigration (%)



Quelque 5,3% des émigrés ayant résidé en milieu urbain avant leur émigration ont connu une migration interne avant leur départ à l'étranger. Cette proportion est la plus élevée en Italie (7,2%) et la plus faible dans les autres pays d'immigration.

Par ailleurs, l'examen du calendrier et du processus migratoire fait ressortir la continuité des flux d'émigration d'une part et les mobilités migratoires d'adaptation au sein des pays d'immigration d'autre part.

1.2. Calendrier migratoire

Le calendrier migratoire reflète la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment les politiques des pays d'immigration et les changements qu'elles connaissent, leurs besoins en main d'œuvre et la conjoncture économique et politique (variations du chômage, élections, régularisation des sans papiers...).

1.2.1. Flux migratoires

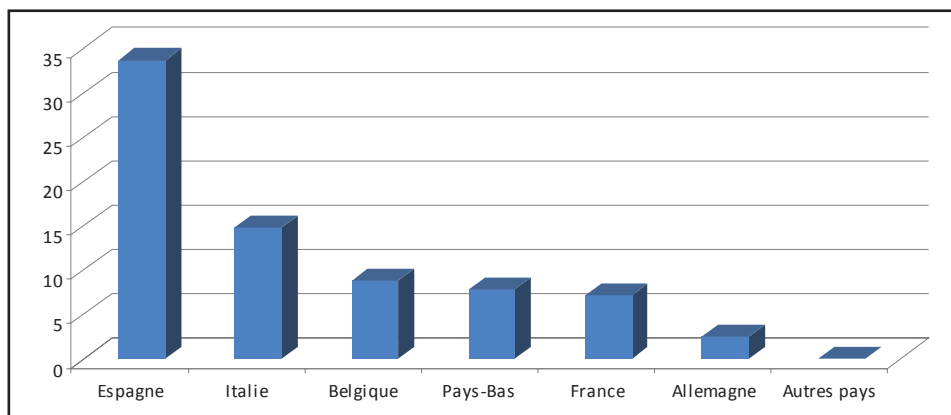
Les résultats de l'enquête laissent apparaître que la moitié des émigrés enquêtés sont partis au cours des deux décennies 70 et 80 et 30,6% sont partis au cours de la décennie 90. Les flux migratoires ont par ailleurs continué au cours des premières années de la décennie 2000.

Les flux migratoires du début de la décennie 2000 sont essentiellement concentrés sur l'Espagne (33,7%) et l'Italie (14,8%), sans qu'ils soient faibles dans les autres pays avec des proportions qui se situent autour de 8%, à l'exception de l'Allemagne où cette proportion n'est que de 2,6%.

Tableau 1.3 : Flux migratoires du début des années 2000 (%)

Rang	Pays	%
1	Espagne	33,7
2	Italie	14,8
3	Belgique	8,8
4	Pays-Bas	7,9
5	France	7,2
6	Allemagne	2,6
7	Autres pays	-
Ensemble des pays		14,1

Graphique 1.2 : Flux migratoires du début des années 2000 (%)



Malgré toutes les mesures de restriction des migrations pratiquées au cours des trois dernières décennies par les pays européens récepteurs, près de la moitié des flux migratoires se sont opérés au cours des 15 dernières années (depuis 1990).

1.2.2. Ancienneté migratoire

L'ancienneté dans la migration permet de corroborer ce constat avec 27% des migrants qui ont une ancienneté inférieure à 10 années.

En Espagne, plus d'un migrant sur cinq (21,7%) a une ancienneté migratoire inférieure à 5 années. En Allemagne, ce pourcentage n'est que de 2,6%.

L'ancienneté migratoire supérieure à 24 années concerne plus du tiers des migrants (34,6%) ; cette proportion est plus élevée en France (54,3%) et se situe autour de 46% en Belgique et aux Pays-Bas, alors qu'elle ne dépasse guère 6% en Italie et 4% en Espagne.

Tableau 1.4 : Durées migratoires comparées (%)

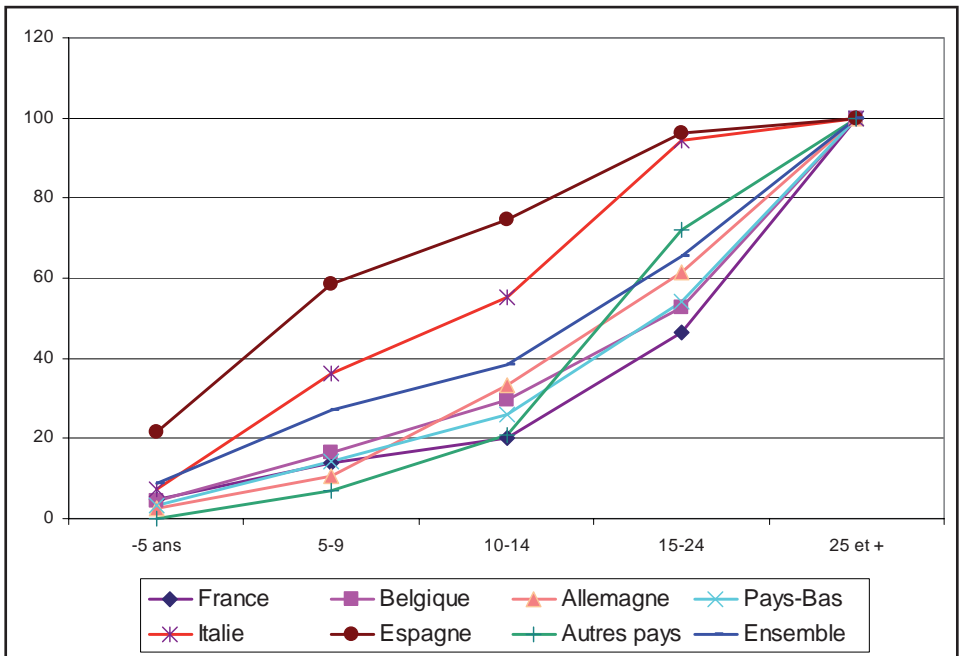
Pays actuel de résidence	Ancienneté -10 ans	Ancienneté 10-24 ans	Ancienneté 25 ans et +	Total
France	14,0	31,6	54,3	100
Belgique	16,5	36,3	47,3	100
Allemagne	10,5	51,1	38,5	100
Pays-Bas	14,2	39,9	45,9	100
Italie	36,2	58,3	5,4	100
Espagne	58,4	37,8	3,8	100
Autres pays	-	-	-	-
Ensemble	27,0	38,4	34,6	100

Tableau 1.5 : Durées migratoires comparées (% cumulés)

Pays	-5 ans	5-9	10-14	15-24	25 et +
France	4,8	14,0	20,1	46,6	100
Belgique	4,4	16,5	29,7	52,8	100
Allemagne	2,6	10,5	33,4	61,6	100
Pays-Bas	3,4	14,2	26,0	54,1	100
Italie	7,4	36,2	55,1	94,5	100
Espagne	21,7	58,4	74,8	96,2	100
Autres pays	0	7,0	20,9	72,2	100
Ensemble	8,7	27,0	38,5	65,4	100

La quasi-totalité des migrants marocains en Espagne et en Italie ont une ancienneté inférieure à 25 ans, soit respectivement 96,2% et 94,5%.

Graphique 1.3 : Diagramme comparatif des anciennetés migratoires (%)



A cela, il faut ajouter que près d'un migrant sur 10 (8,7%) a une durée migratoire inférieure à 5 années ; ce qui confirme la continuité de l'émigration au début de la décennie 2000.

L'ancienneté migratoire moyenne se situe à 18 ans. La France arrive en tête avec une ancienneté de 21,7 ans, suivie des Pays Bas (20,9 ans), de l'Allemagne (20,3 ans) et de la Belgique (19 ans).

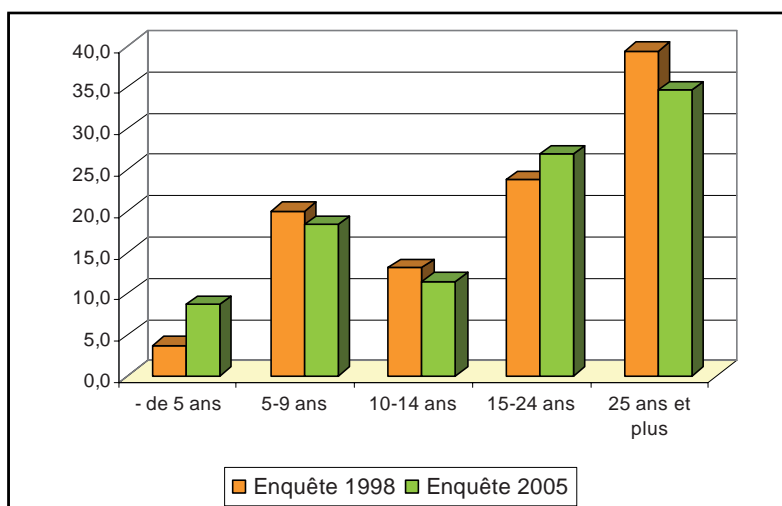
Elle est inférieure de moitié dans les pays d'immigration récente tels que l'Italie (12,6 ans) et l'Espagne (9,7 ans).

Ces différences d'ancienneté reflètent le processus migratoire qui a caractérisé ces mouvements, depuis les années 1960 en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, et s'est étendu plus tard à l'Italie et l'Espagne où il est devenu important au cours de la décennie qui a précédé l'enquête de 2005.

Tableau 1.6 : Comparaison du calendrier migratoire (1998 et 2005)

Ancienneté dans la migration	Enquête 1998		Enquête 2005	
	%	% cumulé	%	% cumulé
- de 5 ans	3,7	3,7	8,7	8,7
5-9 ans	20,0	23,7	18,3	27,0
10-14 ans	13,1	36,8	11,5	38,5
15-24 ans	23,8	60,6	26,9	65,4
25 ans et plus	39,4	100,0	34,6	100,0
Total	100	-	-	-

Graphique 1.4 : Comparaison du calendrier migratoire (%)



Les flux d'émigration continuent de façon soutenue; c'est ce qui ressort de la comparaison des anciennetés migratoires, en particulier pour la migration intervenue au cours des cinq années précédant les enquêtes de 1998 et de 2005, soit respectivement 3,7% et 8,7%.

La comparaison de l'ancienneté moyenne dans la migration confirme cette analyse dans la mesure où elle était de 19,5 années en 1998 et de 18 ans en 2005.

1.3. Perspectives de réinstallation au Maroc

1.3.1. Intention de se réinstaller au Maroc ?

Près de deux MRE sur trois (64,6%) ont déclaré « penser » se réinstaller au Maroc, contre 81,7% en 1998. Ce recul dénote un changement d'attitude de plus en plus prononcé pour rester à l'étranger. Ceci étant, un migrant sur quatre a déclaré ne pas vouloir se réinstaller au Maroc (contre 17,9% en 1998). Un migrant sur dix est hésitant et ne se prononce pas en disant : « je ne sais pas ». Cette attitude ne concernait que 0,8% dans l'enquête de 1998.

Le désir de se réinstaller au Maroc ou non est lié à plusieurs variables démographiques, économiques, familiales, socioprofessionnelles et à la politique des pays d'accueil.

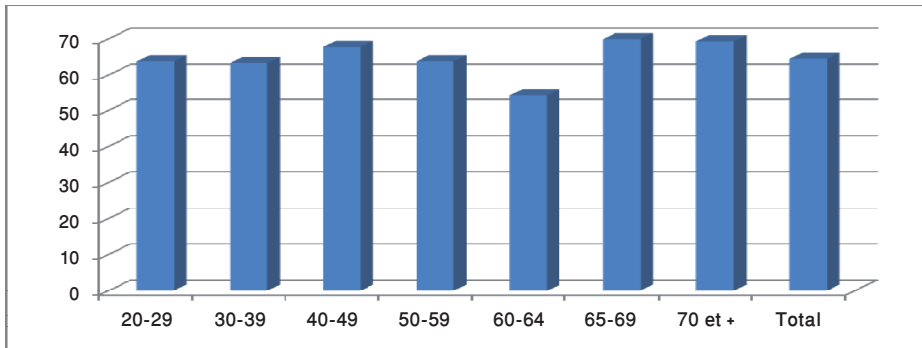
1.3.1.1. Réinstallation au Maroc selon l'âge

Les migrants désireux de se réinstaller au Maroc sont essentiellement âgés entre 30 et 50 ans (58,8%).

Nonobstant les effets de la structure d'âge de l'échantillon, on peut retenir qu'à tous les âges, la part des MRE qui souhaitent revenir au Maroc tend vers les deux-tiers.

Les proportions les plus importantes des MRE qui ne souhaitent pas revenir au pays sont relevées au niveau du groupe d'âge 20-29 ans (jeunes fraîchement immigrés ou issus de la 2^{ème} génération), et à 60-64 ans, au lendemain de la retraite, avec respectivement 26,0% et 29,3%. Cette dernière classe d'âge (60-64 ans) comporte également la proportion la plus élevée des indécis. Le désir de réinstallation dans le pays d'origine remonte nettement à partir de 65 ans.

Graphique 1.5 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon les groupes d'âges (%)

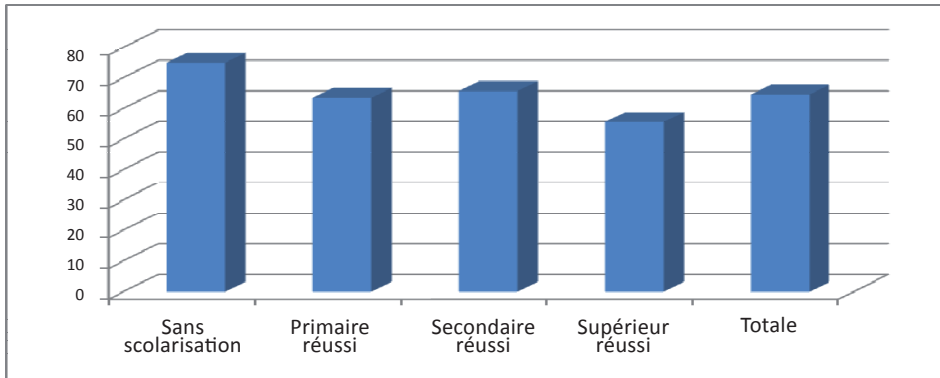


1.3.1.2. Réinstallation au Maroc selon le niveau scolaire

La proportion des MRE qui ne souhaitent pas se réinstaller au Maroc augmente avec l'élévation du niveau de scolarisation : les trois-quarts des MRE n'ayant pas été scolarisés, les deux-tiers de ceux qui ont réussi leur scolarité primaire ou secondaire et seulement la moitié de ceux qui ont fait des études supérieures.

Autrement dit, le niveau de scolarisation semble être un facteur qui favorise l'intégration des MRE dans les pays d'accueil.

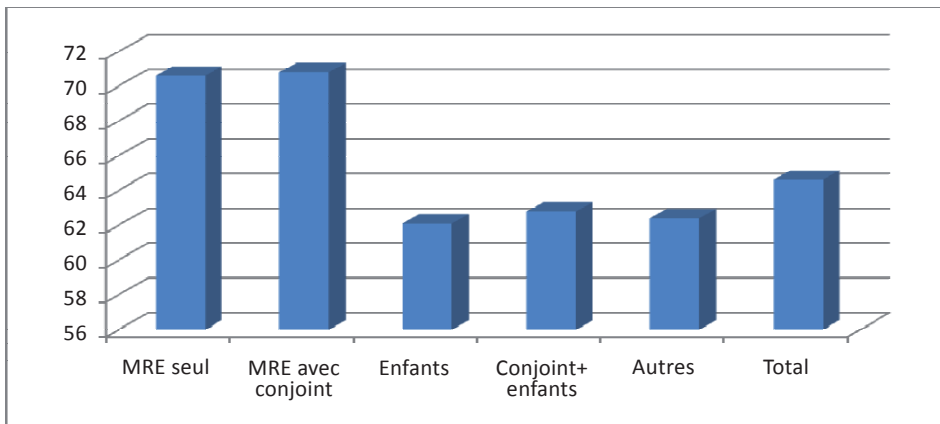
Graphique 1.6 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon le niveau de scolarité réussie (%)



1.3.1.3. Réinstallation au Maroc et accompagnement

Les MRE seuls ou avec leur conjoint souhaitant se réinstaller au Maroc sont dans une proportion de 7 cas sur 10. Pour les autres catégories d'accompagnement, à savoir avec les enfants, avec le conjoint et les enfants ou les autres situations, seuls 62% parmi eux souhaitent se réinstaller.

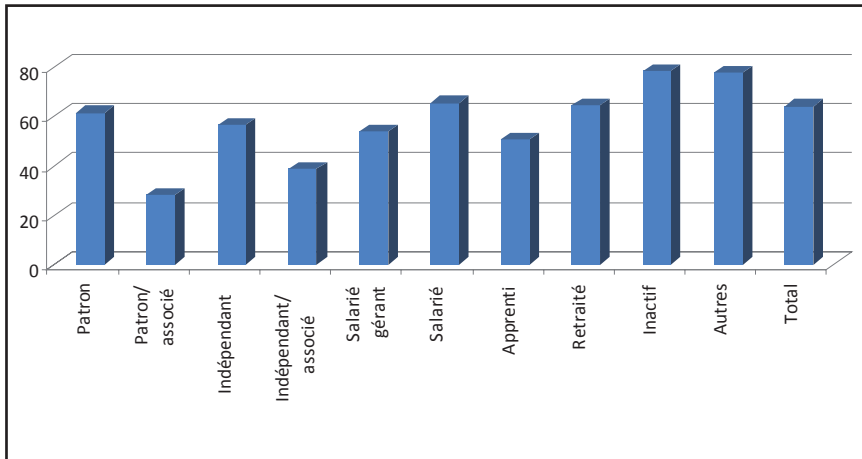
Graphique 1.7 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon l'accompagnement (%)



1.3.1.4. Réinstallation et situation dans la profession

Les proportions les plus importantes des MRE qui souhaitent se réinstaller au Maroc se trouvent chez les personnes inactives (78,2%), les salariés (65,5%), les patrons (61,3%) et les retraités (64,5%). Les proportions les plus faibles se trouvent parmi les patrons associés (28,2%), les indépendants associés (38,8%) et les apprentis (50,6%).

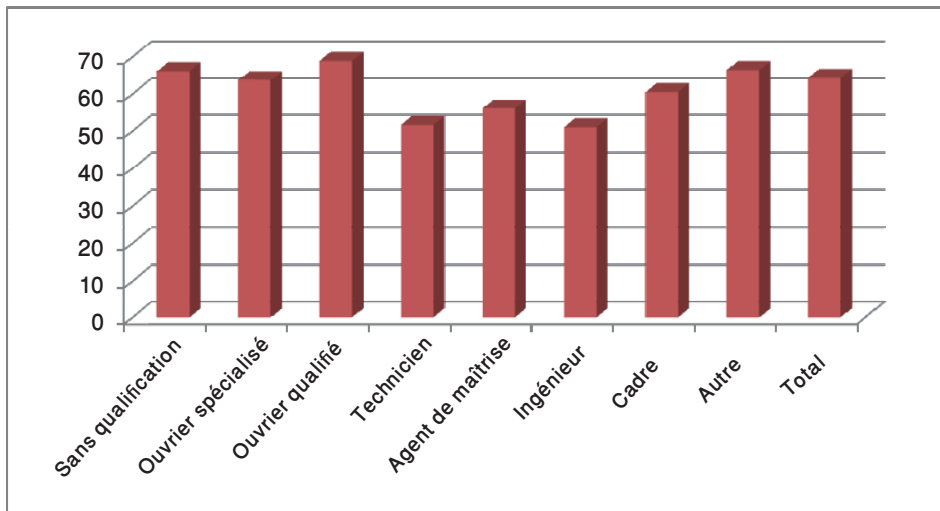
Graphique 1.8 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon la situation dans la profession (%)



1.3.1.5. Réinstallation et degré de qualification

Comme pour le niveau de scolarité, la proportion de MRE qui pensent se réinstaller au Maroc est plus élevée chez ceux qui ont un niveau de qualification bas. Ainsi, elle est de l'ordre des deux-tiers pour les MRE sans qualification, ouvriers spécialisés ou qualifiés, de 56 à 60% pour les agents de maîtrise et cadres et seulement de 51% pour les techniciens et les ingénieurs.

Graphique 1.9 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon le degré de qualification dans la profession (%)

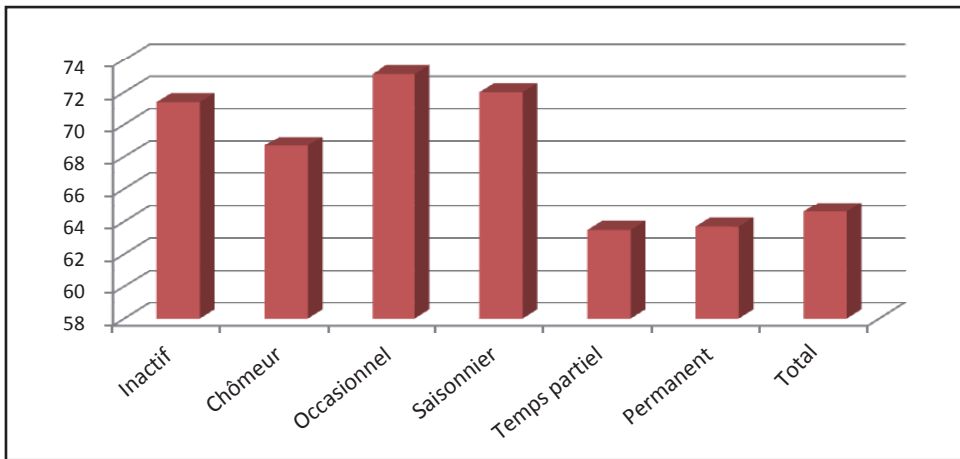


1.3.1.6. Réinstallation et situation dans l'activité

Parmi les MRE qui pensent se réinstaller au Maroc, la situation dans l'activité ne semble pas déterminer outre mesure ce désir. En effet, près de 7 cas sur 10 pensent se réinstaller au Maroc parmi les inactifs, les chômeurs, les occasionnels et les saisonniers. Cette proportion baisse pour les MRE qui travaillent à temps partiel ou à titre permanent pour se situer autour de 6 MRE sur 10.

Pour les MRE qui exercent en qualité de travailleurs permanents, plus des trois-quarts pensent rester à l'étranger (77%), moins d'un MRE sur cinq pense vivre à cheval entre le Maroc et l'étranger (18,3%) et seul un MRE sur vingt pense se réinstaller au Maroc.

Graphique 1.10 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon la situation dans l'activité (%)



1.3.1.7. Réinstallation au Maroc selon le pays d'immigration

Les proportions les plus élevées des MRE qui pensent se réinstaller au Maroc se trouvent en Espagne (74,8%) et en Italie (72,0%). Les proportions les plus faibles se trouvent en Allemagne (56,8%) et en France (57,9%). Ces différences s'expliquent notamment par le degré d'insertion sociale et économique des MRE dans les pays d'accueil qui est fonction notamment de l'ancienneté migratoire.

La proportion des conjoints qui pensent se réinstaller au Maroc (56,2%) est moins importante que celle des MRE (64,6%). Aux Pays-Bas, en Italie et en Belgique, cette proportion est plus élevée et dépasse les 60%.

Les enfants des MRE qui pensent se réinstaller au Maroc représentent quelques 38,7% et il n'y a pas de différence sensible entre garçons et filles. Cette proportion est plus faible en France, mais plus élevée en Italie, en Espagne et en Allemagne. Il faut noter que le quart des enfants des MRE sont indécis et n'ont pas une opinion déterminée.

1.3.2. La réinstallation au Maroc : Pourquoi ?

Dans deux cas sur trois, les MRE désireux se réinstaller au Maroc estiment qu'ils doivent revenir dans leur pays d'origine ; 14,4% pour rejoindre la famille, 11,1% car ils ont un projet à y réaliser, 5,4% parce qu'ils sont non satisfaits à l'étranger et les autres MRE invoquent d'autres raisons.

Ces raisons varient sensiblement d'un pays de résidence à l'autre.

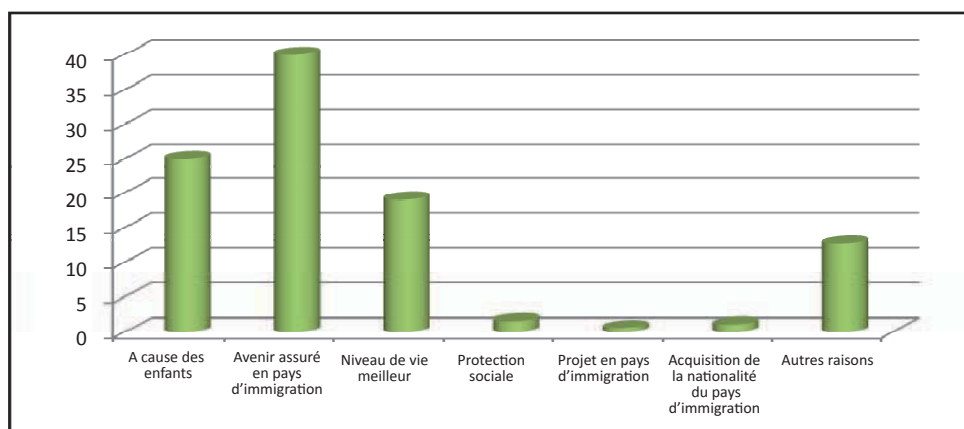
On trouve plus de MRE qui souhaitent se réinstaller au Maroc, car non satisfaits en Belgique et en Italie, et dans une moindre mesure aux Pays-Bas et en Allemagne.

Par ailleurs, à la question « pourquoi vous ne pensez pas vous réinstaller au Maroc ? », les MRE motivent leur désir de rester dans les pays de résidence actuelle par les raisons suivantes :

- à cause des enfants	:	25%
- avenir assuré en pays d'immigration	:	40%
- niveau de vie meilleur	:	19%
- protection sociale	:	1,6%
- projet en pays d'immigration	:	0,6%
- acquisition de la nationalité du pays d'immigration	:	1,1%

Le reste, 12,7% évoquent d'autres raisons.

Graphique 1.11 : Pourquoi vous ne pensez pas vous réinstaller au Maroc ?



Les MRE ayant déclaré « ne sait pas », pourraient se réinstaller au Maroc aux conditions suivantes :

- une fois à la retraite	:	60,8%
- existence de structures d'accueil pour les enfants	:	32,8%
- possibilités de scolarisation des enfants	:	29,4%
- possibilités de formation	:	17,0%
- existence de conditions favorables pour investir et monter une affaire	:	62,0%
- autres motifs	:	16,0%

Donc trois conditions importantes et complémentaires pour les indécis : possibilité de monter un projet au Maroc, arrivée à la retraite, accueil et scolarisation des enfants.

1.4. Conclusion

Les flux d'émigration continuent, particulièrement vers les pays du sud de l'Europe, (Espagne et Italie). La moitié des MRE ont émigré depuis les années 1990 et plus du quart au cours de la décennie qui a précédé l'enquête. De même qu'il y a un redéploiement de la communauté marocaine à l'intérieur de l'Europe.

Les deux-tiers des émigrants marocains proviennent maintenant des zones urbaines, soit plus que la proportion de la population marocaine vivant dans les villes (55%). Le transit par la ville est limité à quelque 5% des émigrants.

L'intention de se réinstaller au Maroc a évolué au cours des dernières années. En effet, si les quatre-cinquièmes des MRE avaient exprimé leur intention de se réinstaller au Maroc selon les résultats de l'enquête 1998, cette perspective a enregistré une baisse selon les données de la présente enquête, avec seulement 2 migrants sur 3 qui ont déclaré vouloir retourner au Maroc.

Bon nombre de facteurs semblent décourager les MRE retraités à se réinstaller au Maroc, dont notamment l'inquiétude pour l'avenir de leurs enfants, les conditions pour le montage d'un projet économique au Maroc et la garantie du transfert de leur pension de retraite, des diverses allocations sociales et de la couverture médicale.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Les mécanismes démographiques (âge, natalité, mortalité...) déterminent dans une large mesure la pyramide des âges des populations migrantes ; d'autres facteurs sont importants, tels que la taille de leurs ménages, aussi bien celui resté au Maroc que celui qui se trouve dans le pays d'immigration, l'état matrimonial, l'accompagnement et le nombre de personnes à charge.

2.1. Age

2.1.1. Age à l'émigration

Au moment de l'émigration, près d'un migrant sur dix a émigré à un âge inférieur à 15 ans ; cette migration s'explique essentiellement par le regroupement familial des enfants des MRE qui rejoignent leurs parents à l'étranger.

Entrent dans cette même catégorie, les 15% des émigrés qui ont quitté le Maroc à un âge compris entre 15 et 19 ans. Ceci étant, l'essentiel de l'émigration s'est effectué entre 20 et 29 ans (61,2%). Dans la tranche 30-39 ans, seule une proportion de 12,7% a émigré. La proportion des personnes ayant émigré à 40 ans ou plus est très faible (2%).

Si pour les pays de vieille immigration, comme la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique, la proportion des jeunes ayant émigré à un âge inférieur à 15 ans dépasse les 10%, elle est voisine de 4% pour les nouveaux pays d'immigration, comme l'Italie (3,9%) et l'Espagne (3,4%).

Ces différences s'expliquent par l'ancienneté migratoire et la politique du regroupement familial pratiquée par les pays qui ont connu les flux d'immigration dès les années 1960. Toutefois, il faut noter qu'une partie des enfants ayant émigré clandestinement, en dehors du regroupement familial, vers l'Espagne ou l'Italie, n'apparaissent pas totalement dans le cadre de l'enquête.

A partir de 15 ans et jusqu'à 19 ans, la proportion des migrants est assez voisine d'un pays à l'autre ; cette catégorie de migrants comporte des enfants du regroupement familial, mais aussi des enfants partis pour travailler.

Pour près de deux migrants sur trois, la première émigration s'est effectuée entre 20 et 29 ans, âge le plus approprié pour le travail.

La migration qui se situe entre 30 et 39 ans concerne 17% des MRE en Espagne et presque autant en Italie. Cette proportion est bien moins élevée aux Pays-Bas et en France. Au-delà de 40 ans, la 1^{ère} migration ne concerne que peu de MRE.

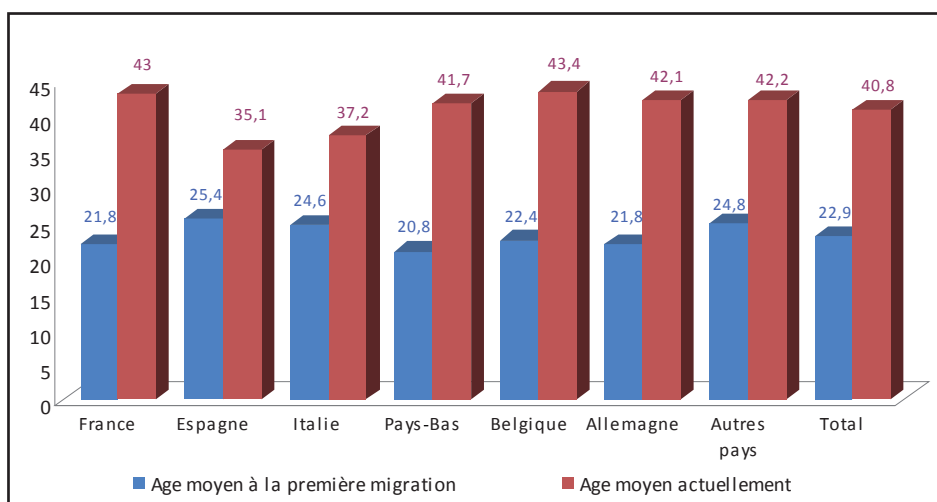
Par ailleurs, plus de la moitié des émigrés partis à un âge inférieur à 20 ans réside actuellement en France et plus de 15% aux Pays-Bas. Toutefois, au-delà de 20 ans, la part des nouveaux pays d'immigration (Espagne, Italie) augmente considérablement.

L'âge moyen à la 1^{ère} émigration varie dans de larges proportions en passant d'un pays de résidence à un autre, comme il ressort du tableau suivant :

Tableau 2.1 : Age moyen à la 1ère émigration et en 2005 selon le pays de résidence actuelle

Pays de résidence	Age moyen à la première émigration (A0)	Age moyen en 2005 (A1)	Ancienneté migratoire (A1 - A0)
France	21,8	43,5	21,7
Espagne	25,4	35,1	9,7
Italie	24,6	37,2	12,6
Pays-Bas	20,8	41,7	20,9
Belgique	22,4	43,4	19,0
Allemagne	21,8	42,1	20,3
Autres pays	24,8	42,2	17,4
Total	22,9	40,8	18,1

Graphique 2.1 : Age moyen à la 1ère émigration et en 2005 selon le pays de résidence



2.1.2. Age des MRE en 2005 selon le pays de résidence

L'examen de la pyramide des âges des MRE fait ressortir que l'Espagne a la population la plus jeune des migrants marocains, dans la mesure où près de 72% sont d'un âge inférieur à 40 ans. L'Italie suit avec une proportion de 64,1%, au moment où pour les pays de vieille immigration, la part des migrants d'âges inférieurs à 40 ans oscille entre 40% et 50% :

France	:	40,8%
Pays-Bas	:	46,8%
Belgique	:	41,9%
Allemagne	:	50,2%
Autres pays	:	40,2%
Total	:	50,9% (y compris l'Espagne et l'Italie)

L'analyse de l'âge moyen actuel des migrants par pays d'accueil confirme ces constatations, avec la valeur la plus élevée de cette variable qui se situe en France (43,5 ans) et la valeur la plus faible qui se situe en Espagne (35,1 ans).

Tableau 2.2 : Age moyen en 2005 par pays d'immigration

	Age moyen	Indices comparatifs
France	43,5 ans	1,07
Belgique	43,4 ans	1,06
Allemagne	42,1 ans	1,03
Pays-Bas	41,7 ans	1,02
Italie	37,2 ans	0,91
Espagne	35,1 ans	0,86
Autres pays	42,2 ans	1,03
Total	40,8 ans	1

2.1.3. Ages minimum et maximum

L'examen des âges minimum et maximum au moment de l'émigration et actuellement, fait ressortir des variations importantes qui s'expliquent essentiellement par l'ancienneté du phénomène migratoire par pays, comme le montrent les valeurs ci-après :

Tableau 2.3 : Ages minimum et maximum selon les pays d'immigration au moment du départ et en 2005

Pays	Ages au moment de la migration		Ages En 2005	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
France	1	45	22	80
Belgique	1	48	22	72
Allemagne	1	36	22	69
Pays-Bas	11	37	24	67
Italie	2	48	22	66
Espagne	3	51	22	62
Autres pays	17	38	26	53
Ensemble	1	51	22	60

L'âge minimum à la migration se situe à 1 an pour les anciens pays européens récepteurs, à l'exception des Pays-Bas ; il est de 2 et 3 ans pour l'Italie et l'Espagne.

L'âge minimum actuel se situe à 22 ans, sauf pour les Pays Bas où il atteint 24 ans. L'âge maximum enregistré au moment de la migration est assez variable et oscille entre 36 ans (Allemagne) et 51 ans (Espagne).

Actuellement, l'âge maximum atteint 80 ans en France, 72 ans en Belgique et 69 ans en Allemagne, 67 ans aux Pays-Bas, 66 ans en Italie et 62 ans en Espagne. Il est de 53 ans dans les autres pays européens, nouveaux pays d'immigration marocaine, notamment les pays scandinaves et le Royaume Uni. Il est en moyenne de 60 ans.

L'examen des différences entre les âges maximum au moment de l'enquête et minimum au départ renseigne sur l'ancienneté de la migration d'une part et la nature de cette migration d'autre part :

Tableau 2.4 : Ecart entre l'âge minimum au départ et l'âge maximum en 2005 selon le pays d'immigration (en années)

Pays	Différence (M-m)
France	79
Belgique	71
Allemagne	68
Pays-Bas	66
Italie	64
Espagne	59
Autres pays	36
Ensemble	59

Pour la plupart des pays d'ancienne immigration, l'écart est important (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas). Il l'est moins pour les pays d'immigration récente (Italie, Espagne et autres pays européens).

2.2. Taille des ménages

La taille du ménage d'origine du migrant a connu un changement radical, tant du point de vue du contenu que du nombre.

En effet, le ménage d'appartenance du migrant au Maroc avait une taille de 6,6 personnes au moment de la migration ; 27% des migrants étaient alors chefs de ménages et les deux tiers étaient enfants du chef de ménage.

Actuellement, le ménage du migrant à l'étranger, dont il est généralement le chef (88,2%)¹, a une taille de 4,3 personnes.

Cette mutation est principalement due au mariage des migrants qui ont constitué de nouveaux ménages, d'une part et au recul de la natalité des ménages migrants nouvellement constitués, d'autre part.

La taille du ménage d'appartenance du migrant au Maroc a connu une baisse fort importante, passant de 6,6 personnes à 1,5 personnes, sous les effets de l'émigration et du regroupement familial ; il faudrait noter que près de 6 migrants sur 10 (57%) n'ont plus de ménage au Maroc.

La structure de la taille des ménages change sous l'influence de l'ancienneté migratoire d'une part, et de la législation sociale en vigueur dans les pays d'immigration d'autre part.

Tableau 2.5 : Taille moyenne des ménages des migrants selon le pays d'immigration et évolution

Pays d'immigration	Taille moyenne au moment du départ (T0)	Taille moyenne en 2005 au Maroc (T1)	Différence (T0-T1)	Taille en 2005 à l'étranger (T3)
France	6,4	1,1	5,3	4,8
Belgique	6,1	0,9	5,2	5,0
Allemagne	6,8	1,2	5,6	4,6
Pays-Bas	6,2	1,2	5,0	4,8
Italie	6,9	1,8	5,1	3,4
Espagne	7,3	2,5	4,8	3,1
Autres pays	5,6	1,2	4,4	4,6
Ensemble	6,6	1,5	5,1	4,3

¹ En plus de l'émigration et de l'avancée en âge des MRE qui expliquerait leur changement de statut au sein du ménage, il y a le fait que l'unité de tirage lors de l'enquête est le chef de ménage MRE.

De façon générale, la taille du ménage au moment de l'émigration dépassait largement 6 personnes, en particulier pour les migrants en Espagne (7,3 personnes) et en Italie (6,9 personnes).

La plupart des ménages des migrants au Maroc ont connu une baisse considérable, qui est de 5,1 personnes en moyenne, soit une baisse de 77,3%. Ce qui s'explique par le regroupement familial d'une part et l'éclatement du ménage, voire sa dissolution, d'autre part.

La taille moyenne des ménages à l'étranger est de 4,3 personnes, ce qui s'explique par la conjugaison de plusieurs phénomènes à caractère démographique, notamment le regroupement familial d'une part et la baisse de la natalité d'autre part.

Au total, la somme des deux ménages (ou des deux fractions du ménage) du MRE, au Maroc et à l'étranger, est inférieure à la taille de son ménage au moment de l'émigration (1,5+4,3/6,6 personnes).

On notera en plus que la taille moyenne des ménages au moment de la migration a connu une diminution entre les deux enquêtes, 1998 et 2005, passant de 7,2 personnes à 6,6.

Quant à la taille moyenne des ménages à l'étranger, elle a connu une légère augmentation entre les deux enquêtes, passant de quatre personnes (1998) à 4,3 personnes (2005)¹.

Tableau 2.6 : Structure des tailles des ménages selon les pays d'immigration et son évolution depuis la 1ère migration (%)

Pays d'immigration	Au départ				A l'étranger, au moment de l'enquête				Au Maroc moyenne
	1-2	3-5	6-9	10 et +	1-2	3-5	6-9	10 et +	
France	9,6	31,1	43,1	16,2	14,4	47,6	36,1	1,8	1,1
Belgique	17,6	28,6	39,6	14,2	16,0	44,7	38,0	1,0	0,9
Allemagne	7,8	33,7	30,5	28,0	4,5	70,5	24,8	0	1,2
Pays-Bas	12,6	32,0	30,0	25,4	14,4	57,4	24,1	4,0	1,2
Italie	5,7	25,8	49,8	18,7	35,5	51,0	13,1	0,2	1,8
Espagne	5,2	21,6	50,0	23,2	45,7	42,5	10,7	0,7	2,5
Autres pays	15,2	36,1	34,8	14,0	13,0	67,4	19,5	-	1,2
Ensemble	8,8	28,3	45,2	17,7	23,2	48,4	26,6	1,5	1,5

¹ B. Hamdouch et Al. (2000). Op.cit.

La structure des ménages a connu d'importants changements qui expriment un recul considérable de la taille des ménages sous les multiples effets de l'émigration, notamment dans les pays d'immigration récente (Espagne, Italie...).

En effet, les ménages de petite taille (1-2 personnes) avaient un poids relativement faible au moment de l'émigration, ces derniers ont vu leur poids relatif augmenter, passant :

- de 5,7% à 35,5% en Italie,
- et de 5,2% à 45,7% en Espagne.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'effritement d'un certain nombre de ménages migrants qui ont tendance à se nucléariser, voire à se dissoudre au fur et à mesure de la migration et de l'ancienneté migratoire, pour la partie du ménage restée au Maroc.

Le renforcement des ménages de tailles moyennes situées entre 3 et 5 personnes est remarquable, puisqu'ils regroupent la moitié des ménages, voire davantage en Allemagne (70,5%). Cette évolution s'est effectuée au détriment des ménages à tailles élevées de 6 à 9 personnes ; les ménages de 10 personnes et plus étant en voie de disparition chez les ménages migrants et ne représentent guère plus que 1,5%, alors qu'ils représentaient près d'un ménage sur cinq (17,7%) au moment de la migration.

Le graphe suivant illustre cette importante mutation démographique :

Graphique 2.2 : Structure comparée de la taille des ménages selon les pays d'immigration (%)

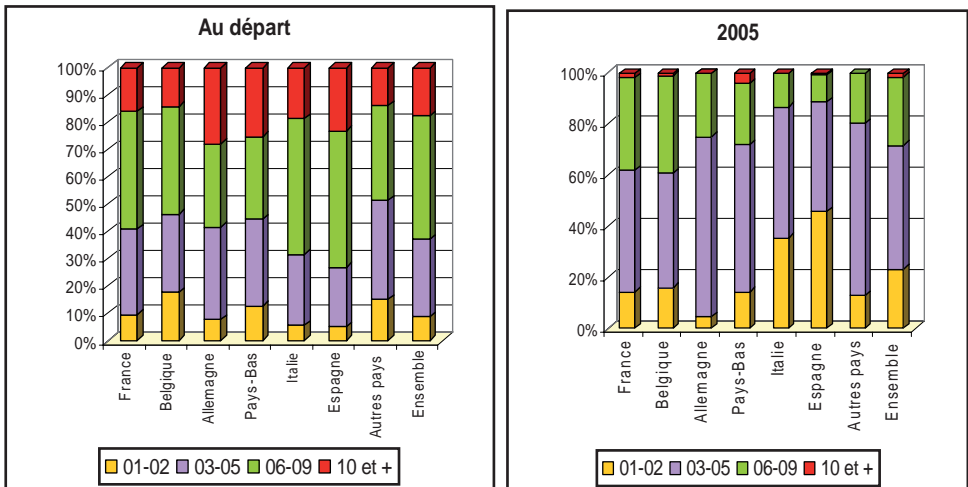
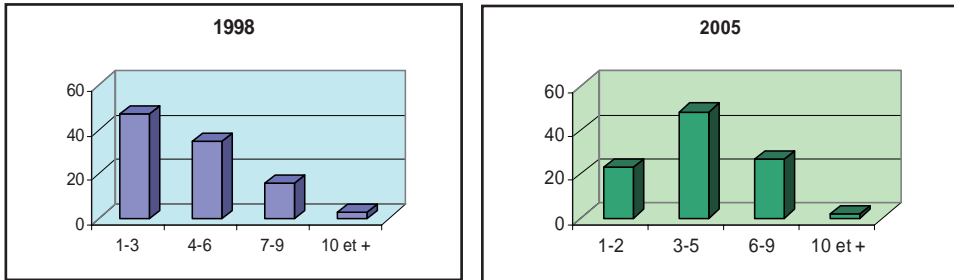


Tableau 2.7 : Evolution de la taille des ménages entre 1998 et 2005

Taille 1998	%	% cumulé	Taille 2005	%	% cumulé
1-3	47,2	47,2	1-2	23,2	23,2
4-6	34,7	81,9	3-5	48,4	71,6
7-9	15,5	97,4	6-9	26,6	98,2
10 et +	2,6	100,0	10 et +	1,5	100,0
Total	100	-	Total	100	-

Graphique 2.3 : Evolution de la taille des ménages entre 1998 et 2005 (%)



La tendance constatée fait ressortir les ménages de petites tailles dont le poids a régressé, d'une part et les ménages de grande taille dont le poids a également baissé d'autre part, et ce au profit des ménages de tailles moyennes de 4-5 personnes.

Quant aux ménages de taille moyenne supérieure (6 ou 7-9), leur poids relatif est resté assez élevé.

2.3. Etat matrimonial

A leur première migration, trois migrants sur quatre étaient célibataires. Cette proportion est encore plus élevée pour les émigrants en direction de l'Allemagne (87%).

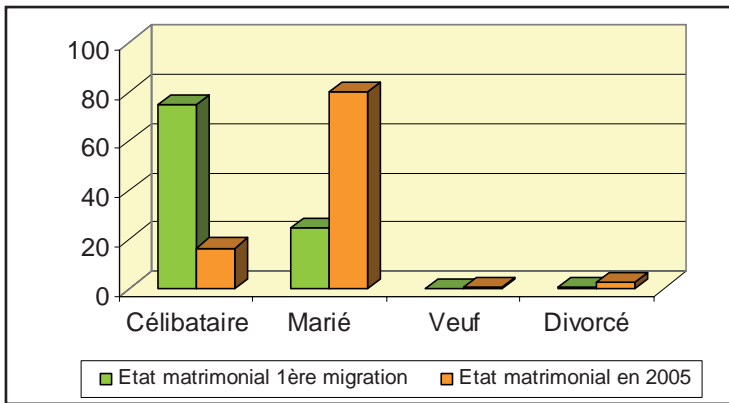
Un migrant sur quatre était marié à sa première émigration. Les veufs et divorcés représentaient moins de 1%.

Ces proportions se sont inversées au cours de la vie migratoire, avec 8 migrants sur 10 qui se trouvent mariés au moment de l'enquête, 16,5% seulement qui sont restés célibataires. Il convient toutefois de noter l'augmentation de la part des émigrés divorcés et veufs qui est de 3,4% au moment de l'enquête.

Tableau 2.8 : Changement d'état matrimonial (%)

Situation	Etat matrimonial 1 ^{ère} migration	Etat matrimonial en 2005	Différence
Célibataire	74,8	16,5	-58,3
Marié	24,5	80,1	+55,6
Veuf	0,1	0,7	+0,6
Divorcé	0,6	2,7	+2,1
Total	100	100	0

Graphique 2.4 : Changement d'état matrimonial (%)



2.4. Accompagnement

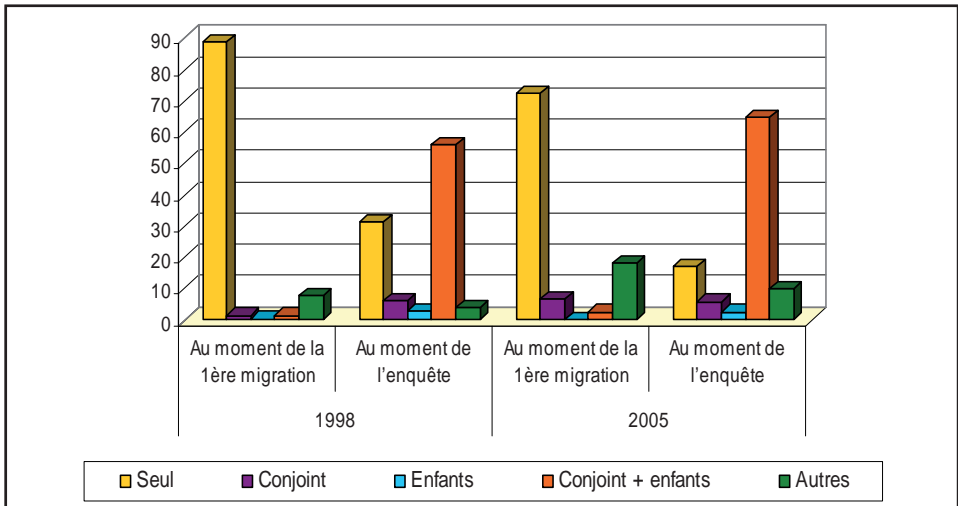
L'accompagnement des MRE par des membres de leur famille ou d'autres personnes a augmenté, au moment de la première émigration à l'étranger et surtout pendant l'immigration.

D'abord au moment de la première émigration. La proportion d'émigrants qui partent seuls a baissé de 88,9% à 72,5% entre les deux enquêtes, de 1998 et de 2005.

Tableau 2.9 : Analyse comparative de l'accompagnement en 1998 et 2005

Accompagnement	1998		2005	
	Au moment de la 1 ^{ère} migration	Au moment de l'enquête	Au moment de la 1 ^{ère} migration	Au moment de l'enquête
Seul	88,9	31,2	72,5	17,0
Conjoint	1,5	6,1	6,7	5,8
Enfants	0,3	2,7	0,2	2,5
Conjoint + enfants	1,5	56,0	2,6	64,6
Autres	7,8	4,0	18,0	10,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2.5 : Analyse comparative de l'accompagnement en 1998 et 2005 (%)



Ceux qui sont accompagnés de leur conjoint et enfants passent de 3,3% à 9,5% ; et ceux accompagnés par d'autres personnes, appartenant à la famille au sens large (parents, frères, cousins...) ou non (amis, voisins...) ont augmenté encore plus et sont passés de 7,8% à 18%. Ce qui veut dire que les relations familiales (au sens large) et sociales jouent un rôle significatif dans l'émigration. Ceci est plus vrai dans les anciens pays d'immigration (36,6% aux Pays-Bas, 30,8% en Allemagne et 20,5% en France) que dans les nouveaux (9,2% en Espagne et 9,3% en Italie).

Ensuite, c'est pendant l'immigration que la proportion de MRE seuls baisse fortement. Ils ne sont plus que 31,2% en 1998 et 17% en 2005, et ceci surtout grâce au regroupement familial. En effet, la proportion de MRE qui vivent avec leur conjoint et enfants atteint 64,8% en 1998 et 72,9% en 2005. Par contre les personnes n'appartenant pas à la cellule familiale stricto sensu du MRE voient leur proportion baisser presque de moitié entre le moment de l'émigration et pendant l'immigration : de 7,8% à 4% selon l'enquête de 1998 et de 18% à 10% selon celle de 2005.

Tableau 2.10 : Accompagnement à l'émigration et au moment de l'enquête (2005) selon le pays d'accueil

Pays d'accueil	A l'émigration				Au moment de l'enquête			
	Seul	Conjoint- enfants	Autres personnes	Total	Seul	Conjoint- enfants	Autres personnes	Total
France	68,6	10,9	20,5	100,0	10,1	80,8	9,1	100,0
Belgique	71,4	15,4	13,2	100,0	7,6	85,7	6,7	100,0
Allemagne	56,4	12,8	30,8	100,0	4,5	88,6	6,9	100,0
Pays-Bas	53,0	10,4	36,6	100,0	11,3	80,3	8,4	100,0
Italie	84,1	6,6	9,3	100,0	30,9	61,5	7,6	100,0
Espagne	85,4	5,4	9,2	100,0	31,5	52,0	16,5	100,0
Autres pays	79,1	20,9	-	100,0	14,2	85,8	-	100,0
Total	72,5	9,5	18,0	100,0	17,0	72,9	10,1	100,0

2.5. Nombre d'enfants à charge du MRE

Le nombre d'enfants à charge du MRE qui était relativement faible à son départ du Maroc (0,3 personne en moyenne), en raison de l'âge et des revenus alors limités, a augmenté pour se situer à 2,1 personnes actuellement à l'étranger et 0,2 personne au Maroc, soit un total de 2,3 personnes.

Selon les pays d'immigration, ce paramètre sociodémographique a évolué comme suit :

Tableau 2.11 : Nombre d'enfants à charge au départ et en 2005 selon les pays d'immigration

Pays d'immigration	Nombre d'enfants à charge au départ (E0)	Nombre d'enfants à charge en 2005 à l'étranger (E1)	Nombre d'enfants à charge en 2005 au Maroc (E2)	(E1-E2)-E0
France	0,3	2,6	0,2	2,5
Belgique	0,3	2,6	0,1	2,4
Allemagne	0,0	2,4	0,0	2,4
Pays-Bas	0,2	2,5	0,1	2,4
Italie	0,3	1,4	0,2	1,3
Espagne	0,5	1,1	0,3	0,9
Autres pays	0,8	2,7	0,1	2,0
Ensemble	0,3	2,1	0,2	2,0

Dans l'ensemble, le nombre d'enfants à charge a augmenté de près de deux enfants. Il est lié à l'ancienneté de la migration ; en effet, dans les pays d'immigration récente, comme l'Espagne et l'Italie, le nombre d'enfants supplémentaires à charge est respectivement de 0,9 et 1,3, alors qu'il est de 2,4/2,5 dans les pays d'ancienne immigration.

De fait, le nombre d'enfants à charge du migrant a considérablement augmenté sous les effets de la nuptialité et de la natalité, mais également du regroupement familial. Pour mieux comprendre cette tendance, il est nécessaire d'examiner l'évolution de la structure de répartition de cette variable selon le pays d'immigration.

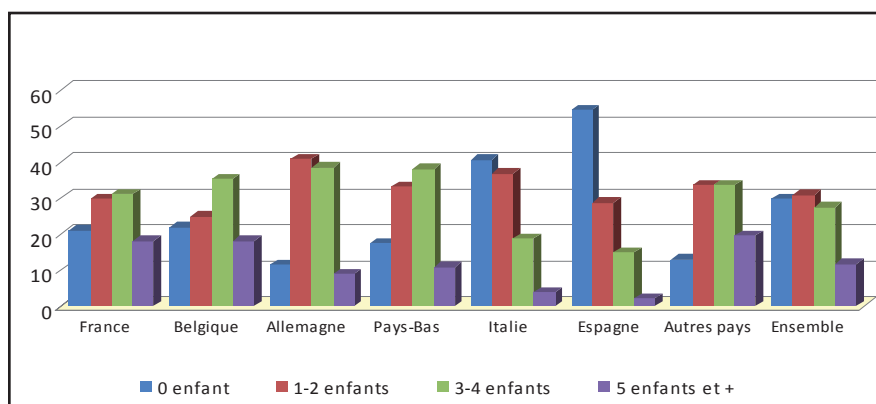
Tableau 2.12 : Evolution de la structure de répartition du nombre d'enfants à charge du MRE selon le pays de résidence (% MRE)

Pays de résidence	Au départ(au Maroc)				En 2005 (à l'étranger)				En 2005 au Maroc (moyenne)
	0	1-2	3-4	5 et +	0	1-2	3-4	5 et +	
France	85,5	9,3	4,3	0,9	21,0	29,8	31,1	18,0	2,6
Belgique	89,0	6,6	3,3	1,1	21,9	24,8	35,3	18,1	2,6
Allemagne	100,0	-	-	-	11,5	40,9	38,6	9,0	2,4
Pays Bas	87,2	9,8	3,0	-	17,5	33,3	38,1	10,8	2,5
Italie	86,8	7,7	3,6	1,9	40,6	36,8	18,7	3,8	1,4
Espagne	84,4	6,7	6,5	2,4	54,6	28,7	14,8	2,0	1,1
Autres pays	79,1	7,0	7,0	7,0	13,0	33,7	33,7	19,5	2,7
Ensemble	86,0	8,2	4,4	1,4	29,7	30,9	27,5	11,7	2,1

Au moment de l'émigration, près de 9 migrants sur 10 (86%) n'avaient aucun enfant à charge, 8,2% en avaient de 1 à 2 et 5,8% en avaient 3 ou plus. Ces proportions sont assez voisines quel que soit le pays de destination, avec toutefois un nombre plus élevé d'enfants à charge pour les MRE des nouveaux pays d'immigration (Espagne, Italie et autres pays).

Au moment de l'enquête, la structure de répartition des enfants à charge a totalement changé, avec seulement trois migrants sur dix qui n'ont pas d'enfant à charge (à noter que cette proportion est supérieure à celle des migrants célibataires qui est de 12,5%); ce qui laisse entendre de nouveaux comportements et attitudes à l'égard de la natalité.

Graphique 2.6 : Structure de répartition du nombre d'enfants à charge du MRE au moment de l'enquête selon le pays de résidence en 2005



Trois autres migrants sur dix ont à leur charge 1 à 2 enfants et un peu moins (27,5%) ont à leur charge 3 à 4 enfants. Les migrants ayant à leur charge plus de quatre enfants représentent un peu plus d'un dixième (11,7%).

L'examen de la structure de répartition des migrants selon le nombre d'enfants à charge en 2005 à l'étranger, met en évidence des attitudes et des comportements nouveaux en matière démographique, dans la mesure où une partie non négligeable de MRE dans les pays européens n'a aucun enfant à charge d'une part, et à l'opposé une autre partie continue à se caractériser par un nombre élevé d'enfants à charge (5 enfants et plus), d'autre part, avec 11,7% des cas.

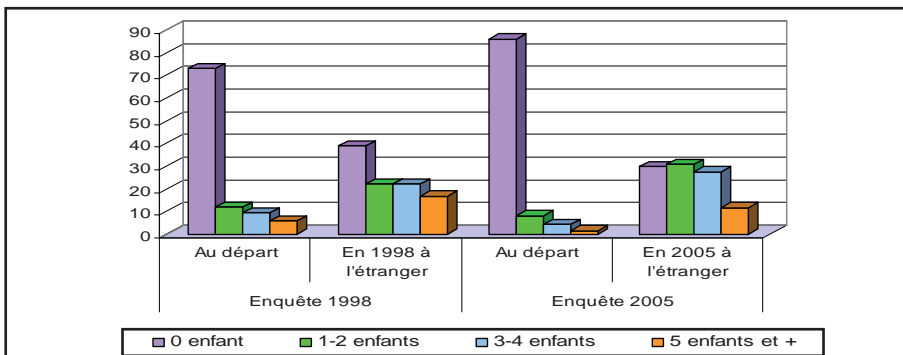
Cette analyse illustre les mutations que connaissent les MRE dans leurs comportements sociodémographiques, qui sont déjà entamées, mais qui continuent à évoluer progressivement, au fur et à mesure de l'ancienneté migratoire et de l'amélioration de leur niveau d'éducation et de formation professionnelle.

Cette hypothèse est corroborée par la comparaison des structures de répartition du nombre d'enfants à charge, relevées à l'occasion des deux investigations (1998 et 2005), comme il ressort du tableau ci-après :

Tableau 2.13 : Evolution du nombre d'enfants à charge (1998, 2005)

Nombre d'enfants à charge	Enquête 1998		Enquête 2005	
	Au départ	En 1998 à l'étranger	Au départ	En 2005 à l'étranger
0	73,0	39,0	86,0	29,7
1-2	11,9	22,2	8,2	30,9
3-4	9,4	22,0	4,4	27,5
5 et +	5,7	16,8	1,4	11,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2.7 : Evolution du nombre d'enfants à charge (1998, 2005)



Les MRE qui émigraient sans avoir d'enfants à charge sont de plus en plus fréquents au fil des années ; avec une proportion passée de 73% selon l'enquête 1998 à 86% selon l'enquête 2005.

D'un autre côté, à l'étranger, la proportion de MRE ayant un nombre d'enfants à charge supérieur à 4, est de 11,7% seulement en 2005 contre 16,8% en 1998.

2.6. Conclusion

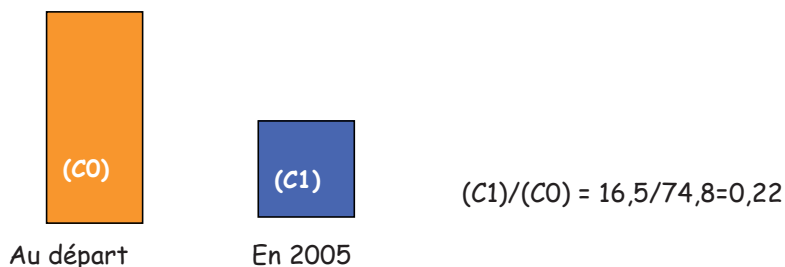
Les analyses qui précèdent font ressortir, outre la continuité des flux migratoires vers les pays d'immigration d'Europe et d'ailleurs, l'existence d'une mobilité géographique assez importante des migrants à l'intérieur de l'espace européen d'immigration.

Les effets de l'ancienneté migratoire se font sentir chaque jour davantage à travers les changements démographiques, dont en particulier les pyramides d'âges des migrants qui se profilent de plus en plus vers le haut, sous l'effet du vieillissement (l'âge moyen est de 41 ans), mais aussi de la baisse du nombre d'enfants et le recul de la taille des ménages, passée de 6,6 au moment de l'émigration à 4,3 au moment de l'enquête. Ceci étant, le nombre d'enfants à charge du migrant a considérablement augmenté, passant de 0,3 au moment de l'émigration à 2,3 au moment de l'enquête.

Autre changement important : les émigrants partent moins seuls et, surtout, grâce au regroupement familial, vivent souvent en famille en pays d'accueil (73%).

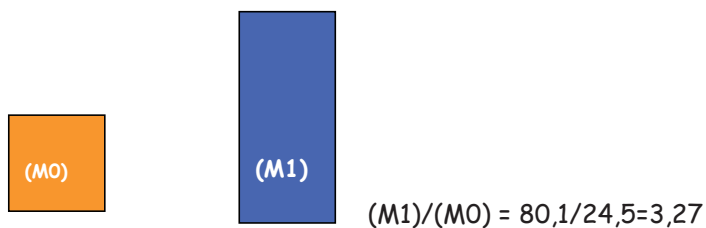
Les comportements sociodémographiques ont considérablement changé comme le montrent les schémas et les indices comparatifs ci-après :

Etat matrimonial : % des célibataires



La part des célibataires a connu une baisse dans une proportion de quatre cinquièmes.

Etat matrimonial : % de mariés

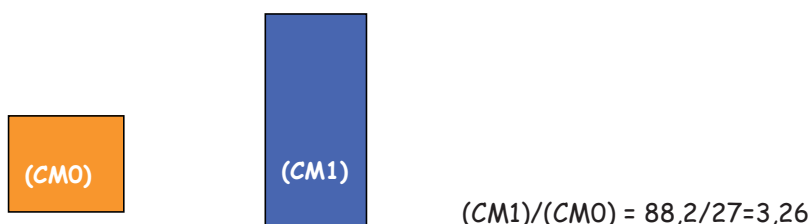


Au départ

En 2005

La part de mariés a augmenté dans un rapport de 1 à 3,27.

Position de chef de ménage :

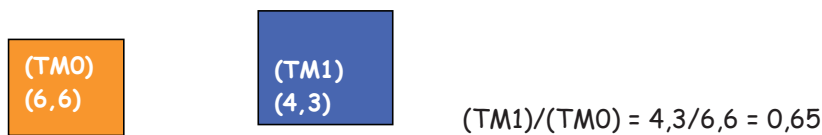


Au départ

En 2005

La fonction de chef de ménage a augmenté dans une proportion considérable, passant de 1 à 3,26.

Taille du ménage

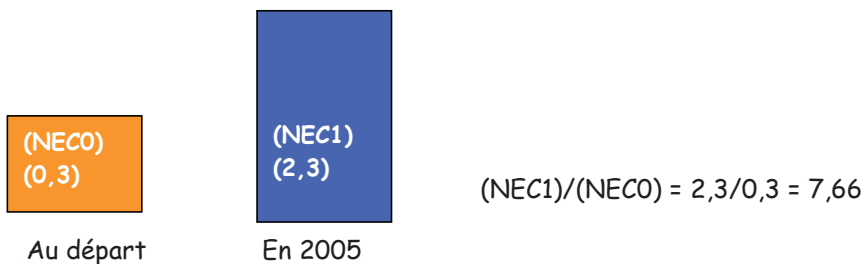


Au départ

En 2005

La taille moyenne du ménage a connu une réduction assez importante dans une proportion d'un tiers.

Nombre d'enfants à charge :



Le nombre moyen d'enfants à charge du migrant a connu une multiplication par 7,66.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Les caractéristiques socioprofessionnelles des MRE ont considérablement changé au cours des dernières décennies, avec notamment des migrants ayant un niveau d'éducation et de formation de plus en plus élevé, une situation professionnelle meilleure et l'exercice d'activités qui requièrent des qualifications et des compétences de plus en plus grandes.

3.1. Niveau d'instruction

3.1.1. Evolution du niveau scolaire

A son départ à l'étranger, un émigré sur cinq était sans niveau scolaire (21,4%). Quoique élevée, cette proportion reste bien inférieure à celle de la population active occupée au Maroc qui se situe à 45%¹. Près de trois migrants sur dix (28,4%) avaient effectué des études de niveau primaire, près de 4 sur 10 avaient suivi des études collégiales et secondaires et même un émigrant sur dix avait atteint l'enseignement supérieur.

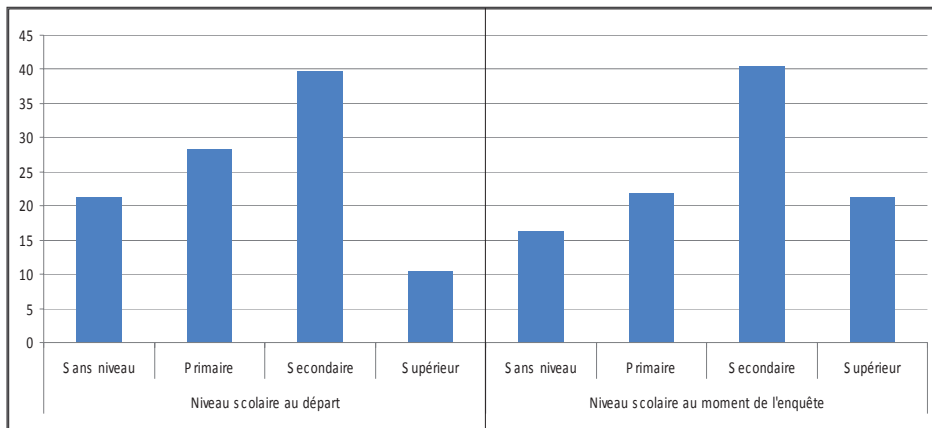
Ces proportions changent de façon significative entre le moment de départ et celui de l'enquête (2005) et selon le pays d'accueil, comme il ressort des données suivantes.

Tableau 3.1 : Evolution du niveau scolaire (%)

Pays de résidence	Niveau scolaire au départ					Niveau scolaire au moment de l'enquête (2005)				
	Analphabète	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	Analphabète	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
France	26,3	30,4	34,9	8,4	100	17,8	21,4	38,0	22,8	100
Belgique	24,2	17,6	48,4	9,8	100	17,1	12,6	48,5	21,8	100
Allemagne	18,0	23,0	43,5	15,5	100	13,6	15,8	38,8	31,8	100
Pays-Bas	21,7	26,1	38,3	13,9	100	14,5	16,1	38,1	31,3	100
Italie	11,0	27,5	47,5	14,0	100	11,8	25,9	46,5	15,8	100
Espagne	17,6	29,1	43,1	10,2	100	17,2	27,6	42,6	12,6	100
Autres pays	7,0	20,9	41,8	30,3	100	6,5	19,5	32,5	41,5	100
Ensemble	21,4	28,4	39,8	10,4	100	16,3	22,0	40,4	21,3	100

¹ HCP (2006b).

Graphique 3.1 : Evolution du niveau scolaire (%)



La part des sans-niveau a baissé, passant de 21,4% à 16,3%. Il en est de même pour ceux qui ont fait des études primaires, passant de 28,4% à 22%.

La part des MRE ayant fait des études secondaires n'a pas connu de changement et reste à 40%. Par contre ceux qui ont accédé à l'enseignement supérieur ont considérablement augmenté, leur proportion a doublé, passant de 10,4% à 21,3%.

Au total, les MRE ont gagné en moyenne 1,5 année de scolarité pendant l'immigration, plus dans les pays d'immigration ancienne (1,6 à 2,7 ans) que dans les nouveaux (0,2 et 0,4 année en Italie et en Espagne).

En France

Plus du quart des émigrés étaient sans niveau d'instruction au départ ; cette proportion est tombée à 17,8% en 2005, soit une baisse de 32,3%.

La part des émigrés qui ont suivi des études primaires a également connu un recul, passant de 30,4% à 21,4%, ces baisses se sont effectuées au profit des niveaux secondaire et supérieur qui ont gagné respectivement 3,1% et 14,4%.

Le niveau supérieur a connu une évolution particulièrement importante. La proportion des migrants ayant atteint le niveau du supérieur est passée de 8,4% au départ à 22,8% en 2005, soit une progression de 171%.

En Belgique

Le quart des MRE étaient sans niveau scolaire à leur arrivée ; 17,6% avaient le niveau du primaire et près de la moitié d'entre eux avait effectué des études secondaires (48,4%), et 8,4% avaient accédé à l'enseignement supérieur.

C'est cette dernière proportion qui a connu la croissance la plus élevée, ayant plus que doublé pendant l'immigration, passant de 8,4% à 21,8%, soit une progression de 122%.

En Allemagne

Les progrès réalisés dans la scolarisation des immigrés sont importants, notamment au niveau du supérieur, passé de 15,5% à l'arrivée des MRE à 31,8% en 2005, soit un doublement. Cette évolution s'est faite bien entendu aux dépens des autres niveaux, du primaire, passé de 23% à 15,8% et du secondaire, passé de 43,5 à 38,8%.

Aux Pays-Bas

Si plus d'un émigré sur cinq (21,7%) est parti aux Pays-Bas alors qu'il était sans niveau scolaire, cette proportion est tombée à 14,5% en 2005. Une tendance analogue est constatée pour le niveau primaire qui concernait plus du quart des émigrés (26,1%) au moment de leur départ, contre 16,1% en 2005.

D'un autre côté, alors que la proportion des migrants ayant effectué des études secondaires n'a pas changé (38%), celle de ceux qui ont accédé à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,25, passant de 13,9% à 31,3%.

En Italie

S'agissant d'une émigration récente et qui a bénéficié des progrès de la scolarisation au Maroc, la proportion des émigrants sans niveau scolaire est faible (11%), beaucoup plus faible que celle des émigrants, partis auparavant dans les pays d'immigration plus ancienne (22 à 26% aux Pays-Bas, en Belgique et en France). Par contre les proportions des émigrants des niveaux primaire, secondaire et supérieur ne sont pas supérieures à celles des autres pays d'immigration.

Fait important cependant, le niveau scolaire n'a pas progressé pendant l'immigration. Cette stagnation atteste de la situation particulière qui prévaut en Italie où peu d'efforts ont été faits en faveur des immigrés en matière de scolarisation.

En Espagne

La situation est similaire à celle de l'Italie. La proportion des sans-niveau scolaire n'a pas connu de changement et est restée autour de 17%. Celle des autres niveaux scolaires, non plus : 28 à 29% pour le primaire, 43% pour le secondaire et un léger progrès pour le supérieur, la proportion passant de 10,2% à 12,6%.

Dans les autres pays

Les MRE qui ont émigré vers d'autres pays, qui sont en général de nouvelles destinations migratoires, ont en moyenne un niveau d'enseignement supérieur élevé et qui s'améliore pendant l'immigration. Ceux qui n'ont pas de niveau scolaire ne représentent que 7% du total des émigrants vers ces pays, soit le niveau le plus bas parmi les émigrants, qui est en moyenne de 21,4%.

En effet, trois émigrants sur dix (30,3%) sont arrivés dans ces pays alors qu'ils avaient un niveau d'enseignement supérieur ; cette proportion s'est améliorée pendant l'immigration et atteint 41,5% en 2005, soit le niveau le plus élevé parmi les MRE, tous pays confondus, qui est en moyenne de 21,3%. La progression de la proportion du supérieur s'est faite en puisant principalement dans le secondaire dont la proportion a baissé de près de 10 points entre le moment de l'émigration et 2005 (de 41,8% à 32,5%).

En somme, la vieille émigration, vers la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne se caractérisait par un taux élevé de sans niveau scolaire (plus d'un migrant sur 5). Les pays d'émigration récente, comme l'Espagne, l'Italie et les autres pays ont reçu des immigrés sans niveau scolaire dans de bien moindres proportions, avec respectivement 17,6%, 11% et 7%.

Le nombre d'années effectuées dans l'enseignement supérieur a connu un véritable « boom » avec le doublement de leur poids relatif, passé de 10,4% à 21,3% entre le moment de l'émigration et celui de l'enquête (2005). C'est dire que l'émigré analphabète est en voie d'être remplacé par le migrant ayant reçu une formation de plus en plus élevée au Maroc (fuite des cerveaux) et qui a vu son niveau s'améliorer au cours de son séjour dans les pays d'accueil.

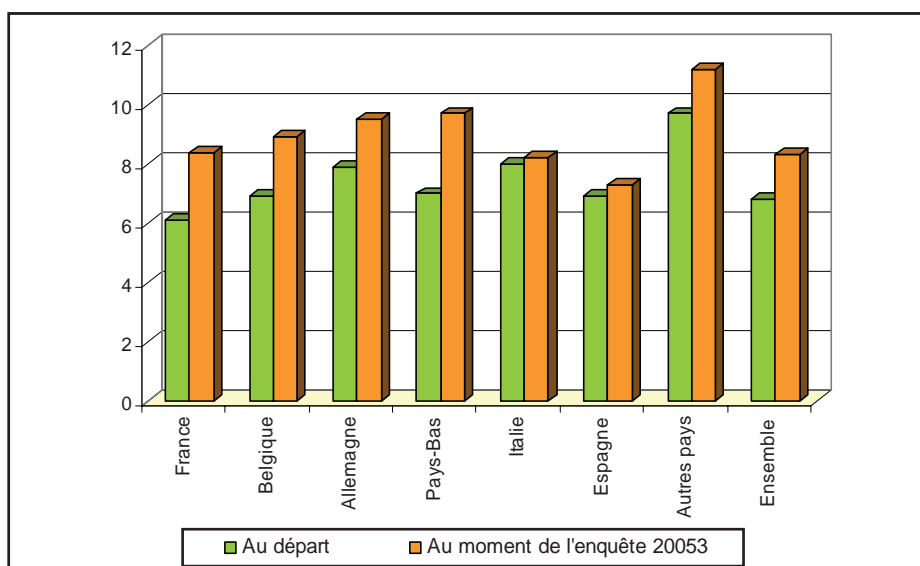
3.1.2. Evolution du nombre moyen d'années de scolarisation réussies

Le nombre moyen d'années de scolarisation réussies est un indicateur qui permet de compléter l'analyse de l'évolution du niveau éducatif de la population émigrée.

Tableau 3.2 : Evolution du nombre moyen d'années de scolarisation réussies

Pays d'immigration	Nombre moyen d'années scolaires réussies		Evolution	
	Au départ (a)	Au moment de l'enquête 2005 (b)	(b) / (a)	(b) - (a)
France	6,1	8,4	1,38	2,3
Belgique	6,9	8,9	1,29	2,0
Allemagne	7,9	9,5	1,20	1,6
Pays-Bas	7,0	9,7	1,39	2,7
Italie	8,0	8,2	1,03	0,2
Espagne	6,9	7,3	1,06	0,4
Autres pays	9,7	11,2	1,16	1,5
Ensemble	6,8	8,3	1,22	1,5

Graphique 3.2 : Nombre moyen d'années de scolarisation réussies (%)



Il permet d'une part de comparer le niveau scolaire des émigrants marocains par pays de destination. Parmi les pays d'ancienne immigration, il est plus élevé en Allemagne ; cela est probablement dû à une politique d'immigration plus sélective. Il est également élevé en Italie et dans les autres pays d'immigration récente ; cela est dû aux progrès de la scolarisation au Maroc.

Il permet d'autre part de voir s'il y a une élévation du niveau scolaire pendant l'immigration, mesurée par le rapport (b)/(a) ou la différence (b) - (a) (Cf. tableau 3.2). Il apparaît que le niveau scolaire des MRE a progressé en moyenne de 1,5 année ou 22% pendant l'immigration. La progression est plus grande aux Pays-Bas et en France (39 et 38%) qu'en Belgique et en Allemagne (29 et 20%). Elle est faible en Espagne et en Italie (6 et 3%).

3.1.3. Evolution du niveau d'éducation supérieure

Le niveau d'éducation supérieure est celui qu'il faut considérer lorsqu'on s'intéresse à l'exode des cerveaux ou aux compétences nationales réinstallées à l'étranger.

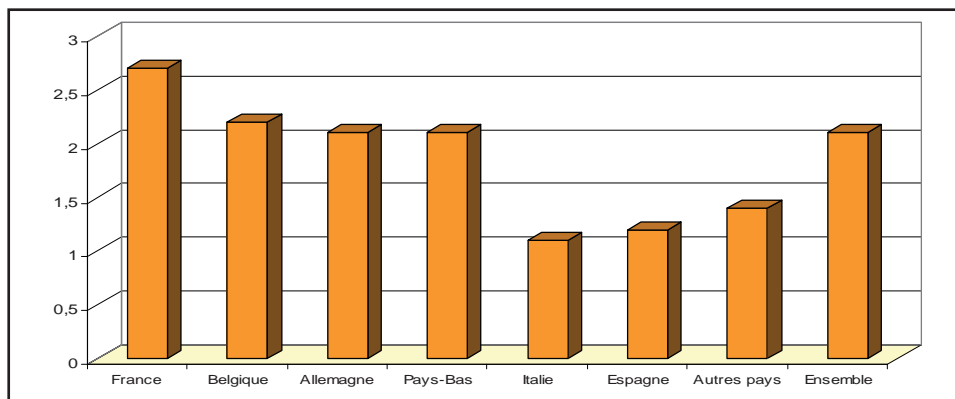
Tableau 3.3 : Indice d'amélioration (IA) du niveau d'éducation supérieure au départ et en 2005 par pays de résidence (%MRE)

Pays d'immigration	Niveau supérieur au départ (%) (a)	Niveau supérieur en 2005 (%) (b)	IA = (b)/(a)
France	8,4	22,8	2,7
Belgique	9,8	21,8	2,2
Allemagne	15,5	31,8	2,1
Pays-Bas	13,9	31,3	2,1
Italie	14,0	15,8	1,1
Espagne	10,2	12,6	1,2
Autres pays	30,3	41,5	1,4
Ensemble	10,4	21,3	2,1

Déjà 10,4% des émigrants ont un niveau d'éducation supérieur au départ du Maroc, auxquels il faudrait ajouter ceux qui ont terminé le secondaire (40%) et qui peuvent donc entamer des études supérieures en pays d'immigration. Ce qui montre l'importance de l'exode des cerveaux.

Pendant l'immigration, alors que la proportion de MRE qui a le niveau secondaire reste constante à 40%, celle du niveau supérieur est multipliée par deux, passant de 10,4% à 21,3%, indice d'amélioration de 2,1. Ceci est particulièrement vrai dans les pays d'ancienne immigration, notamment en France et en Belgique (indices d'amélioration de 2,7 et 2,2) alors que dans les pays d'immigration récente, la progression est faible (1,2 en Espagne et 1,1 en Italie).

Graphique 3.3 : Indice d'amélioration du niveau d'éducation supérieure au départ et en 2005 par pays de résidence



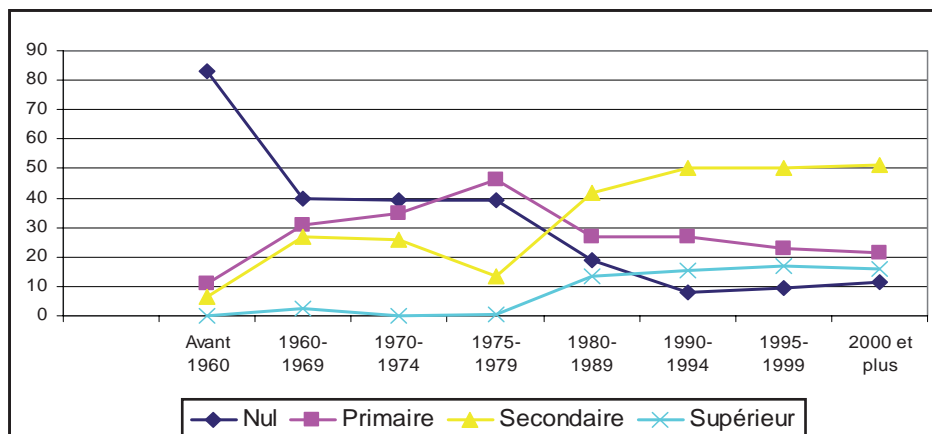
3.1.4. Evolution du niveau d'instruction selon la période d'émigration

L'examen de l'évolution du niveau d'instruction des MRE à leur départ à l'étranger, fait ressortir son amélioration continue dans le temps. On note une baisse considérable et continue des « non-scolarisés », passés de 82,8% avant les années 1960 à 11,5% au cours des années 2000. Cette baisse se fait d'abord au profit de ceux qui ont le niveau primaire jusqu'à la fin des années 1970, puis du secondaire et du supérieur à partir des années 1980. Ainsi la proportion des émigrants qui ont le niveau secondaire est passée de 6,5% avant 1960 et 25,8% dans la première moitié des années 1970 et plus de 50% à partir des années 1990. Et celle des émigrants qui ont le niveau supérieur, de moins de 1% encore dans les années 1970 à 16/17% depuis le milieu des années 1990.

Tableau 3.4 : Evolution du niveau scolaire des émigrants selon la période d'émigration (% MRE)

Période d'émigration	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Avant 1960	82,8	10,7	6,5	0,0	100
1960-1969	40,0	30,7	26,7	2,5	100
1970-1974	39,4	34,8	25,8	0,0	100
1975-1979	39,5	46,2	13,6	0,7	100
1980-1989	19,0	26,9	41,8	13,3	100
1990-1994	7,9	26,7	50,3	15,2	100
1995-1999	9,6	23,0	50,3	17,1	100
2000 et plus	11,5	21,3	51,1	16,1	100
Total	21,4	28,4	39,3	10,4	100

Graphique 3.4 : Evolution du niveau de scolarisation selon le calendrier migratoire (%)



3.1.5. Evolution du niveau scolaire selon les deux enquêtes, 1998 et 2005

L'examen du niveau scolaire et son évolution entre les deux enquêtes (1998 et 2005) fait ressortir une nette amélioration du niveau scolaire, au départ du Maroc et pendant l'immigration.

Au départ du Maroc, d'abord. La proportion de sans-niveau scolaire a baissé de 36,4% à 21,4%. Le niveau primaire a peu progressé (passant de 27,4% à 28,4%), comparativement à la forte augmentation du secondaire (passant de 28,3% à 39,8%) et du supérieur (7,9% et 10,4%).

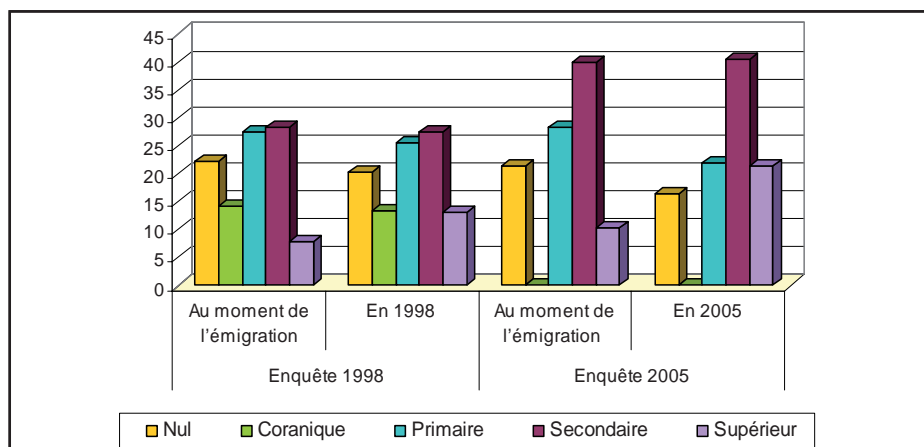
Pendant l'immigration, ensuite. Les deux enquêtes donnent un résultat concordant : léger recul de la proportion de MRE qui ont le niveau primaire, stabilité de celle du secondaire à 27-28% et 40% respectivement et forte progression du supérieur : 67% selon l'enquête de 1998 et 10,5% selon celle de 2005.

Tableau 3.5 : Evolution du niveau scolaire des MRE (1998, 2005)

Niveau scolaire	Enquête 1998*		Enquête 2005	
	Au moment de l'émigration	En 1998	Au moment de l'émigration	En 2005
Nul	22,2	20,3	21,4	16,3
Coranique	14,2	13,5	-	-
Primaire	27,4	25,6	28,4	22,0
Secondaire	28,3	27,4	39,8	40,4
Supérieur	7,9	13,2	10,4	21,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

- Source : B. Hamdouch et Al. (2000).

Graphique 3.5 : Evolution du niveau scolaire des MRE (1998, 2005)



Cela veut dire que le profil scolaire continue de s'améliorer à l'émigration pour les niveaux secondaire et supérieur, et pendant l'immigration pour le niveau supérieur.

3.2. Formation professionnelle

3.2.1. Formation professionnelle à l'émigration

La proportion de MRE ayant reçu une formation professionnelle à l'émigration confirme cette tendance dans la mesure où aucun migrant parti avant 1960 n'avait alors bénéficié d'une formation professionnelle. Cette proportion s'est améliorée au fil des années, pour concerner près d'un émigrant sur dix au cours des années 1980 et 15,5% dans les années 2000.

En moyenne 8,4% des émigrants ont reçu une formation professionnelle. Cette proportion est plus faible pour les émigrants à destination des anciens pays d'immigration (5 à 7%) que des nouveaux (Espagne 10,1% et Italie 12,9%) qui ont bénéficié de la progression de la formation professionnelle au Maroc.

3.2.2. Formation professionnelle pendant l'immigration

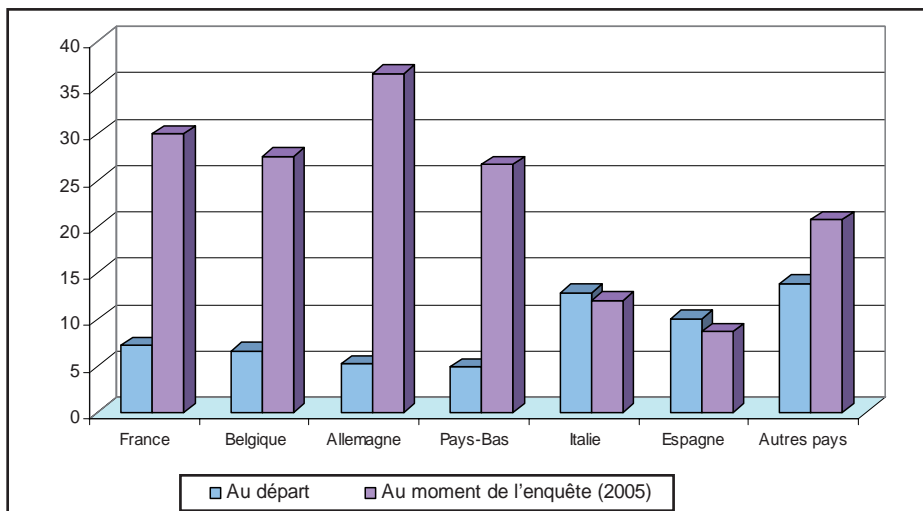
La formation professionnelle et technique dans les pays d'accueil est un des acquis les plus importants pour les MRE.

L'évaluation de ce paramètre selon les pays d'immigration permet d'apprécier le niveau de cet acquis.

Tableau 3.6 : Formation professionnelle et technique selon le pays de résidence (% MRE)

Pays de résidence	Formation professionnelle		
	Au départ (a)	Au moment de l'enquête (2005) (b)	IA (indice d'amélioration) (b)/(a)
France	7,2	30,0	4,2
Belgique	6,6	27,6	4,2
Allemagne	5,2	36,5	7,0
Pays-Bas	4,9	26,7	5,5
Italie	12,9	12,1	0,9
Espagne	10,1	8,7	0,9
Autres pays	13,9	20,7	1,5
Ensemble	8,4	23,0	2,7

Graphique 3.6 : Formation professionnelle et technique selon le pays de résidence (% MRE)



La proportion des migrants ayant bénéficié d'une formation professionnelle ou technique pendant l'immigration a été multipliée par 3, passant de 8,4% à 23%, entre le moment de l'émigration et le moment de l'enquête (2005).

L'indice d'amélioration de la formation professionnelle est élevé en Allemagne, Pays-Bas, France et Belgique (respectivement 7 ; 5,5 et 4,2).

Par contre, il n'y a pas eu de progrès dans les nouveaux pays d'immigration, l'Italie et l'Espagne. Bien au contraire, il y a eu une légère régression, due probablement à une déqualification (immigrés employés dans des postes de travail où ils n'utilisent pas leur qualification, qui se perd).

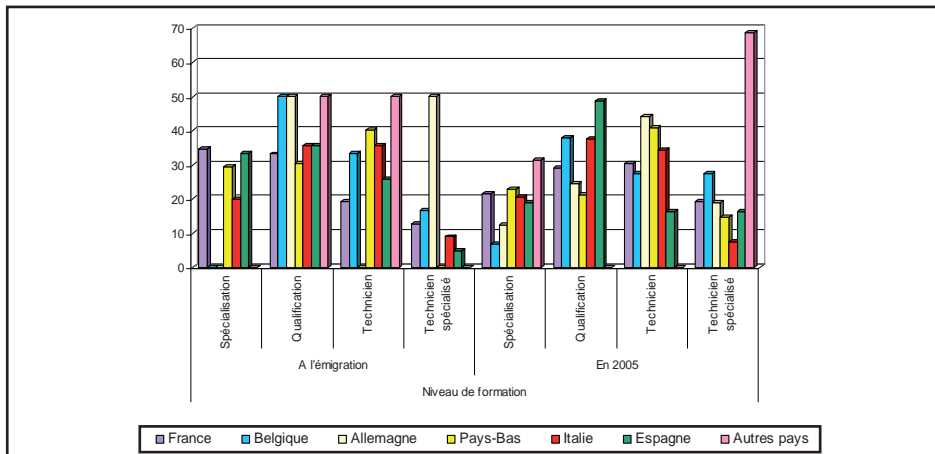
Le niveau de formation professionnelle des migrants a connu également une évolution selon le pays d'accueil.

Au départ du Maroc, les émigrants qui avaient reçu une formation professionnelle étaient à peu près également répartis entre les niveaux spécialisation, qualification et technicien avec quelque 30% chacun, le niveau de technicien spécialisé étant plus faible (9,5%). Pendant l'immigration, des progrès ont été réalisés : baisse des niveaux faibles (spécialisation, qualification) et montée des catégories supérieures (technicien et surtout technicien spécialisé), qui sont multipliées par deux (passant de 9,5% à 18,4%).

Tableau 3.7 : Evolution du niveau de formation professionnelle et technique selon le pays de résidence

Pays de résidence	Niveau de formation							
	A l'émigration				En 2005			
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien spécialisé	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien spécialisé
France	34,8	33,2	19,2	12,9	21,5	29,0	30,3	19,2
Belgique	-	50,0	33,3	16,7	6,9	37,9	27,6	27,6
Allemagne	-	50,0	-	50,0	12,4	24,6	44,0	18,9
Pays Bas	29,3	30,4	40,2	-	23,0	21,4	41,0	14,7
Italie	19,8	35,6	35,6	9,0	20,5	37,7	34,2	7,6
Espagne	33,4	35,8	26,0	4,8	18,9	48,7	16,2	16,2
Autres pays	-	50,0	50,0	-	31,4	-	-	68,6
Ensemble	28,7	35,3	26,5	9,5	20,4	30,2	31,0	18,4

Graphique 3.7 : Formation professionnelle et technique selon le pays de résidence



Ce progrès a été plus net en Belgique, en France et en Espagne.

3.3. Qualification dans la fonction

Le degré de qualification dans la fonction et son évolution constituent un indicateur du niveau d'intégration socioprofessionnelle des migrants dans le pays de résidence.

3.3.1. Evolution du degré de qualification depuis l'émigration

A leur émigration, 24,1% des migrants étaient sans qualification dans leur fonction. Cette proportion a connu une baisse, passant à 18,6% au moment de l'enquête en 2005.

Les autres niveaux de qualification ont connu une évolution favorable, l'ouvrier spécialisé passant de 10,7% à 17,1%, l'ouvrier qualifié, de 16,1% à 39,4%, le technicien, de 1,3% à 9,1%, l'agent de maîtrise, de 0,3% à 4,3%, l'ingénieur, de 0,1% à 2% et le cadre, de 1,3% à 4%.

Au total, pour les trois niveaux, agent de maîtrise, ingénieur et cadre, la proportion est passée de 1,7% à 10,3% ; ce qui montre l'amélioration du niveau de qualification, grâce à la formation professionnelle acquise pendant l'immigration.

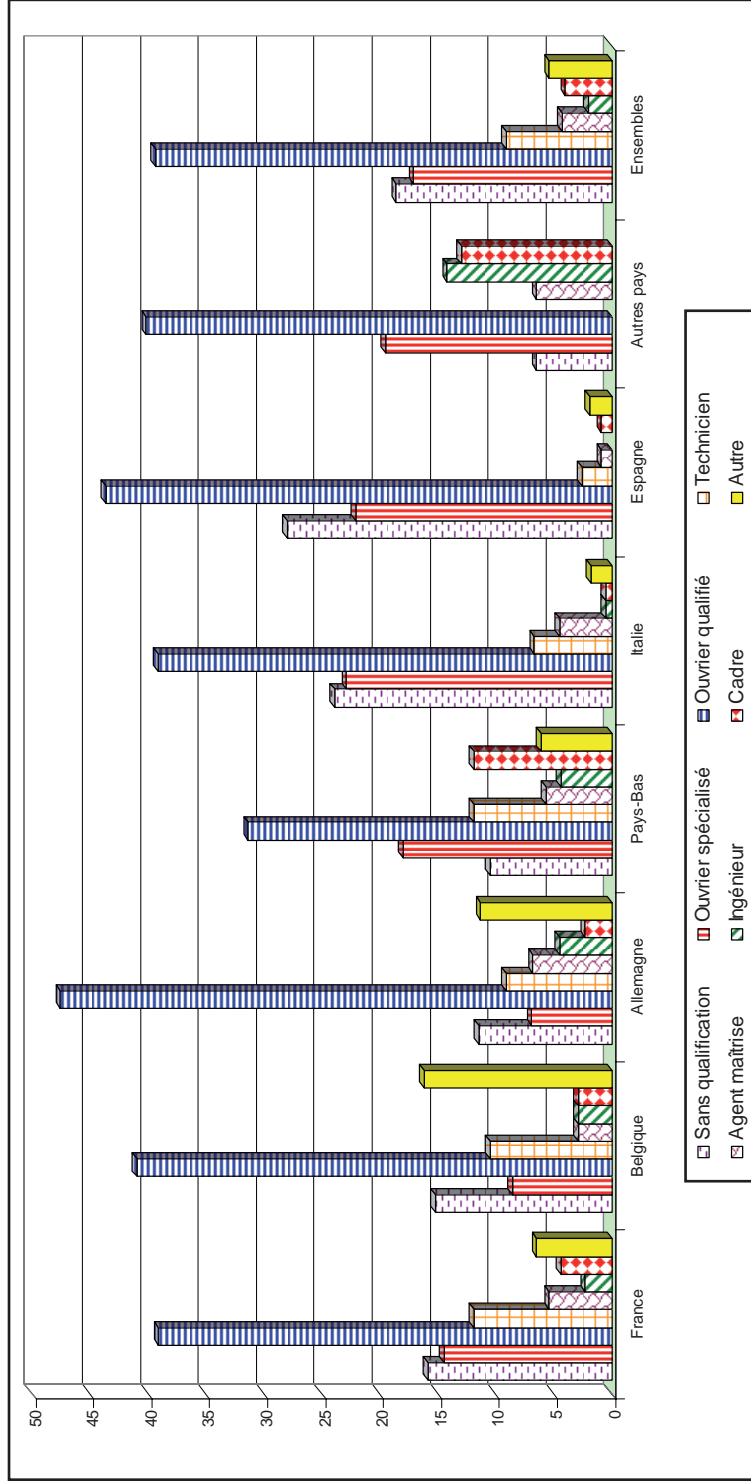
Les compétences élevées (ingénieurs et cadres), qui ne concernaient que 1,4% des émigrants, atteignent 6% pendant l'immigration.

Cette amélioration est perceptible aux Pays-Bas où la proportion des compétences élevées est passée de 1,5 à 16,3%, en Allemagne et en Belgique où elle est passée de 0% à 6,8% et 5,8% et en France, de 1,6% à 6,7%. En Italie et en Espagne, il n'y a pas eu progression mais régression de cette catégorie.

Tableau 3.8 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (% MRE)

Pays de résidence	A l'émigration									Au moment de l'enquête (2005)						
	Sans qualification	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualification	Technicien	Agent maîtrise	Ingénieur	Cadre	Autre	Sans qualification	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualification	Technicien	Agent maîtrise	Ingénieur	Cadre	Autre
France	24,2	9,5	13,5	1,6	0,2	0,2	1,4	49,3	15,9	14,5	39,1	11,9	5,4	2,3	4,4	6,5
Belgique	18,7	9,9	16,5	2,2	-	-	-	52,7	15,2	8,6	41,0	10,5	2,9	2,9	2,9	16,2
Allemagne	17,9	-	10,2	-	-	-	-	71,9	11,5	6,9	47,6	9,1	6,8	4,5	2,3	11,3
Pays-Bas	19,7	10,9	13,8	-	-	-	1,5	54,2	10,5	18,0	31,4	11,9	5,7	4,4	11,9	6,1
Italie	19,6	16,0	19,7	2,3	0,5	-	2,1	39,8	23,9	22,9	39,2	6,7	4,5	0,5	0,5	1,8
Espagne	31,0	10,8	22,3	0,7	0,7	-	1,0	33,5	28,0	22,1	43,7	2,6	0,9	-	0,9	1,9
Autres pays	20,9	13,9	7,0	-	-	-	7,0	51,3	6,5	19,5	40,2	-	6,5	14,2	13,0	-
Ensembles	24,1	10,7	16,4	1,3	0,3	0,1	1,3	45,7	18,6	17,1	39,4	9,1	4,3	2,0	4,0	5,4

Graphique 3.8 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (%MRE)



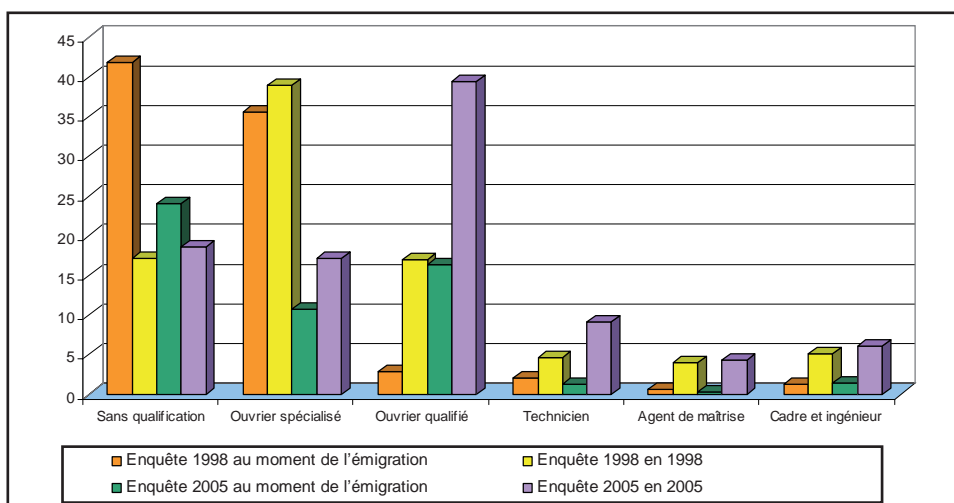
3.3.2. Evolution du degré de qualification de 1998 à 2005

S'agissant de l'évolution du degré de qualification des migrants selon les résultats des deux observations (1998 et 2005), elle se présente comme suit :

Tableau 3.9 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (1998, 2005)

Degré de qualification	Enquête 1998		Enquête 2005	
	Au moment de l'émigration	En 1998	Au moment de l'émigration	En 2005
Sans qualification	41,8	17,2	24,1	18,6
Ouvrier spécialisé	35,5	38,9	10,7	17,1
Ouvrier qualifié	2,8	17,0	16,4	39,4
Technicien	2,1	4,6	1,3	9,1
Agent de maîtrise	0,6	4,0	0,3	4,3
Cadre et ingénieur	1,3	5,1	1,4	6,0
Autre	15,9	13,2	45,7	5,4

Graphique 3.9 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (1998, 2005)



L'émigration des sans-qualification a considérablement régressé, passant de 41,8% à 24,1%, selon les résultats des deux enquêtes, espacées de 7 années. Il en est de même pour les ouvriers spécialisés, passés de 35,5 à 10,7%.

A l'opposé, la migration des ouvriers qualifiés a progressé, passant de 2,8% à 16,4%, celle des cadres intermédiaires (technicien, agent de maîtrise) a régressé, de 2,7% à 1,6% et celle des cadres et ingénieurs, restée quasi-stable, de 1,3% à 1,4%.

S'agissant de l'évolution du degré de qualification des migrants à l'étranger entre 1998 et 2005, la proportion des ouvriers qualifiés est passée de 17,0% à 39,4%, celle des techniciens et agents de maîtrise, de 8,6% à 13,4% et celle des cadres et ingénieurs, de 5,1% à 6%.

Ces gains de technicité intermédiaire et élevée représentent pour le Maroc un potentiel fort important qui pourrait constituer un levier pour son développement et un pont pour le transfert technologique.

3.4. Situation dans l'activité

3.4.1. Evolution de la situation dans l'activité avec la migration

La répartition des MRE selon la situation dans l'activité a connu un changement radical entre le moment de leur émigration et pendant l'immigration en 2005. La part des inactifs qui représentait le quart de la population migrante (25,5%) au départ (enfants et femme au foyer du migrant notamment) a reculé considérablement pour se situer à 7,1% au moment de l'enquête, en 2005. Ce recul est particulièrement important en France, où cette proportion est passée de 30% à 8,5% et en Allemagne où elle est passée de 46,2% à 9,1%. Il est entendu que la composition de la population inactive a également changé et comporte actuellement surtout des personnes âgées, retraitées en général.

Tableau 3.10 : Evolution de la situation dans l'activité (%MRE)

Pays de résidence	Situation dans l'activité													
	A l'émigration							En pays d'immigration (2005)						
	Inactif	Chômeur	Occasionnel	Saisonnier	Temps partiel	Permanent	Inactif	Chômeur	Occasionnel	Saisonnier	Temps partiel	Permanent		
France	30,0	19,1	6,1	6,1	2,7	36,1	8,5	2,5	0,7	0,9	2,2	85,3		
Belgique	29,7	22,0	4,9	3,3	1,1	39,6	18,1	7,6	1,9	-	2,9	69,5		
Allemagne	46,2	23,1	7,7	2,5	-	20,4	9,1	4,5	-	-	2,2	84,1		
Pays-Bas	38,4	18,7	3,9	7,9	3,9	27,1	12,3	3,1	-	-	1,3	83,3		
Italie	18,1	23,9	8,1	3,9	4,1	42,0	1,8	0,5	1,1	0,2	0,7	95,7		
Espagne	11,3	23,1	11,3	7,0	4,3	43,0	1,6	0,5	4,7	2,8	2,4	88,0		
Autres pays	29,1	22,2	-	-	7,0	41,8	-	-	-	-	-	100		
Total	25,5	20,8	7,2	5,9	3,3	37,3	7,1	2,2	1,5	1,0	1,9	86,2		

La part des chômeurs a baissé de près de 18 points ; ils représentaient un cinquième de la population migrante (20,8%) au départ et 2,2% en 2005 en pays d'immigration. Il en est de même pour les émigrés qui étaient des travailleurs occasionnels, saisonniers ou à temps partiel qui représentaient à leur émigration 16,4% et qui ne représentent en 2005 en pays d'immigration que 4,4%. Les émigrants qui étaient des travailleurs permanents avant leur émigration ont vu leur poids relatif plus que doubler, passant de 37,3% à 86,2% (2,3 fois).

La part relative des permanents est encore plus forte dans les pays d'immigration récente, Italie (95,7%), Espagne (88%) et autres pays (100%).

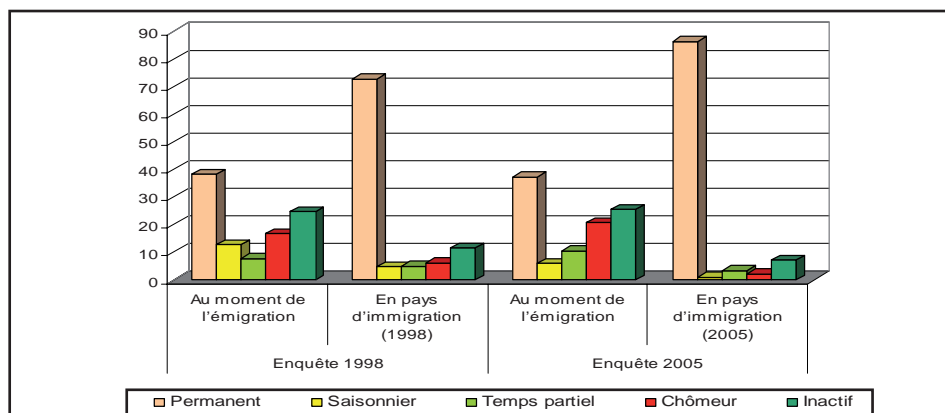
3.4.2. Evolution de la situation dans l'activité entre 1998 et 2005

Il est intéressant de faire ressortir la tendance enregistrée par cette importante variable entre les deux enquêtes, à intervalle de 7 années, à deux moments : au départ et en pays d'immigration.

Tableau 3.11 : Evolution de la situation dans l'activité des migrants (1998, 2005)

Situation dans l'activité	Enquête 1998		Enquête 2005	
	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (1998)	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (2005)
Permanent	38,3	72,7	37,3	86,2
Saisonnier	12,7	4,7	5,9	1,0
Temps partiel	7,7	4,9	10,5	3,4
Chômeur	16,7	6,2	20,8	2,2
Inactif	24,6	11,5	25,5	7,1
Total	100	100	100	100

Graphique 3.10 : Evolution de la situation dans l'activité des migrants (1998, 2005)



Double constat : la situation dans l'activité des émigrants se détériore entre les deux enquêtes ; celle des immigrés s'améliore plus.

Ainsi au moment de l'émigration, on remarque qu'entre les deux enquêtes, il y a une augmentation de la proportion de chômeurs (de 16,7% à 20,8%) et de travailleurs à temps partiel (de 7,7% à 10,5%).

Par contre en pays d'immigration, entre les deux enquêtes, la proportion de chômeurs baisse (de 6,2% à 2,2%) ainsi que celle des inactifs (de 11,5% et 7,1%) et des saisonniers (de 4,7% à 1,0%) ; celle des permanents augmente fortement (de 72,7% à 86,2%).

3.5. Statut professionnel

3.5.1. Evolution du statut professionnel

Comment a évolué le statut professionnel entre le moment de l'émigration et en 2005 en pays d'immigration ?

Quatre catégories sont intéressantes à suivre : les salariés, les indépendants, les employeurs et les inactifs.

Les salariés sont la catégorie la plus importante des actifs (31,8%) au moment de l'émigration à l'étranger. Ils ont connu la croissance la plus importante en immigration, passant à 77,7%, soit une multiplication par 2,4. Ceci s'est fait aux dépens des inactifs (femmes qui étaient au foyer au Maroc et qui exercent une activité à l'étranger, enfants inactifs au Maroc et qui atteignent l'âge du travail en pays d'immigration) dont la part a chuté de 36,8% à 3,2%, des travailleurs indépendants dont la proportion a baissé de 13,3% à 5,8%, des aides-familiales passées de 5,4% à 0% et des apprentis, passés de 1,6% à 0,2%.

Une autre catégorie dont l'évolution est intéressante, c'est celle des employeurs. Ils ont plus que doublé et sont passés de 2,1% au moment de l'émigration à 4,8% pendant l'immigration. La proportion est significative dans trois pays d'immigration ancienne, l'Allemagne (6,8%), la France (5,4%) et les Pays-Bas (5,2%) et un pays d'immigration récente, l'Italie (6,1%) où les MRE exercent particulièrement dans le commerce.

Tableau 3.12 : Evolution et tendances du statut professionnel (%MRE)

Pays de résidence	Au départ									En pays d'immigration (2005)										
	Employeur	Indépendant	Salarié-gérant	Salarié	Apprenti	Aide familiale	Autre	Inactif	Retraité	Total	Employeur	Indépendant	Salarié-gérant	Salarié	Apprenti	Aide familial	Autre	Inactif	Retraité	Total
France	1,9	10,2	0,5	32,4	1,6	5,6	6,6	41,0	0,3	100	5,4	6,2	2,5	74,1	0,3	-	1,1	3,4	7,1	100
Belgique	2,2	7,7	2,2	36,3	-	2,2	9,9	39,6	-	100	2,9	11,5	2,9	60,9	-	-	1,9	11,4	8,6	100
Allemagne	-	9,8	-	17,8	-	2,6	10,1	51,3	-	100	6,8	-	4,5	74,9	-	-	-	2,3	11,4	100
Pays-Bas	4,0	8,4	-	25,2	1,5	4,9	12,4	43,8	-	100	5,2	4,4	1,3	73,6	-	-	1,3	4,4	9,7	100
Italie	2,1	15,0	0,7	36,0	1,9	3,9	12,6	28,0	-	100	6,1	3,1	1,3	87,3	-	-	0,2	1,6	0,2	100
Espagne	1,9	22,2	0,5	31,8	1,9	7,2	7,4	27,0	-	100	2,6	6,8	2,1	86,6	0,2	-	0,2	1,4	-	100
Autres pays	-	14,0	7,0	27,8	-	-	-	51,3	-	100	6,5	6,5	6,5	80,5	-	-	-	-	0,8	100
Ensemble	2,1	13,3	0,5	31,8	1,6	5,4	8,4	36,8	0,2	100	4,8	5,8	2,2	77,7	0,2	-	0,8	3,2	5,2	100

Tableau 3.13 : Indices d'évolution du salariat, du patronat et des indépendants

Pays actuel de résidence	Indices d'évolution du salariat (S1)/(S0)	Indices d'évolution du patronat (P1)/(P0)	Indice d'évolution des indépendants (I1)/(I0)
France	2,3	2,8	0,6
Belgique	1,7	1,3	1,5
Allemagne	4,2	Situation inexistante au départ	0
Pays-Bas	2,9	1,3	0,5
Italie	2,4	2,9	0,2
Espagne	2,7	1,4	0,3
Autres pays	2,9	Situation inexistante au départ	0,9
Ensemble	2,4	2,3	0,4

S1 : Proportion des salariés en 2005.

S0 : population des salariés au départ (1^{ère} migration)

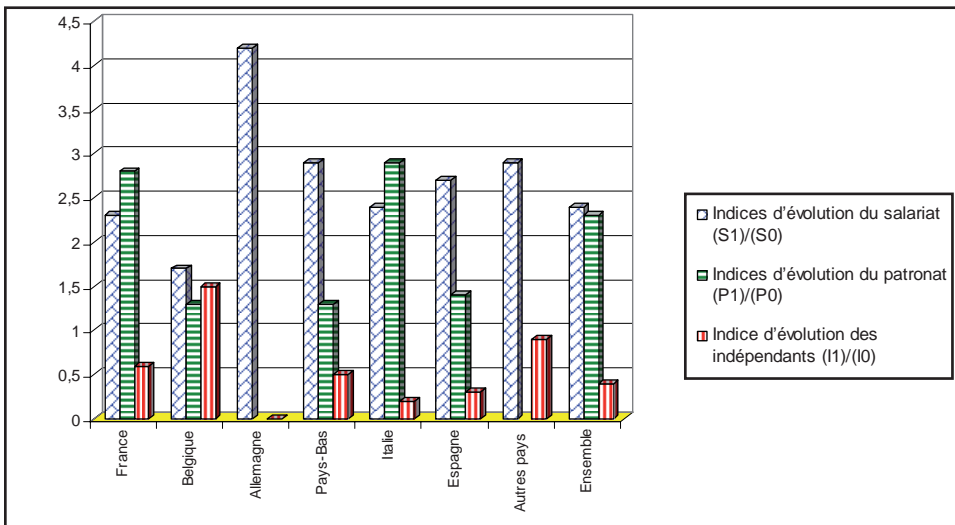
P1 : Proportion des patrons en 2005 (employeurs)

P0 : Proportion des patrons au départ (employeurs)

I1 : Proportion des indépendants en 2005.

I0 : Proportion des indépendants au départ.

Graphique 3.11 : Indices d'évolution du salariat, du patronat et des indépendants



Il faudrait signaler aussi la proportion des retraités qui sont passés de 0,2% au moment de l'émigration à 5,2% pendant l'immigration, particulièrement dans les pays d'immigration ancienne où leur proportion atteint 7 à 11% en 2005.

3.5.2. Evolution du statut professionnel entre 1998 et 2005

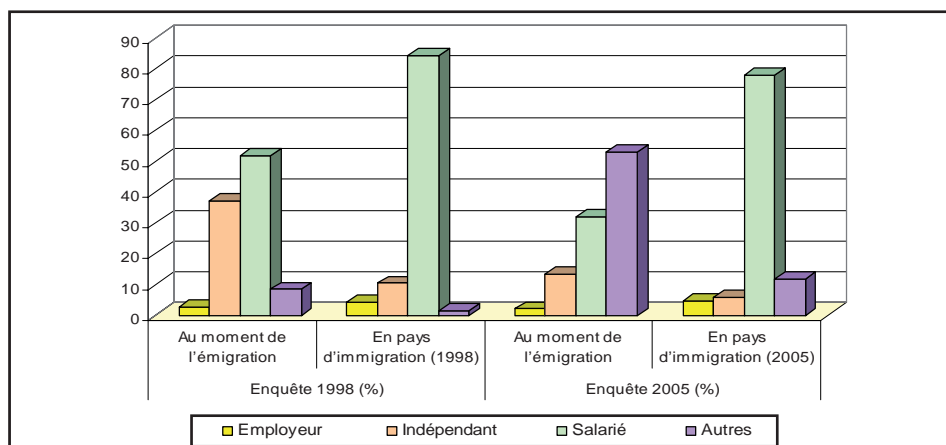
Tableau 3.14 : Evolution du patronat, des indépendants et du salariat selon les résultats des deux investigations (1998 et 2005)

Situation	Enquête 1998 (%)		Enquête 2005 (%)	
	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (1998)	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (2005)
Employeur	2,6	4,1	2,1	4,8
Indépendant	37,2	10,4	13,3	5,8
Salarié	51,8	84,1	31,8	77,7
Autres	8,4	1,4	(1) 52,8	(2) 11,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) dont inactifs : 36,8%

(2) dont retraités : 5,2% et inactifs : 3,2%.

Graphique 3.12 : Evolution du patronat, des indépendants et du salariat selon les résultats des deux investigations (1998 et 2005)



Entre les deux investigations, de 1998 et de 2005, l'évolution comparée du patronat dans les pays d'immigration a enregistré une amélioration (de 4,1% à 4,8%), la proportion des salariés a connu une baisse, passant de 84,1% à 77,7% et celle des indépendants a considérablement reculé, passant de 10,4% à 5,8%.

Au moment de l'émigration, la part des employeurs n'a pas connu de changement important, passant de 2,6% à 2%. La proportion des indépendants a par contre considérablement baissé, passant de 37,2% à seulement 13,3% d'une enquête à l'autre, et celle des salariés également, passant de 51,8% selon les résultats de l'enquête 1998 à 31,8% selon celle de 2005. Et c'est la catégorie « Autres » qui a fortement augmenté, de 8,4% à 52,8%. Plus des deux tiers du dernier chiffre

sont dus à la poussée de l'émigration de personnes inactives, comme signalé précédemment, dans le cadre du regroupement familial.

3.6. Secteur d'activité

3.6.1. Secteur d'activité en 2005

Le secteur d'activité des MRE en pays d'accueil ne reflète pas de démarcation nette entre les anciens et les nouveaux pays d'immigration, car cela dépend principalement de la structure de l'activité économique des pays concernés, de leurs besoins en main d'œuvre et des capacités de réponse des migrants marocains. On note cependant l'importance de la main d'œuvre marocaine dans l'agriculture (saisonniers) et le bâtiment en Espagne, dans l'industrie en Italie et en Allemagne et dans les autres services aux Pays-Bas et en Belgique.

La comparaison de la répartition des MRE actifs par grands secteurs d'activité avec celle de la population active occupée au Maroc montre de grandes différences, comme on pouvait s'y attendre étant donné les différences de structures économiques entre le Maroc et les pays d'Europe de l'ouest. L'agriculture, forêt et pêche accaparent 44,6% de la population active occupée au Maroc contre 8,1% parmi les MRE, par contre le secteur secondaire en occupe 21,5% contre 43,5% et le secteur tertiaire 33,8% contre 48%¹.

Tableau 3.15 : Secteur d'activité des MRE en 2005 (%)

Secteur d'activité	Pays actuel d'immigration							Total
	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	
Agriculture, forêt et pêche	6,7	19,7	2,7	1,3	2,2	7,0	6,5	8,1
Mines et énergie	1,4	0,2	-	-	-	-	-	0,7
Industrie de transformation (y compris l'artisanat)	23,2	17,1	42,1	11,7	21,7	35,8	27,2	23,2
Bâtiment et travaux publics	17,0	35,6	19,2	6,9	15,3	9,2	-	19,6
Secteur secondaire	41,7	53,0	61,3	18,6	37,0	45,0	27,2	43,5
Commerce	13,4	11,4	12,3	21,7	13,0	9,6	20,7	13,7
Transports et communication	8,4	1,4	6,9	7,2	6,5	7,3	13,1	6,6
Hébergement et restauration	5,0	4,5	5,5	8,6	4,3	4,9	13,0	5,5
Autres services	24,6	10,0	11,0	41,3	35,9	26,2	19,5	22,2
Secteur tertiaire	51,5	27,3	35,7	78,8	59,9	48,0	66,3	48,0
Activités mal désignées	0,1	-	0,3	1,3	1,0	-	-	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹ Haut Commissariat au Plan (2006b).

3.6.2. Changement du secteur d'activité avec la migration

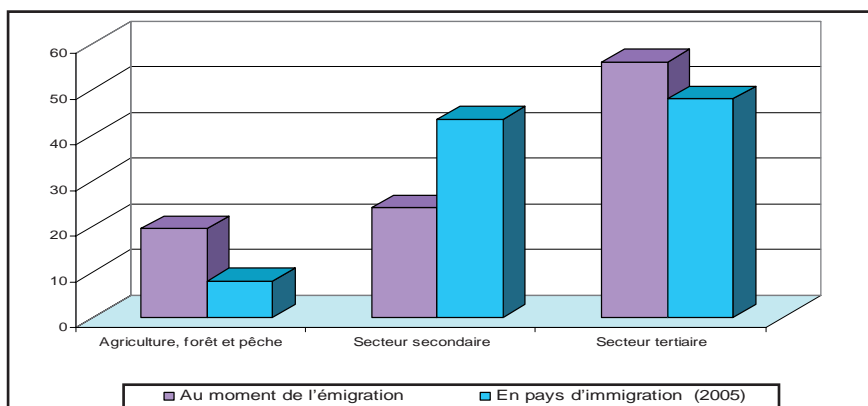
Le changement d'activité s'opère en deux temps, à deux moments : le premier temps, c'est au moment de l'émigration. La migration opère une sélection en faveur des travailleurs des secteurs tertiaire et dans une moindre mesure secondaire et aux dépens du secteur primaire. En effet les émigrants se recrutent à 56% dans le secteur tertiaire (contre 33,8% dans la population active occupée au Maroc), 24,1% dans le secteur secondaire (contre 21,5% au Maroc) et 19,5% dans l'agriculture et activités annexes (contre 44,6% au Maroc).

Cette évolution continue dans un deuxième temps pendant l'immigration (en 2005) où le tertiaire occupe 48% des MRE, suivi par le secondaire avec 43,5% (23,2% dans l'industrie de transformation et 19,6% dans le bâtiment et les travaux publics (BTP), l'agriculture n'en occupant plus que 8,1%.

Tableau 3.16 : Evolution du secteur d'activité des migrants (% MRE)

Secteurs	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (2005)
Agriculture, forêt et pêche	19,5	8,1
Mine et énergie	1,4	0,7
Industrie de transformation	13,4	23,2
BTP	9,7	19,6
Secteur secondaire	24,1	43,5
Commerce	17,7	13,5
Transports, communication	3,4	6,6
Hébergement et restauration	2,0	5,5
Autres services	32,9	22,2
Secteur tertiaire	56,0	48,0
Activités mal désignées	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

Graphique 3.13 : Evolution du secteur d'activité des migrants (% MRE)



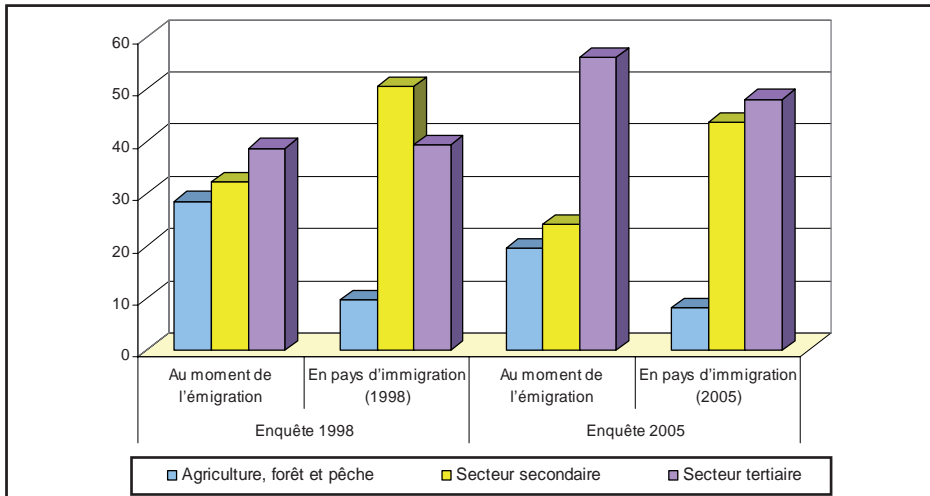
3.6.3. Evolution du secteur d'activité entre 1998 et 2005

L'analyse des données des deux enquêtes, de 1998 et de 2005, montre que l'évolution s'affirme, aux deux moments, à l'émigration et pendant l'immigration.

Tableau 3.17 : Evolution du secteur d'activité des MRE selon les deux enquêtes (1998 et 2005)

Secteurs	Enquête 1998		Enquête 2005	
	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (1998)	Au moment de l'émigration	En pays d'immigration (2005)
Agriculture, forêt et pêche	28,5	9,6	19,5	8,1
Mine et énergie	1,8	1,5	1,4	0,7
Industrie de transformation	18,1	35,9	13,4	23,2
BTP	12,3	13,0	9,7	19,6
Secteur secondaire	32,2	50,4	24,1	43,5
Commerce	16,4	11,1	17,7	13,5
Transports, communication	2,4	5,9	3,4	6,6
Hébergement et restauration	4,2	7,0	2,0	5,5
Autres services	15,6	15,3	32,9	22,2
Secteur tertiaire	38,6	39,3	56,0	48,0
Activités mal désignées	0,7	0,7	0,4	0,4
Total	100	100	100	100

Graphique 3.14 : Evolution du secteur d'activité des MRE selon les deux enquêtes (1998 et 2005)



On constate une réduction des émigrants du secteur primaire (de 28,5% à 19,5%) et dans une moindre mesure du secondaire (de 32,2% à 24,1%), en faveur du secteur tertiaire, qui passe de 38,6% à 56%.

Pendant l'immigration, le mouvement continue, saisi en 1998 et 2005. En effet, les secteurs primaire et secondaire baissent, respectivement de 9,6% à 8,1% et de 50,4% à 43,5%, au profit du tertiaire qui progresse de 39,3 à 48%, devenant ainsi le premier secteur d'emploi des MRE en pays d'accueil alors que c'était encore le secteur secondaire (50,4%, particulièrement l'industrie de transformation avec 35,9%) en 1998, traduisant ainsi l'évolution sectorielle de l'emploi dans les pays d'immigration.

3.7. Conclusion

Le niveau d'éducation et de formation des migrants s'est considérablement amélioré, aussi bien au moment de leur émigration que pendant l'immigration. Cette tendance est constatée dans tous les pays d'accueil, mais dans une moindre proportion en Italie et en Espagne.

La fuite des cerveaux est remarquable, avec plus d'un migrant sur dix, qui avait un niveau d'enseignement supérieur au moment de l'émigration. En 2005, dans les pays de séjour, cette proportion est de 21,3%.

Dans l'ensemble, un migrant sur quatre a bénéficié d'une formation professionnelle ou technique, sauf en Espagne et en Italie, où cette proportion reste relativement faible et concerne environ un migrant parmi dix. Le niveau de qualification s'est amélioré substantiellement, avec la proportion des ouvriers qualifiés, passée de 17% en 1998 à 39,4% en 2005.

Quant au nombre de chômeurs au moment de l'émigration, il a connu une augmentation, passant de 16,7% en 1998 à 20,8% en 2005, à la différence des chômeurs dans les pays d'immigration, passés de 6,2% en 1998 à 2,2% en 2005. La proportion des saisonniers a considérablement baissé, aussi bien au moment de l'émigration qu'actuellement.

On soulignera également l'augmentation de la proportion des patrons qui exercent dans les pays d'accueil, qui a connu un doublement et celle des salariés qui a connu une tendance analogue.

S'agissant des secteurs d'activité, il y a lieu de noter la baisse relative des activités du secteur primaire dans les différents pays d'accueil, à l'exception de l'Espagne. Les activités du secondaire ont enregistré en général une augmentation. Quant aux activités du secteur tertiaire, elles ont connu généralement une régression, sauf pour certaines activités de niveau moyen, qui ont augmenté, comme l'hôtellerie, la restauration, les transports.

Ces changements reflètent en général une adaptation des ressources humaines que représente la population migrante par rapport aux besoins des pays d'accueil, suite aux mutations économiques et technologiques que connaissent ces pays, mais également des changements qualitatifs de la main-d'œuvre marocaine candidate à la migration.

CHAPITRE 4 : RETRAITE ET COUVERTURE SOCIALE

Comme les premières vagues de MRE partis vers les pays d'Europe de l'ouest (France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne) dans les années 1960 et 1970 arrivent de plus en plus à l'âge de la retraite, il importe d'en connaître dans un premier temps (section 1) la fréquence par pays d'immigration, le choix du pays de résidence, pays d'immigration ou Maroc, et la mobilité entre les deux. Et puis, dans un second temps, la couverture sociale, les pensions, allocations et assurances dont ils bénéficient ainsi que leur famille en fonction du pays de résidence (section 2).

4.1. Retraités et préretraités

4.1.1. De plus en plus de MRE accèdent à la retraite

Les migrants de la 1^{ère} génération ont commencé à accéder progressivement à la retraite et à la préretraite dès le milieu des années 1980 et 1990. Ce mouvement s'est intensifié à partir du début des années 2000.

Tableau 4.1 : Evolution de l'accès à la retraite (% des retraités)

Pays d'immigration	Année d'accès à la retraite							
	Années 80	Années 90	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	-	19,2	14,4	7,2	15,6	10,9	14,5	18,1
Belgique	9,1	9,1	9,1	18,2	18,2	18,2	18,2	-
Allemagne	-	60,2	-	-	-	20,2	19,5	-
Pays-Bas	13,1	8,4	32,3	-	13,1	26,2	13,1	-
Italie	-	33,3	33,3	33,3	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	3,4	18,1	16,0	6,8	14,4	14,8	14,5	12,0

Parmi les retraités, seuls 3,4% y ont accédé au cours de la décennie 1980 contre près d'un sur cinq durant la décennie suivante (18,1%) ; et le reste, soit près des quatre-cinquièmes, c'est dans la première moitié des années 2000, dans les pays d'ancienne immigration, France, Belgique, Pays Bas et Allemagne.

4.1.2. Lieu de résidence

Selon l'enquête de 1998, près d'un migrant sur dix était arrivé à la retraite ou à la préretraite. Les préretraités étaient âgés de 57 à 59 ans.

Les deux tiers des migrants retraités alors enquêtés continuaient à vivre à l'étranger et le quart vivait à cheval entre le Maroc et l'étranger ; moins d'un migrant sur dix était réinstallé au Maroc¹.

Selon la présente enquête, les retraités et préretraités résident pour plus des deux tiers à l'étranger (67,9%), 28,2% vivent à la fois au Maroc et à l'étranger et seuls 4% d'entre eux ont déclaré résider au Maroc. Ces proportions changent d'un pays d'immigration à l'autre et dépendent de certains facteurs, dont le regroupement familial et la législation sociale. Celle-ci, qui régit le séjour des immigrés retraités, les oblige généralement à être présents sur le sol du pays d'accueil durant au moins une période de l'année. Aussi font-ils de nombreux allers et retours entre le pays d'immigration et le Maroc.

Tableau 4.2 : Pays de résidence des retraités et préretraités (%)

Pays actuel de retraite	Résidents au Maroc	Résidents à l'étranger	Résidents Maroc/ Etranger	Total
France	4,9	63,7	31,4	100
Belgique	9,1	63,6	27,3	100
Allemagne	0	40,6	59,4	100
Pays-Bas	0	86,9	13,1	100
Italie	0	100,0	0	100
Espagne	-	-	-	100
Autres pays	-	-	-	100
Total	4,0	67,9	28,2	100

4.1.3. Fréquence des visites

Les MRE retraités sont généralement mobiles entre le pays d'immigration et le Maroc

Tableau 4.3 : Nombre de mois par année passés au Maroc par les retraités et préretraités selon les pays d'immigration (%)

Pays d'immigration	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	8 mois	10 mois et +	Total
France	7,8	30,8	19,1	11,5	15,2	7,8	3,8	4,0	100
Belgique	33,4	66,4	-	-	-	-	-	-	100
Allemagne	-	32,9	32,9	-	34,1	-	-	-	100
Pays-Bas	-	-	-	-	100,0	-	-	-	100
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	8,5	31,1	17,0	8,5	23,4	5,8	2,8	2,9	100

¹ B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit.

Moins d'un dixième des retraités et préretraités passe 1 mois par année au Maroc (8,5%), trois sur dix passent 2 mois, notamment ceux de Belgique, d'Allemagne et de France ; près de la moitié (49%), y passent 3 à 5 mois et plus d'un dixième (11,5%), 6 mois et plus.

Tableau 4.4 : Répartition des retraités et préretraités selon le nombre de mois par année passés à l'étranger (%)

Pays d'immigration	2 mois	4 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois et +	Total
France	4,0	3,8	4,0	19,0	11,5	19,1	38,6	100
Belgique	-	-	-	-	-	-	100,0	100
Allemagne	-	-	-	34,1	-	32,9	32,9	100
Pays-Bas	-	-	-	100	-	-	-	100
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	2,9	2,8	2,8	26,2	8,5	17,0	39,6	100

De l'autre côté, plus de neuf-dixièmes des MRE retraités (91,5%) passent plus de 6 mois dans le pays d'accueil. En Belgique, la totalité des MRE retraités passent 10 mois et plus. Cela veut dire qu'ils y résident.

Tableau 4.5 : Nombre d'allers-retours moyens vers le Maroc, par année pour les retraités et préretraités (2003 à 2005) (%)

Pays d'immigration	Nombre d'allées-retours Pays d'accueil-Maroc					Total
	0	1	2	3	4 et +	
France	4,0	11,7	49,8	23,1	11,4	100
Belgique	-	66,6	33,4	-	-	100
Allemagne	-	32,9	32,9	34,1	-	100
Pays-Bas	-	-	-	-	100	100
Total	2,9	16,9	42,5	20,1	17,6	100

Cependant huit-dixièmes d'entre eux visitent le Maroc au moins deux fois par an (80,2%) et 37,7% trois fois et plus (20,1% trois fois et 17,6% quatre fois et plus).

Ces fréquences varient sensiblement selon le pays d'immigration et dépendent notamment des différences de législation et de couverture sociale, de l'accompagnement du MRE et de manière générale des conditions de vie dans le pays d'accueil. Elles sont d'une à deux fois pour les MRE de Belgique, deux à trois fois et plus pour ceux de France, quatre fois et plus, pour ceux des Pays-Bas, et également réparties entre une et trois fois pour ceux d'Allemagne.

4.2. Couverture sociale et assurances

4.2.1. Couverture sociale

Pratiquement tous les MRE (plus de 99%) bénéficient de la couverture sociale dans les pays d'ancienne immigration; il en est de même, mais dans une proportion légèrement inférieure (92 à 98%) pour leur famille.

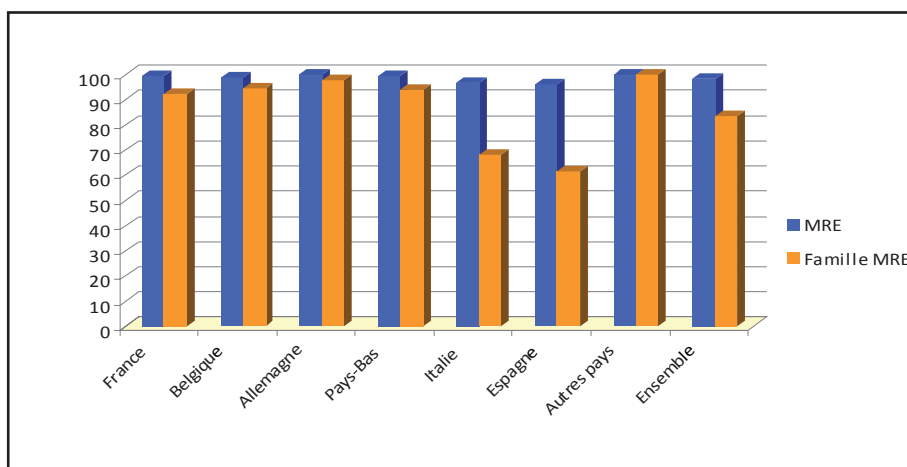
Dans les pays de nouvelle immigration, quelque 96 à 97% des MRE bénéficient de la couverture sociale mais seulement 62 à 68% de leur famille. Cela est dû à une proportion plus faible de regroupement familial en pays d'accueil.

Ainsi, en Italie, une famille MRE sur trois n'en bénéficie pas, et en Espagne, près d'une famille sur quatre.

Tableau 4.6 : Couverture sociale (%)

Pays d'immigration	MRE	Famille MRE
France	99,5	92,3
Belgique	99,0	94,3
Allemagne	100,0	97,8
Pays-Bas	99,6	93,9
Italie	96,7	68,1
Espagne	96,0	61,6
Autres pays	100,0	100,0
Ensemble	98,4	83,5

Graphique 4.1 : Couverture sociale (%)



4.2.2. Assurance maladie/ accident

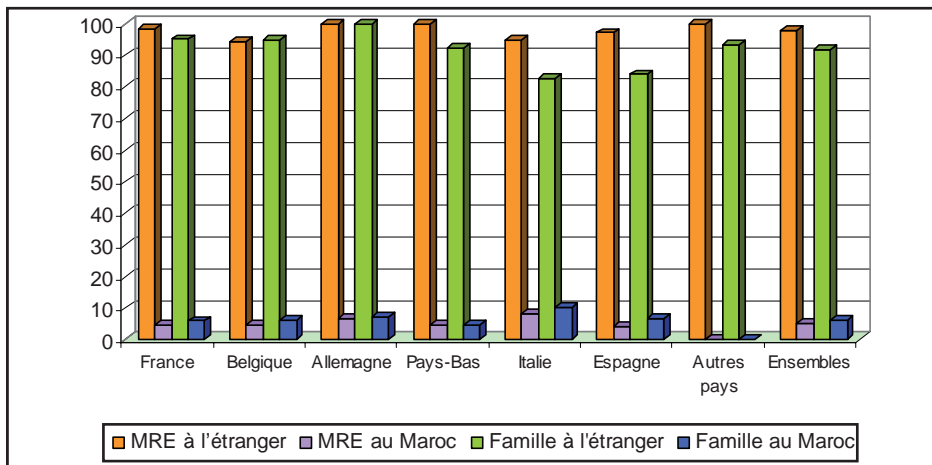
Une large majorité de MRE et de leur famille installés en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Belgique ont une assurance maladie/ accident. En Italie et en Espagne, les MRE ont généralement cette catégorie d'assurance (95 à 97%), mais leur famille en bénéficie moins (83 à 84%) en pays d'accueil.

Par contre, les MRE et leur famille résidant au Maroc sont rares à bénéficier de cette assurance (5 à 6%) et ce quel que soit le pays d'accueil.

Tableau 4.7 : MRE et leurs familles ayant une assurance maladie/ accident

Pays d'immigration	MRE à l'étranger	Famille à l'étranger	MRE au Maroc	Famille au Maroc
France	98,4	95,1	4,6	5,9
Belgique	94,2	94,9	4,8	6,1
Allemagne	100,0	100,0	6,8	7,0
Pays-Bas	100,0	92,2	4,8	4,5
Italie	94,8	82,8	8,1	10,2
Espagne	97,1	83,9	4,2	6,8
Autres pays	100,0	93,5	-	-
Ensemble	97,8	91,9	5,0	6,2

Graphique 4.2 : MRE et leur famille ayant une assurance maladie/ accident



4.2.3. Assurance vie

Quelque 70% des MRE installés à l'étranger et 63% de leur famille à l'étranger ont une assurance vie. Ces proportions ne varient pas beaucoup d'un pays d'accueil à l'autre.

Par contre, les MRE installés au Maroc et leur famille sont très peu nombreux à avoir une assurance vie, avec une proportion qui se situe à 4% pour les uns et les autres.

De légères différences sont à relever selon les pays d'accueil.

Tableau 4.8 : Assurance vie selon les pays d'immigration (%)

Pays d'immigration	MRE		Famille	
	Installé à l'étranger	Installé au Maroc	Installée à l'étranger	Installée au Maroc
France	68,6	3,4	61,8	3,2
Belgique	73,1	7,7	73,5	8,2
Allemagne	70,4	2,3	69,7	2,4
Pays-Bas	78,0	2,6	70,2	2,7
Italie	64,9	4,5	55,6	5,3
Espagne	73,3	5,2	63,6	6,4
Autres pays	66,3	-	53,3	-
Ensembles	70,4	4,0	63,2	4,0

4.2.4. Allocations familiales

Les MRE installés à l'étranger bénéficient des allocations familiales dans 7 cas sur 10. Cette proportion est plus élevée en Allemagne (90,9%) et aux Pays-Bas (84,7%), plus faible en Italie et en Espagne (64,5% et 53,9%).

Pour les MRE installés au Maroc, très peu d'entre eux bénéficient des allocations familiales (0,9%). Cette proportion est plus élevée pour les MRE résidant en Allemagne (4,5%).

Pour les familles des MRE installées à l'étranger, 67,6% bénéficient des allocations familiales. Par contre celles installées au Maroc n'en bénéficient que dans de très faibles proportions (2,4%). Cette proportion est de 7% pour les familles des MRE d'Allemagne installés au Maroc.

Les différences entre les pays d'accueil ressortent du tableau suivant.

Tableau 4.9 : Bénéfice des allocations familiales (%)

Pays d'immigration	MRE		Famille	
	Installé à l'étranger	Installé au Maroc	Installée à l'étranger	Installée au Maroc
France	74,9	1,1	70,0	2,6
Belgique	77,9	1,0	78,6	1,0
Allemagne	90,9	4,5	88,4	7,0
Pays-Bas	84,7	-	71,1	-
Italie	64,5	1,3	63,1	2,7
Espagne	53,9	0,5	51,6	3,8
Autres pays	80,5	-	74,0	-
Ensemble	71,1	0,9	67,6	2,4

4.2.5. Retraite/ préretraite

Les trois-quarts des MRE (76%) touchent une pension de retraite quand ils sont installés à l'étranger et 1% seulement quand ils le sont au Maroc. Les proportions correspondantes sont de 60% et 3% pour leur famille. Des différences selon le pays d'accueil existent plus pour les familles que pour les MRE.

Tableau 4.10 : Bénéfice d'une retraite/ préretraite (%)

Pays d'immigration	MRE		Famille	
	Installé à l'étranger	Installé au Maroc	Installée à l'étranger	Installée au Maroc
France	71,8	1,0	56,3	2,8
Belgique	76,9	1,0	70,4	1,0
Allemagne	93,2	-	71,9	2,4
Pays-Bas	88,6	1,3	74,0	1,8
Italie	79,1	1,9	56,3	4,6
Espagne	75,2	0,5	54,4	6,0
Autres pays	93,5	-	80,5	-
Ensemble	76,2	1,0	59,7	3,2

4.2.6. Autres assurances

S'agissant des autres assurances, certaines formes semblent attirer de plus en plus les MRE, comme l'assurance vie et le rapatriement des corps ; par contre d'autres comme l'assurance vol ne se sont pas encore incrustées dans la culture et les habitudes des MRE.

Tableau 4.11 : Autres assurances (% MRE)

Type d'assurance	MRE		Famille	
	Installé à l'étranger	Installé au Maroc	Installée à l'étranger	Installée au Maroc
Assurance vol	66,9	3,9	65,8	4,5
Mondial assistance	79,6	5,0	76,0	5,3
Rapatriement des corps	68,8	19,7	67,3	20,6

4.3. Conclusion

D'une manière générale, les MRE et leur famille bénéficient de la couverture sociale et d'assurances couvrant différents risques ; toutefois, dès qu'ils se rendent au Maroc pour y résider, la plupart d'entre eux perdent généralement le bénéfice de ces avantages sociaux ; situation qui interpelle les différentes parties concernées, pour mettre en place les mécanismes pour pallier cette situation.

D'un autre côté, d'importantes cohortes de MRE accèdent maintenant au statut de retraité ou de préretraité. Les effectifs des retraités varient selon les pays d'accueil et le calendrier migratoire qui les concerne.

Si plus des deux tiers des retraités continuent à vivre à l'étranger, près d'un tiers vivent à cheval entre le Maroc et l'étranger. Ceci étant, 60% d'entre eux passent au moins 3 mois par année au Maroc.

De manière générale, la couverture sociale des MRE et de leur famille a tendance à s'améliorer mais des différences subsistent selon le pays d'accueil et, surtout, le bénéfice reste conditionné par la résidence effective en pays d'immigration.

PARTIE 2 :

TRANSFERTS ET AFFECTATIONS

La deuxième partie traite des transferts et de leurs utilisations.

Elle comporte trois chapitres :

Chapitre 5 : Caractéristiques des transferts

Chapitre 6 : Affectation des transferts

Chapitre 7 : Investissements

CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DES TRANSFERTS

Les éléments analysés dans ce chapitre portent sur les transferts des migrants et leurs caractéristiques, en particulier les montants transférés, les canaux de transfert ainsi que la périodicité des transferts, leurs délais et coûts.

Enfin, les tendances passées et futures des transferts telles que perçues par les MRE.

Certaines variables explicatives sont étudiées pour déterminer les éventuelles relations avec les transferts ; il s'agit en particulier :

- de l'ancienneté migratoire ;
- des groupes d'âges des MRE ;
- de leur niveau d'éducation et de qualification..

5.1. Fréquence des transferts

La quasi-totalité des MRE (99,1%) a effectué des transferts monétaires au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Cette proportion est en augmentation par rapport à l'enquête de 1998 où 93,9% avaient déclaré y avoir procédé au cours des cinq années précédentes.

Tableau 5.1 : MRE ayant effectué des transferts monétaires au cours des cinq dernières années

Transferts	Enquête 1998*	Enquête 2005
Oui	93,9	99,1
Non	6,1	0,9
Total	100,0	100,0

* B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit.

Ce qui montre, s'il en était besoin, la force des liens du MRE avec le Maroc, qu'il y soit né ou que le Maroc soit le pays d'origine de ses parents, pour ceux nés à l'étranger.

5.2. Structure globale des transferts

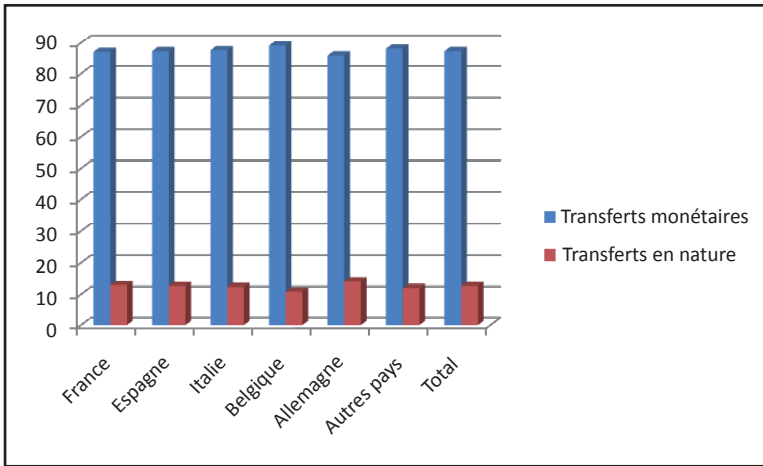
La répartition entre transferts monétaires et en nature se présente comme suit :

Tableau 5.2 : Nature des transferts

Nature des transferts	Part
Monétaires	87,3
En nature	12,7
Total	100,0

Les proportions varient peu en fonction du pays de résidence, comme le montre le graphique suivant :

Graphique 5.1 : Répartition des transferts globaux, entre monétaires et en nature selon les pays d'accueil



N.B. : Les Pays Bas n'ont pas été inclus dans ce graphique, car les données les concernant en l'occurrence, ne sont pas de qualité suffisante.

5.3. Importance et évolution

5.3.1. Part du revenu transférée

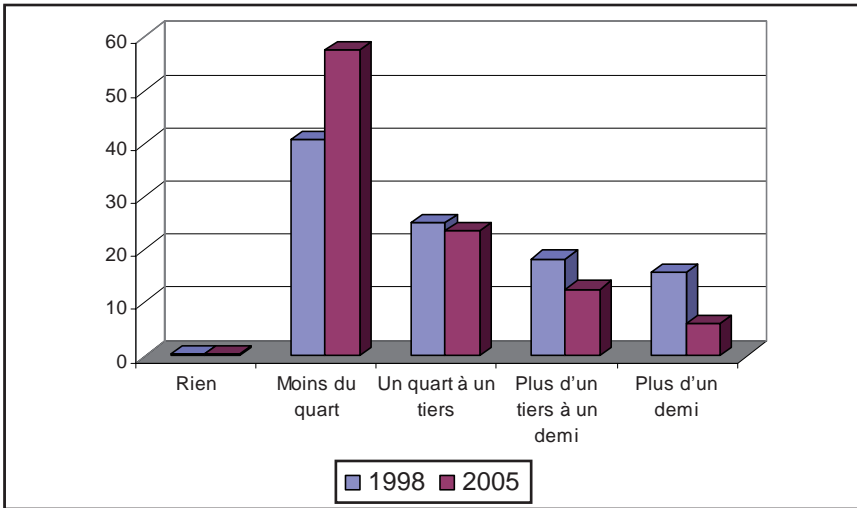
La part du revenu transférée est importante : elle est d'au moins un quart pour 42% des MRE. Elle a reculé cependant au cours des sept dernières années, la proportion des MRE ayant transféré au moins un quart de leur revenu était de 59%. Par contre ceux qui ont transféré moins du quart de leur revenu sont passés de 40,7% à 57,6% entre 1998 et 2005. Un autre élément qui confirme ce recul est la baisse de la proportion de MRE qui transfèrent plus du tiers de leur revenu : ils sont passés de 34% à 18,6% au cours de la même période.

Tableau 5.3 : Part du revenu transférée au Maroc (1998, 2005)

Part du revenu transféré	% MRE	
	1998*	2005
Rien	0,3	0,3
Moins du quart	40,7	57,6
Un quart à un tiers	25,0	23,5
Plus d'un tiers à un demi	18,3	12,5
Plus d'un demi	15,7	6,1
Total	100,0	100,0

* B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit.

Graphique 5.2 : Part du revenu transférée au Maroc (1998, 2005)

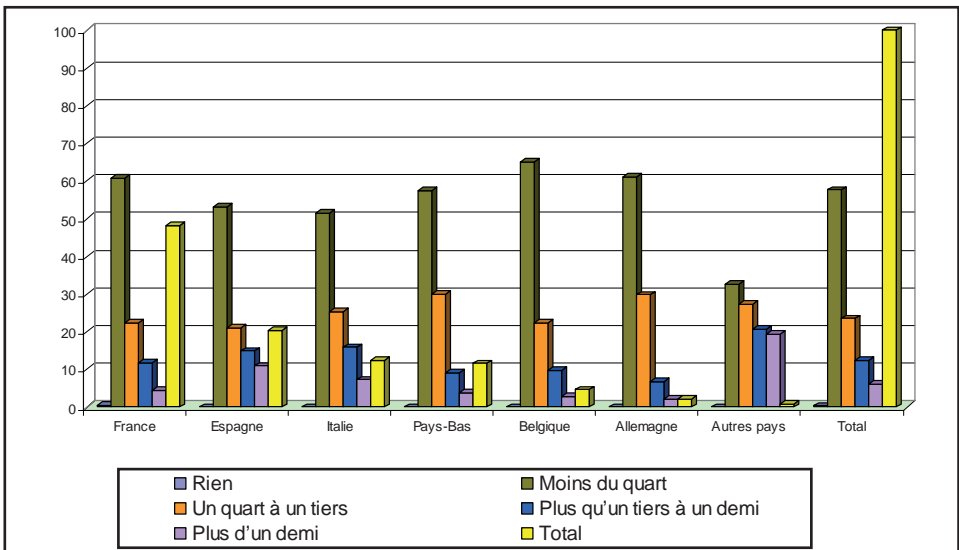


La part du revenu transférée varie-t-elle en fonction du pays d'immigration ? Il apparaît que les proportions fortes (plus d'un tiers du revenu) sont nettement plus élevées dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne, Italie et autres pays) que dans les anciens (Allemagne, Belgique, Pays-Bas et France), respectivement 25,8%, 23,2% et 40,2% contre 9%, 12,6%, 13,1% et 16,1%.

Tableau 5.4 : Part du revenu annuel transférée au Maroc (en espèces et en nature) selon le pays de résidence (%MRE)

Part du revenu transférée	Pays de résidence							Total
	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	
Rien	0,6	-	-	-	-	-	-	0,3
Moins du quart	60,8	53,2	51,4	57,4	65,0	61,2	32,5	57,6
Un quart à un tiers	22,4	21,0	25,4	29,9	22,3	29,8	27,2	23,5
Plus qu'un tiers à un demi	11,7	14,9	15,9	9,2	9,7	6,8	20,7	12,5
Plus d'un demi	4,4	10,9	7,3	3,9	2,9	2,2	19,5	6,1
Total	48,2	20,4	12,3	11,6	4,6	2,1	0,8	100,0

Graphique 5.3 : Transferts annuels selon le pays de résidence



Ainsi, si les premières proportions (jusqu'à un tiers) ne changent pas beaucoup d'un pays d'immigration à l'autre, les proportions supérieures à un tiers sont plus élevées dans les pays d'immigration récente.

5.3.2. Montants transférés

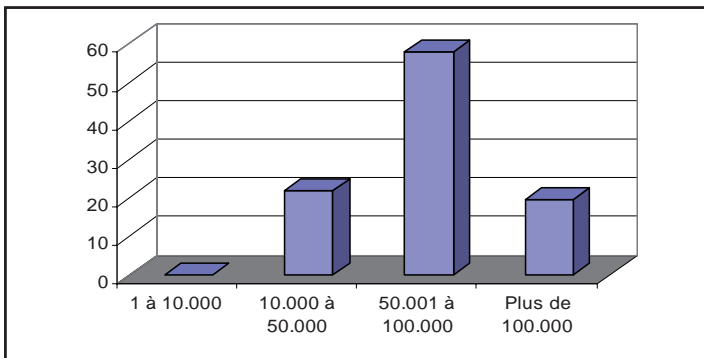
Les montants annuels moyens transférés par les MRE sont importants. Plus des trois-quarts (77,8%) des transferts totaux sont d'un montant moyen annuel

supérieur à 50.000 DH et près d'un cinquième (19,7%) d'un montant moyen annuel supérieur à 100.000 DH.

Tableau 5.5 : Montants annuels moyens des transferts par tranche (2003-2005)

Montants transférés (DH)	Part dans le total des transferts
1 à 10.000	0,24
10.000 à 50.000	22,09
50.001 à 100.000	58,12
Plus de 100.000	19,65
Total	100,0

Graphique 5.4 : Montants annuels moyens des transferts par tranche, 2003-2005 (en DH)



Le transfert annuel moyen par MRE est de 86.311 DH. Ce montant varie selon que les MRE sont nés au Maroc ou à l'étranger. Il est de 89.062 DH pour les premiers et 61.984 DH pour les seconds.

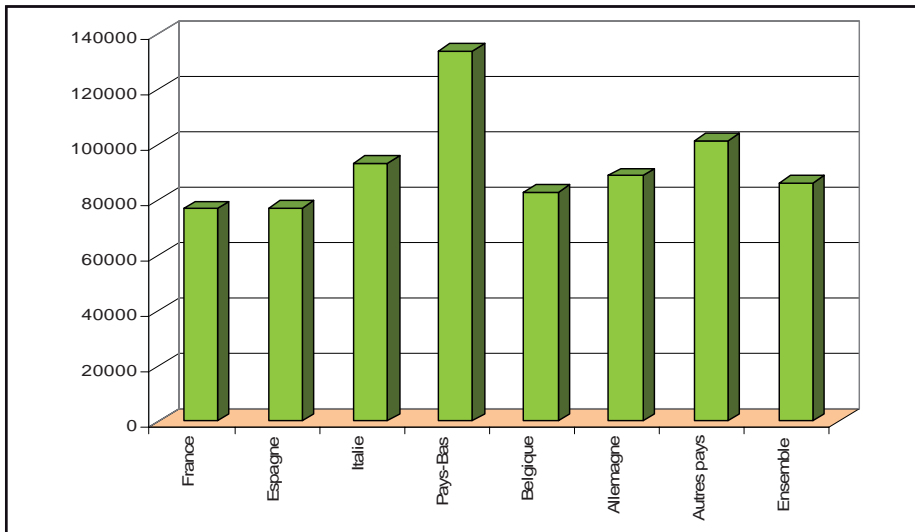
Il varie aussi selon le pays d'accueil. Les Pays-Bas arrivent en tête avec 133.892 DH, suivis de l'Italie avec 93.490 DH et de l'Allemagne avec 88.937 DH.

L'Allemagne et la Belgique se situent à un niveau voisin de la moyenne globale alors que l'Espagne et la France sont au niveau le plus faible, inférieur à la moyenne.

Tableau 5.6 : Montant annuel moyen des transferts par pays d'immigration (moyenne 2003-2005)

Pays d'immigration	Montant (DH)	Indice comparatif/ moyenne
France	76929	0,89
Espagne	77064	0,89
Italie	93490	1,08
Pays-Bas	133892	1,55
Belgique	82823	0,96
Allemagne	88937	1,03
Autres pays	101522	1,18
Ensemble	86311	1

Graphique 5.5. Montant des transferts annuels moyens par pays d'immigration, 2003-2005 (DH)



5.4. Déterminants des transferts

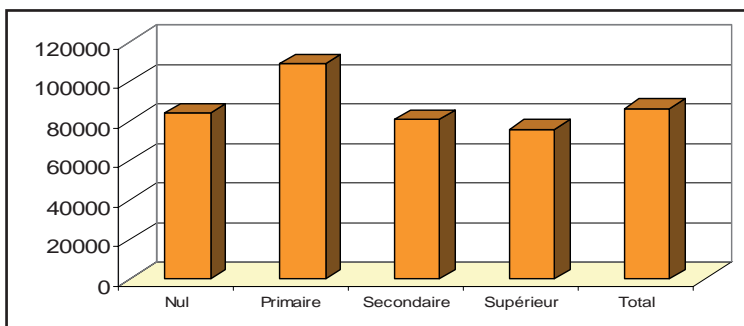
5.4.1. Niveau d'éducation

Si les montants annuels transférés par les MRE qui ont un niveau de scolarisation primaire sont en moyenne supérieurs à ceux des MRE analphabètes, ils baissent pour ceux qui ont un niveau secondaire et encore plus pour ceux qui ont fait des études supérieures.

Tableau 5.7 : Montants annuels moyens des transferts selon le niveau de scolarité

Niveau de scolarité	Montant (DH)
Nul	83.799
Primaire	108.578
Secondaire	80.768
Supérieur	75.702
Total	86.311

Graphique 5.6 : Transferts et niveau de scolarité (DH)



5.4.2. Ancienneté migratoire

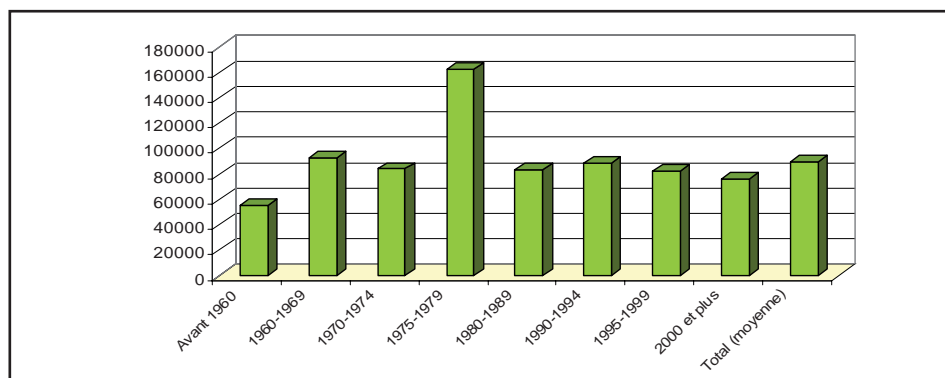
Les transferts de revenus des MRE varient-ils selon l'ancienneté migratoire ? A l'exception des MRE partis (il s'agit de la date de la première émigration) avant 1960 dont les montants annuels transférés sont plus faibles que la moyenne et des MRE partis pendant la seconde moitié des années 1970 dont les montants sont beaucoup plus élevés, les montants annuels transférés varient peu et ont tendance à baisser depuis le début des années 1990.

Tableau 5.8 : Montants des transferts annuels selon la date d'émigration

Année d'émigration	Montant (DH)
Avant 1960	55.334
1960-1969	92.351
1970-1974	83.781
1975-1979	162.599
1980-1989	83.463
1990-1994	88.159
1995-1999	82.052
2000 et plus	75.958
Total (moyenne)	89.062

La faiblesse des transferts des MRE qui ont émigré avant 1960 s'explique par le fait qu'il s'agit de personnes âgées, souvent à la retraite, dont le revenu est faible et qui, le temps passant, ont moins de personnes à charge au Maroc. A contrario, l'importance des transferts des MRE qui ont émigré dans la seconde moitié des années 1970 pourrait s'expliquer par l'incertitude de cette période de récession économique et de chômage où les portes de l'Europe se sont fermées brutalement à l'immigration de travail venant du sud de la Méditerranée. Dans ce cas, les MRE transfèrent plus, à titre de précaution, dans l'éventualité où ils seraient amenés à retourner dans leur pays d'origine.

Graphique 5.7 : Transferts et date d'émigration (DH)



5.4.3. Age des MRE

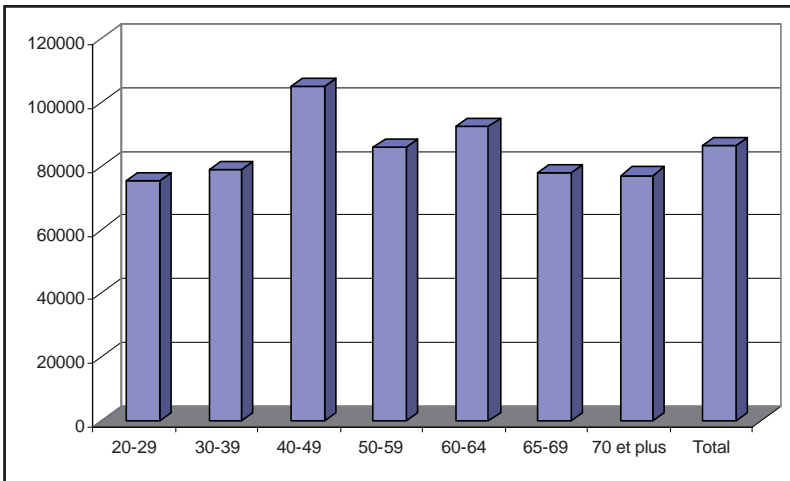
Ce sont les MRE de 40 à 64 ans qui transfèrent le plus d'argent. En effet les montants moyens annuels transférés par les MRE de milieu et de fin de carrière sont plus élevés que la moyenne. Ceci est particulièrement vrai pour le groupe d'âges de 40 à 49 ans, suivi par ceux de 60 à 64 ans et 50-59 ans. Avant, pour les groupes d'âges de 20 à 39 ans, les revenus et les responsabilités familiales sont plus limités.

Tableau 5.9 : Montants des transferts annuels selon les groupes d'âges des MRE (DH)

Groupes d'âges	Montant (DH)
20-29	75.215
30-39	78.905
40-49	104.988
50-59	85.742
60-64	92.278
65-69	77.869
70 et plus	77.059
Total	86.311

Il en est de même après 65 ans, pour des raisons de retraite et d'âge.

Graphique 5.8 : Montants des transferts annuels selon les groupes d'âges des MRE (DH)



5.5. Modalités, canaux, délai et coût

Selon quelles modalités les transferts sont effectués, par quels canaux et quel en est le coût ? La situation évolue-t-elle ?

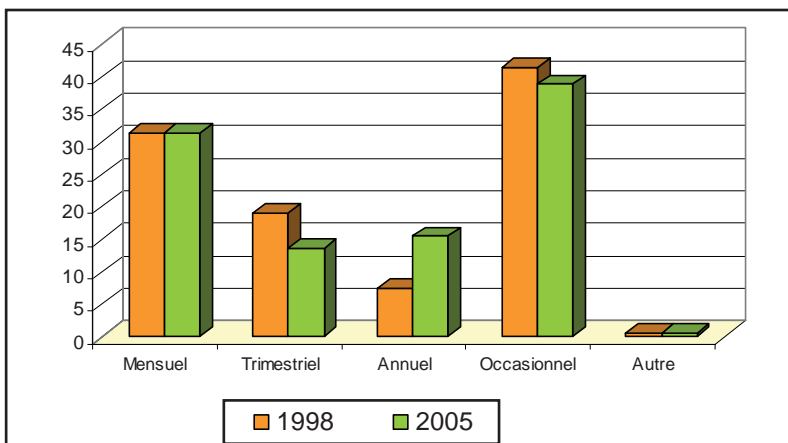
5.5.1. Modalités

Les transferts en nature étant généralement effectués lors des visites des MRE au Maroc, souvent lors de leur congé annuel, en été, les modalités concernent les transferts monétaires.

Tableau 5.10 : Modalités des transferts monétaires

Modalité : Transfert	Année	
	1998	2005
Mensuel	31,4	31,4
Trimestriel	19,0	13,6
Annuel	7,5	15,5
Occasionnel	41,5	38,9
Autre	0,6	0,6
Total	100,0	100,0

Graphique 5.9 : Modalités des transferts monétaires



Les transferts périodiques, mensuels (31,4%) et trimestriels (13,6%) sont les plus fréquents (45%). Ils ont cependant reculé par rapport à 1998 où ils représentaient 50,4%, au profit des transferts annuels dont la fréquence a doublé (15,5% au lieu de 7,5%). Annuellement, cela veut dire notamment lors des visites au Maroc, qui sont généralement annuelles, à l'occasion des congés. Une autre modalité reste importante ; ce sont les transferts occasionnels (38,9% contre 41,5% en 1998), effectués à l'occasion des fêtes, du Ramadan, de la visite annuelle au pays... Il faudrait cependant noter que la modalité la plus régulière, les transferts mensuels, conserve sa part du total (31,4%).

5.5.2. Canaux

Les canaux de transfert ont fortement évolué au cours de la dernière décennie. Les canaux officiels (banques, poste, organismes de transfert de fonds) par lesquels étaient transmis 83% des transferts monétaires en 1998, ne véhiculent plus que 52,8%, au profit des canaux informels (le MRE lors de ses déplacements au Maroc, intermédiaire privé) qui passent de 17,1% à 45,7%.

Parmi les canaux officiels, les banques marocaines chutent de 62,4% à 21,6%, perdant la première place ; la Poste baisse aussi de 16,1% à 12,1%, passant du deuxième au quatrième rang ; et les banques étrangères baissent de 4,4% à 2,6%, passant du quatrième au sixième rang. Ces baisses se font en partie au profit d'un nouveau venu, Western Union qui accapare 16,5% des transferts monétaires.

L'autre bénéficiaire de la forte baisse des canaux organisés n'est autre que le MRE lui-même qui transporte l'argent avec lui lors de ses visites au Maroc,

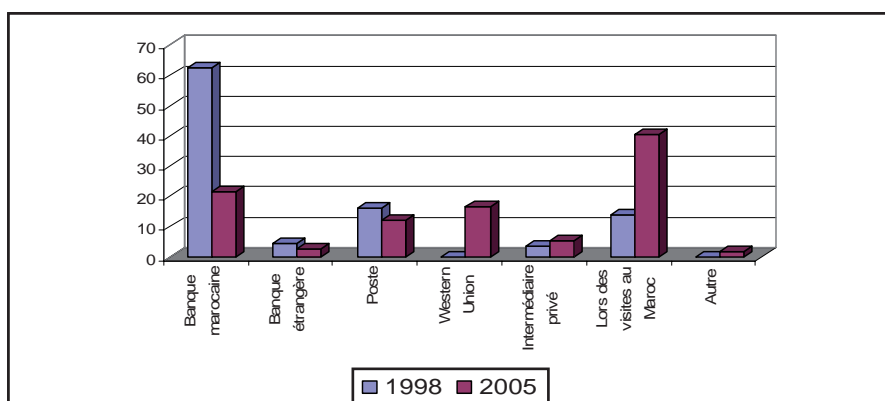
passant au premier rang, et de 13,7% à 40,4%. «On n'est mieux servi que par soi-même » ? Certes le délai de transfert est réduit et le coût éliminé mais au prix du risque de perte ou de vol, surtout lorsque le MRE se déplace en voiture ou en autocar.

En tout cas, le délai et le coût sont des facteurs qui interviennent dans la décision du choix des canaux des transferts monétaires.

Tableau 5.11 : Canaux des transferts monétaires (% MRE)

Canaux	1998	Rang	2005	Rang	Variation 1998-2005 (%)
Banque marocaine	62,4	1	21,58	2	-40,8
Banque étrangère	4,40	4	2,63	6	-1,8
Poste	16,10	2	12,14	4	-4,0
Western Union	-	-	16,45	3	+16,5
Intermédiaire privé	3,40	5	5,35	5	+2,0
Lors des visites au Maroc	13,70	3	40,36	1	+26,7
Autre	-	-	1,49	-	+1,5
Total	100,00	-	100,00	-	-

Graphique 5.10 : Canaux des transferts monétaires (% MRE)



5.5.3. Délais

Les délais de transfert sont en moyenne de 5,6 jours. Ils varient selon le mode de transfert et le pays de résidence.

Les nouveaux venus (Western Union ou autres organismes : Money Gram...) ont les délais les plus courts ; ils sont en moyenne de 1,2 à 1,5 jour. Par contre, les banques marocaines ou la Poste ont les délais les plus longs (7,4 jours), dépassant même les banques étrangères (6,3 jours).

Les délais des intermédiaires privés ou du MRE lui-même sont moins longs (4,6 et 5,7 jours). Les délais pris par les organismes officiels ne varient pas beaucoup d'un pays d'immigration à l'autre. Il en va différemment des transferts opérés par les MRE ou un intermédiaire privé.

Tableau 5.12 : Délai moyen du transfert par canal et par pays (en jours)

Canal de transfert	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	Moyenne
Banque étrangère	6,9	5,4	3,1	8,6	-	4,9	1,5	6,3
Banque marocaine	8,6	5,8	5,3	5,7	6,5	6,8	8,5	7,4
Poste	8,4	6,2	5,9	4,7	8,4	5,3	9,2	7,4
Western Union	2,0	1,3	1,0	1,5	0,8	0,4	-	1,5
Intermédiaire Privé	7,1	4,4	3,7	1,5	3,4	0,8	-	4,6
Au moment des visites au Maroc	7,4	4,1	2,9	5,3	5,3	5,0	2,8	5,7
Autre modalité de transfert	2,6	1,4	0,2	-	0,8	-	-	1,2
Moyenne	7,3	4,0	3,1	4,7	5,1	4,6	5,1	5,6

Ils sont fonction de deux facteurs : le premier est l'éloignement géographique du pays d'immigration ; il en résulte un délai plus court pour l'Italie et l'Espagne ; le second est le lieu d'origine et, le plus souvent, de destination du transfert au Maroc. Ainsi les délais sont plus longs pour les transferts des MRE de France que d'Allemagne, des Pays-Bas ou de Belgique ; les premiers étant plus originaires du Sud du Maroc et les seconds du Nord-Est, plus proche de l'Europe.

5.5.4. Coût des transferts

Le coût moyen des transferts est de 129 dirhams et varie selon le canal utilisé.

Il est le plus faible pour les banques marocaines (114 DH) et le plus élevé pour Western Union (222 DH).

Tableau 5.13 : Coût moyen des transferts (DH)

Canal	Coût
Banque étrangère	137
Banque marocaine	114
Poste	133
Western Union	222
Intermédiaire Privé	125
Autre modalité de transfert	161
Total	129

Ces coûts varient selon les pays de résidence, comme suit :

Pays de résidence	Coût
France	117
Espagne	123
Italie	182
Pays Bas	130
Belgique	113
Allemagne	153
Autres pays	159

Ils sont liés au canal utilisé. Ils sont par exemple plus faibles en France et en Belgique où les banques marocaines sont bien implantées ; et plus élevés en Italie où elles le sont moins et où le MRE recourt plus aux nouveaux organismes de transfert tel que Western Union, plus coûteux mais plus rapide.

Au total, plus des six dixièmes des MRE (61,8%) trouvent que le coût est raisonnable (48,1%) ou bas (13,7%). Et seuls 22,6% le considèrent comme élevé ou très élevé.

5.6. Tendance des transferts

Quelles sont, selon les MRE, les tendances passées et futures, des transferts ?

D'abord, la tendance passée.

La tendance au cours des trois années qui ont précédé l'enquête est la suivante :

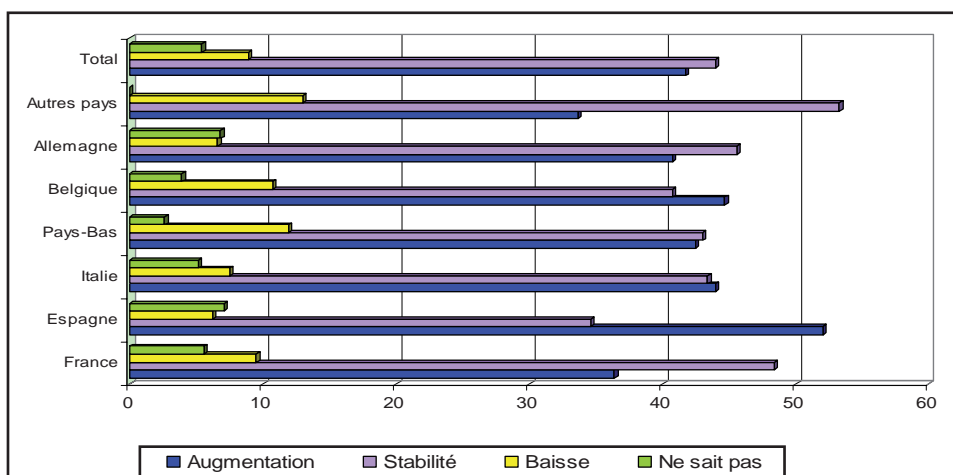
- pour plus de 4 MRE sur 10 (42%), la tendance est à l'augmentation ; cette proportion est plus élevée en Espagne (52%), en Italie et en Belgique (44 à 45%) ;
- pour une proportion de 44%, la tendance est à la stabilité, 48% en France et 46% en Allemagne ;

- pour moins d'un cas sur 10 (5,9%), la tendance est à la baisse, avec des proportions plus élevées pour les pays de vieille immigration, France, Pays Bas, Belgique (9,5 à 12%).

Tableau 5.14 : Perception des MRE de la tendance de leurs transferts au cours des trois dernières années, selon le pays de résidence (% MRE)

Tendance passée	Pays de résidence							Total
	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	
Augmentation	36,4	52,1	44,0	42,5	44,7	40,8	33,7	41,7
Stabilité	48,4	34,6	43,4	43,0	40,8	45,6	53,3	44,0
Baisse	9,5	6,2	7,5	11,9	10,7	6,6	13,0	8,9
Ne sait pas	5,6	7,1	5,1	2,6	3,9	6,8	-	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 5.11 : Perception des MRE de la tendance récente de leurs transferts selon le pays de résidence (%)



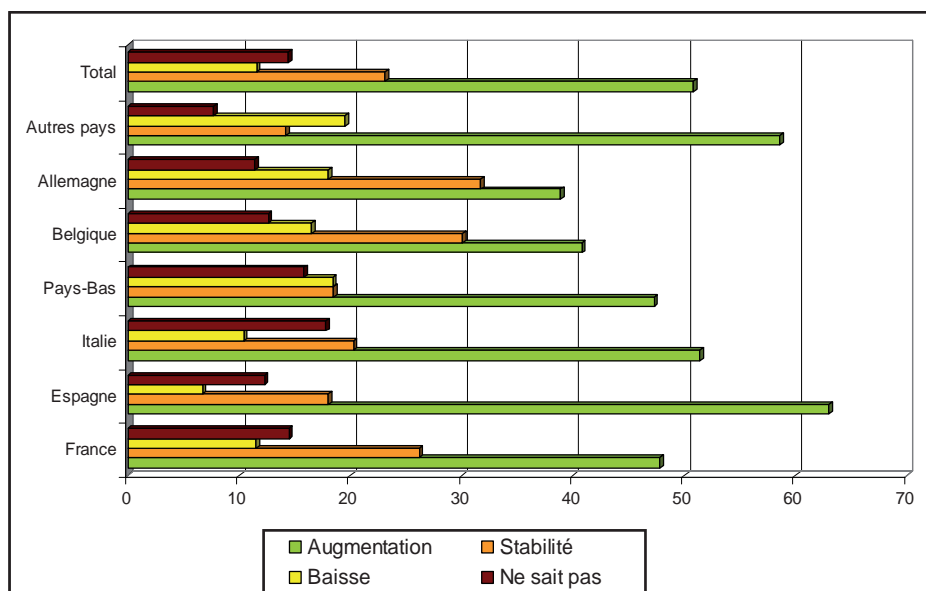
Ensuite, la tendance future.

Tableau 5.15 : Perception des MRE de la tendance future de leurs transferts, selon le pays de résidence (% MRE)

Tendance future	Pays de résidence							Total
	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Autres pays	
Augmentation	47,8	63,0	51,4	47,3	40,8	38,9	58,6	50,8
Stabilité	26,2	18,0	20,3	18,5	30,1	31,7	14,2	23,1
Baisse	11,5	6,7	10,4	18,4	16,5	18,0	19,5	11,6
Ne sait pas	14,5	12,3	17,8	15,8	12,6	11,4	7,7	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les MRE sont optimistes quant à l'évolution future de leurs transferts au Maroc. Les trois-quarts pensent qu'ils vont augmenter (50,8%) ou rester stables (23,1%) et seuls 11,6% pensent qu'ils vont baisser. Parmi ceux qui pensent que les transferts augmenteront, les proportions sont plus élevées dans les nouveaux pays d'immigration marocaine (Espagne : 63%, Italie : 51,4%, Autres pays : 58,6%) que dans les anciens (France et Pays-Bas : 47 à 48%, Belgique : 40,8%, Allemagne : 38,9%). Par contre les proportions de baisse sont plus fortes dans les anciens que dans les nouveaux pays d'immigration.

Graphique 5.12 : Perception des MRE de la tendance future de leurs transferts selon le pays de résidence (%)



Les transferts au Maroc semblent appelés à régresser avec l'ancienneté migratoire. Il reste cependant que les tendances récentes des transferts globaux ont montré une augmentation continue. Cela est dû principalement aux transferts des nouveaux MRE dans les nouveaux pays d'immigration.

5.7. Conclusion

Presque tous les MRE (99%) ont effectué des transferts au Maroc au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête. Cette proportion est en augmentation. Les transferts en monnaie représentent plus de 87% de l'ensemble des transferts et ceux en nature, près de 13%.

Les transferts des MRE sont importants et représentent une part significative de leur revenu. L'effort de transfert est plus important dans les pays d'immigration récente.

La moyenne annuelle des transferts par MRE est de 86.311 DH. Elle varie en fonction du pays d'immigration.

Les transferts augmentent avec l'âge jusqu'à la retraite, et avec l'ancienneté migratoire. Les transferts les plus élevés sont effectués par les MRE de 40 à 49 ans. Ils sont plus élevés pour les MRE nés au Maroc que pour ceux nés à l'étranger. Ils ont par ailleurs tendance à régresser avec l'élévation du niveau d'éducation et de qualification.

Si quatre migrants sur dix effectuent leurs transferts à l'occasion de leur visite au Maroc, la part des transferts par l'intermédiaire des banques et de la poste recule au profit de nouveaux organismes tels que Western Union et Money Gram. De ce fait, les délais des transferts se réduisent mais pour un coût plus élevé.

Six MRE sur dix estiment néanmoins que ce coût est raisonnable ou bas.

Les MRE sont optimistes en ce qui concerne l'évolution de leurs transferts. Plus de huit sur dix estiment que la tendance récente est à la hausse sinon à la stabilité et près des trois-quarts pensent que leurs transferts augmenteront ou resteront stables à l'avenir.

CHAPITRE 6 : AFFECTATION DES TRANSFERTS

Après l'analyse des transferts, de leur volume, caractéristiques et déterminants, il est important de se pencher maintenant sur leur utilisation. Mais celle-ci varie selon qu'il s'agit de transferts monétaires ou en nature.

La première section analysera l'affectation des transferts monétaires, qui constituent plus de 87% du total des transferts de revenus des MRE. Il importe d'en connaître la répartition entre dépenses courantes, épargne et investissement, et les bénéficiaires.

La seconde section s'intéressera à l'affectation des remises en nature qui représentent près de 13% du total des transferts de revenus des MRE. En quoi consistent ces transferts ? Quelles en sont les affectations et les bénéficiaires ?

6.1. Utilisation des transferts monétaires

Après une présentation de la structure globale de l'utilisation des transferts monétaires, nous en ferons une analyse plus détaillée.

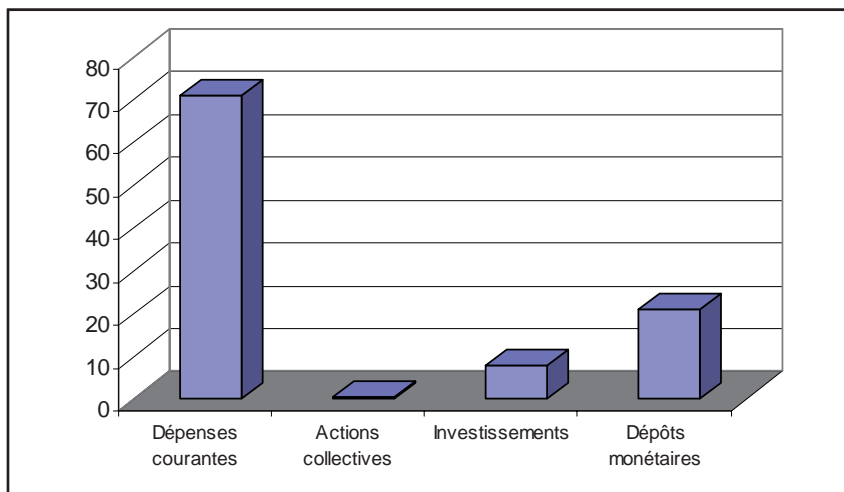
6.1.1. Structure globale

La structure globale est marquée par la prédominance des dépenses courantes des MRE et de leur famille, soit près de 71%. Les investissements des MRE et leur participation à des actions collectives accaparent quelque 8%. Le reste, soit de 21%, consiste en dépôts monétaires.

Tableau 6.1 : Grandes utilisations des transferts monétaires

Utilisation	Part
Dépenses courantes	71,0
Actions collectives	0,4
Investissements	7,7
Dépôts monétaires	20,9
Total	100,0

Graphique 6.1. : Grandes utilisations des transferts monétaires (%)



6.1.2. Décomposition des utilisations

Sur les sept dixièmes des utilisations qui vont aux dépenses courantes, près des deux tiers (64%) reviennent au migrant et à son ménage lors de leur séjour au Maroc, près d'un autre cinquième (19%) est dépensé par ce dernier durant le reste de l'année et près d'un sixième (15,6%), par la famille proche n'appartenant pas au ménage du migrant. Ainsi le MRE et ses proches (ménage et famille proche) utilisent pour leurs besoins quotidiens (consommation alimentaire, logement, eau, électricité, téléphone, santé, éducation, vêtements, transports et autres services...) 70% de la valeur des transferts monétaires. Il faudrait noter qu'il s'agit là de dépenses qui permettent de couvrir des besoins et d'améliorer le niveau de vie, une des raisons principales de l'émigration du MRE.

Environ 8% des transferts monétaires vont à l'investissement. L'essentiel, soit plus de 7%, consiste en investissement direct, c'est-à-dire est investi dans la réalisation du projet du migrant. Le reste va, soit à des placements financiers (0,65%), achat de valeurs mobilières, principalement d'actions et dans une moindre mesure, de parts d'OPCVM¹, soit à la participation à des actions en faveur de la collectivité (0,44%), particulièrement dans le cadre d'associations, pour réaliser notamment des infrastructures économiques et sociales (routes, écoles, puits, équipements pour la fourniture d'eau potable et d'électricité).

Le reste des transferts monétaires, 20,9%, consiste en dépôts, essentiellement auprès des banques et de la poste (Caisse d'épargne). Il faudrait signaler à cet

¹ OPCVM : Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

égard que seul un peu plus du quart du montant global de ces dépôts est rémunéré ; le reste, soit près des trois-quarts (15% des transferts monétaires) ne l'est pas. La question importante qui se pose est : que font les banques et la poste de ces dépôts, car de cette utilisation dépend l'effet sur l'économie ? Crédits aux MRE, aux entreprises ou aux particuliers, pour les besoins d'investissement, de fonds de roulement, de consommation..., achat de titres publics à court ou à long terme ? L'affectation des dépôts des MRE par les institutions financières n'étant pas diffusée, il n'est pas possible d'affiner l'analyse et donc de mieux saisir l'impact de l'utilisation des remises d'épargne des MRE.

Un des aspects importants est la différence au niveau régional entre les dépôts des MRE et leur utilisation. Ainsi, dans certaines régions à forte émigration, par exemple le Rif oriental (Région de Nador en particulier), les dépôts des MRE peuvent atteindre 30 à 50% des dépôts bancaires, mais la région en profite peu, car les banques transfèrent leur utilisation vers d'autres régions (transferts intra banques).

Tableau 6.2 : Répartition des transferts monétaires entre grandes utilisations (en % du montant global)

Utilisation	%
Dépenses courantes	70,95
Du MRE et son ménage pendant le séjour au Maroc	45,41
Du ménage pendant le reste de l'année	13,50
De la famille proche	11,08
D'autres personnes (aides)	0,96
Participation à des actions collectives	0,44
Investissements	7,71
Directs	7,06
De portefeuille	0,65
Dépôts	20,90
A la banque et à la poste rémunérés	5,36
A la banque et à la poste non rémunérés	15,01
Ailleurs et prêts	0,52
Total	100,00

6.1.3. Utilisation des transferts monétaires et pays de résidence

La structure des utilisations des transferts monétaires varie-t-elle selon le pays de résidence du MRE ?

Tableau 6.3 : Utilisation des transferts monétaires selon le pays de résidence

Pays de résidence	Utilisation				
	Dépenses courantes	Investissement	Actions collectives	Dépôts	Total
France	72,15	4,54	0,41	22,90	100,0
Pays-Bas	64,34	16,01	0,76	18,89	100,0
Belgique	64,93	12,48	1,34	21,25	100,0
Allemagne	76,98	3,82	0,01	18,19	100,0
Espagne	78,03	6,21	0,22	15,54	100,0
Italie	65,83	11,48	0,18	22,51	100,0
Autres pays	57,73	0,00	0,00	42,26	100,0
Total	70,95	7,71	0,44	20,90	100,0

Il y a certes une variation selon le pays de résidence. Elle reste cependant limitée et il n'y a pas de différence notable qui se dégage par exemple entre les pays d'ancienne immigration et de nouvelle immigration, à l'exception des actions collectives qui sont plus importantes dans les premiers, la durée de l'immigration ayant favorisé les réseaux de solidarité. On note aussi des différences assez nettes dans l'importance relative de l'investissement, mais l'ordre des utilisations reste le même quel que soit le pays de résidence.

6.1.4. Pays de naissance et utilisation des transferts monétaires

Nous avons vu précédemment que les montants moyens transférés au Maroc par les MRE nés dans ce pays sont nettement supérieurs à ceux nés en pays de résidence. Il en est de même par type d'utilisation. Ceci est vrai pour les principales utilisations, qui représentent plus de 98% de la valeur du total : consommation du MRE, de son ménage et de sa famille proche, investissement et dépôts monétaires. Par contre les MRE nés à l'étranger dépensent en moyenne plus dans deux utilisations mineures (en termes de montants) : consommation de personnes n'appartenant pas à la famille proche et participation à des actions en faveur de la collectivité. Ce qui veut dire que la solidarité sociale envers le pays d'origine, non seulement se maintient chez les MRE nés à l'étranger, mais est même un peu plus forte que chez ceux nés au Maroc.

Tableau 6.4 : Montant moyen annuel des utilisations de transferts monétaires selon le pays de naissance du MRE (en dirhams)

Utilisation	Pays de naissance		Total
	Maroc	Etranger	
Dépenses courantes			
Consommation du MRE et de son ménage	32591	29537	32280
Consommation du ménage le reste de l'année	23492	18937	23234
Consommation de la famille proche	14231	13004	14124
Consommation d'autres personnes	5875	6445	5929
Participation à des actions collectives	4522	6453	4617
Investissement			
Direct	104195	23039	95915
De portefeuille	83145	43916	80103
Dépôts			
A la banque et à la poste rémunérés	46505	45054	46387
A la banque et à la poste non rémunérés	26003	24878	25923
Ailleurs et prêts	13642	12154	13590
Total	354201	223417	342102

Il faut dire que les différences des montants moyens par type d'utilisation entre les deux catégories de MRE restent limitées, à l'exception notable de l'investissement : les montants moyens affectés aux investissements directs (projet du MRE) sont quatre fois et demi plus élevés chez les MRE nés au Maroc, et les placements financiers, près de deux fois. Cela est probablement lié à l'intention du retour, plus élevée chez ceux-ci.

Il faudrait noter par ailleurs que le montant moyen annuel des dépôts rémunérés des MRE est supérieur de 80% à celui de leurs dépôts non rémunérés, quel que soit leur lieu de naissance. Ce qui est conforme à la rationalité économique. Ceci bien que, comme remarqué précédemment, seul un peu plus du quart (26%) du total des dépôts des MRE est rémunéré par la banque ou la poste.

6.2. Utilisation des transferts en nature

Les transferts en nature représentent 12,7% de la valeur totale des transferts (en monnaie et en nature), comme nous l'avons vu ci-dessus. En quoi consistent-ils ? Quelles en sont les utilisations et les bénéficiaires ?

6.2.1. Composition des transferts en nature

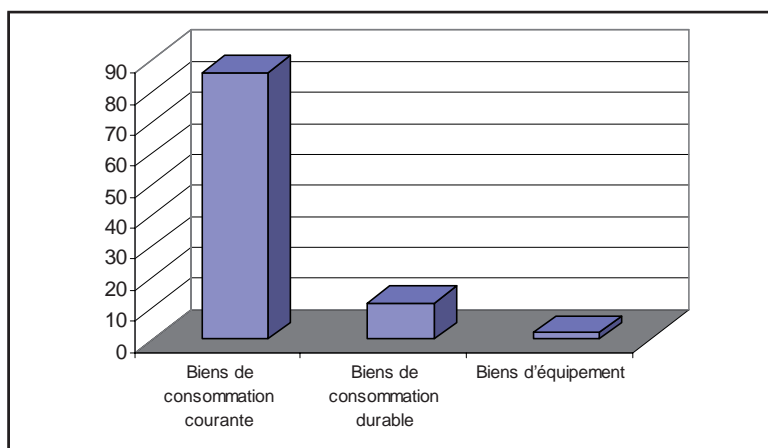
Les transferts en nature sont composés essentiellement de biens de consommation courante (86%) tels que vêtements, chaussures, produits de maison, de décoration, de soins et d'hygiène. Viennent en second lieu les biens de

consommation durables (11,8%), surtout des appareils ménagers. Et en troisième lieu, des biens d'équipement : matériel de production (près de 2,2%).

Tableau 6.5 : Composition des transferts en nature (% de la valeur)

Type de biens	Part
Biens de consommation courante	86,01
Biens de consommation durable	11,82
Biens d'équipement	2,17
Total	100,0

Graphique 6.2 : Composition des transferts en nature (% de la valeur)



Cette répartition varie-t-elle significativement selon le pays de résidence du MRE ?

6.2.2. Transferts en nature et pays d'immigration

Tableau 6.6 : Composition des transferts en nature selon le pays de résidence

Types de biens Pays de résidence*	Biens de consommation courante	Biens de consommation durable	Biens d'équipement	Total
France	85,55	12,02	2,42	100,0
Espagne	88,65	10,38	0,97	100,0
Italie	85,44	11,77	2,79	100,0
Belgique	83,92	11,94	4,14	100,0
Allemagne	80,07	19,04	0,89	100,0
Autres pays	87,83	12,17	0,00	100,0
Total	86,01	11,82	2,17	100,0

* Non inclus les Pays-Bas, car les données les concernant ne sont pas de qualité suffisante à cause du nombre insuffisant de MRE résidant dans ce pays, présents au moment de l'enquête.

La composition des transferts en nature varie de quelque 8 points au maximum. Le minimum pour les biens de consommation courante est 80% (de la valeur des transferts en nature), pour les MRE d'Allemagne ; et le maximum 88,65%, pour les MRE d'Espagne. Par contre, ce sont les MRE d'Allemagne qui ont le niveau le plus élevé pour les biens de consommation durable avec 19% et ce sont les MRE d'Espagne qui ont le niveau le plus bas avec 10,4%. La différence est plus réduite pour les biens d'équipement dont la proportion dans la valeur des biens en nature va de moins de 1% (Allemagne et Espagne) à un peu plus de 4% (Belgique).

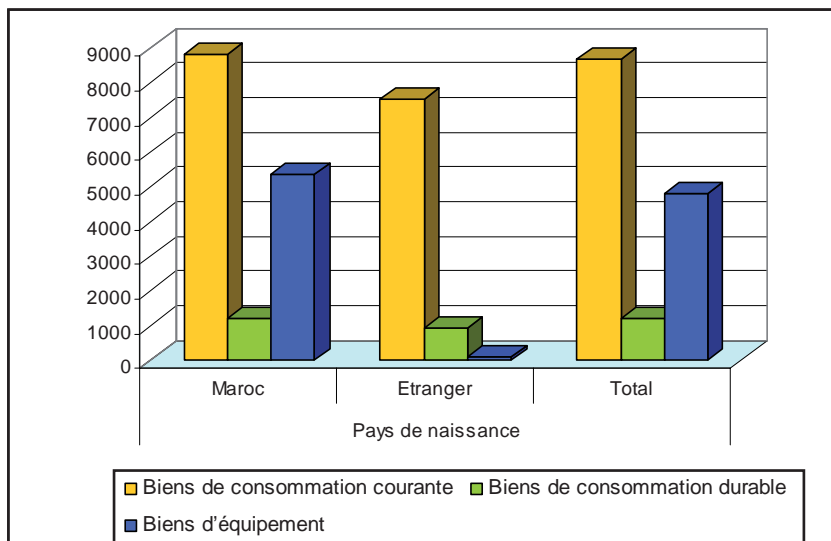
6.2.3. Pays de naissance et valeur des transferts en nature

La valeur des principaux transferts en nature varie-t-elle en fonction du lieu de naissance du MRE ?

Tableau 6.7 : Transferts en nature : valeur annuelle moyenne des différents types de biens selon le pays de naissance (en DH)

Types de biens	Pays de naissance		
	Maroc	Etranger	Total
Biens de consommation courante	8792	7513	8662
Biens de consommation durable	1226	931	1196
Biens d'équipement	5349	103	4816

Graphique 6.3. : Transferts en nature : valeur annuelle moyenne des différents types de biens selon le pays de naissance



La valeur du transfert annuel en nature par MRE est bien plus élevée pour les migrants nés au Maroc par rapport à ceux nés à l'étranger ; et ceci quel que soit le type de bien transféré : biens de consommation courante, biens de consommation durable ou biens d'équipement.

6.2.4. Affectation et bénéficiaires

L'affectation des transferts en nature découle de la nature des produits concernés. Comme 97,8% consistent en biens de consommation (courante et durable), seuls les 2,2% restants qui sont des biens de production, peuvent être affectés à l'investissement.

La famille est le principal bénéficiaire des biens de consommation : 97,1% pour les produits de consommation courante et 81,3% pour les produits de consommation durable.

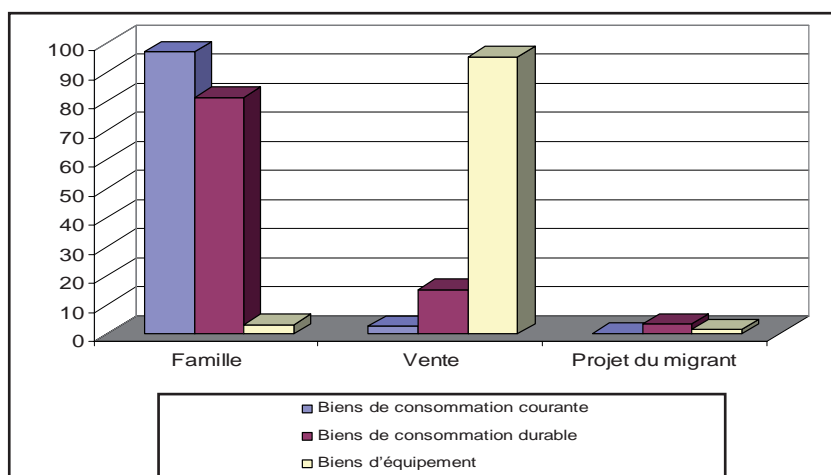
L'essentiel des biens d'équipement (95,3%) est destiné à la vente. Quelque 15,3% des biens de consommation durable sont également destinés à la vente et seulement 2,7% des biens de consommation courante. Ainsi la vente est la seconde destination des transferts en nature.

Les projets du migrant (investissement) sont le parent pauvre des bénéficiaires des transferts en nature : 3,4% des biens de consommation durable et 1,5% seulement des biens d'équipement.

Tableau 6.8 : Affectation des transferts en nature (% de la valeur)

Type de biens	Affectation			Total
	Famille	Vente	Projet du migrant	
Biens de consommation courante	97,1	2,7	0,2	100
Biens de consommation durable	81,3	15,3	3,4	100
Biens d'équipement	3,2	95,3	1,5	100
Total	65,4	33,7	0,9	100

Graphique 6.4. : Affectation des transferts en nature (%)



Au total, près des deux tiers de la valeur (65,4%) des transferts en nature vont à la famille, un tiers (33,7%) est destiné à la vente et moins de 1% seulement va au projet du MRE.

6.3. Conclusion

Les sept dixièmes des remises monétaires -qui constituent l'essentiel du total des transferts des MRE (87%)- sont affectés aux dépenses courantes du MRE lors de son séjour au Maroc, de son ménage et de sa famille proche. Ses investissements au Maroc n'absorbent que 7,7% des transferts monétaires ; la participation à des actions collectives, moins de 0,5%. Le reste, soit plus d'un cinquième (20,9%), reste en dépôt, principalement dans les banques et la poste. Près des trois-quarts de ces dépôts ne sont pas rémunérés.

Les remises en nature consistent essentiellement en biens de consommation courante (86%) ou durable (11,8%) ; les biens d'équipement ne représentent que 2,2%. Cette structure varie peu d'un pays de résidence à l'autre. Leur affectation indique que le principal bénéficiaire est la famille du MRE (65% de la

valeur du total) ; la vente absorbe un tiers (33,7%) ; moins de 1% est destiné au projet du MRE.

Il apparaît ainsi que le bien-être du MRE, de son ménage et de sa famille accapare la plus grande partie des remises monétaires et en nature.

CHAPITRE 7 : INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être estimés à près de 7% de l'ensemble des transferts des MRE (transferts monétaires et en nature)¹.

Nous nous intéresserons ici aux seuls investissements directs du MRE, pour trois raisons : ils représentent les neuf dixièmes de l'ensemble des investissements des MRE (89,4%) ; ce sont ceux sur lesquels nous avons des données d'enquête détaillées et, enfin, ils consistent dans la réalisation des projets économiques du MRE².

Nous présenterons successivement :

- la fréquence des investissements ;
- les secteurs d'investissement ;
- leur localisation ;
- les problèmes rencontrés.

7.1. Fréquence des investissements

Bien que la réalisation du projet économique du MRE au Maroc ne représente que 7,1% des utilisations de ses transferts monétaires en valeur, plus de la moitié des MRE réalise un investissement dans le pays d'origine (52,7%). Cette proportion est plus élevée qu'en pays d'immigration (38%). Cependant, l'écart entre les deux se réduit, les proportions respectives étaient de 70,1% et 23,2% en 1998. Bien plus, la proportion est en réduction au Maroc (52,7% en 2005 contre 70% en 1998), soit -24,8%, alors qu'elle augmente en pays d'accueil (38% contre 23% respectivement, soit +64%), signe que la migration marocaine change et que le MRE s'installe et investit davantage dans le pays d'accueil, à commencer par le logement.

¹ 6,9%, qui sont la somme des investissements *stricto sensu* (7,71% des transferts monétaires), des transferts en nature affectés au projet du MRE (0,9% des transferts en nature) et de la participation à des actions collectives, qui consistent notamment en investissements en faveur de la collectivité (0,44% des transferts monétaires) ; sachant que les transferts globaux sont composés, comme vu au chapitre 5, à 87,3% en transferts monétaires et à 12,7% en transferts en nature.

² Les autres « investissements » (10,6% du total des investissements), consistent en investissements de portefeuille (achats d'actions, d'obligations, de titres d'emprunts publics) et à la participation à des actions en faveur de la collectivité.

Tableau 7.1 : Réalisation d'investissements (1998-2005)

	Au Maroc			A l'étranger		
	1998 ¹	2005	Variation (%)	1998	2005	Variation (%)
MRE ayant réalisé un investissement	70,1	52,7	-24,8	23,2	38,0	63,8
MRE n'ayant pas réalisé d'investissement	29,9	47,3	58,2	76,8	62,0	-19,3
Total	100,0	100,0	-	100,0	100,0	-

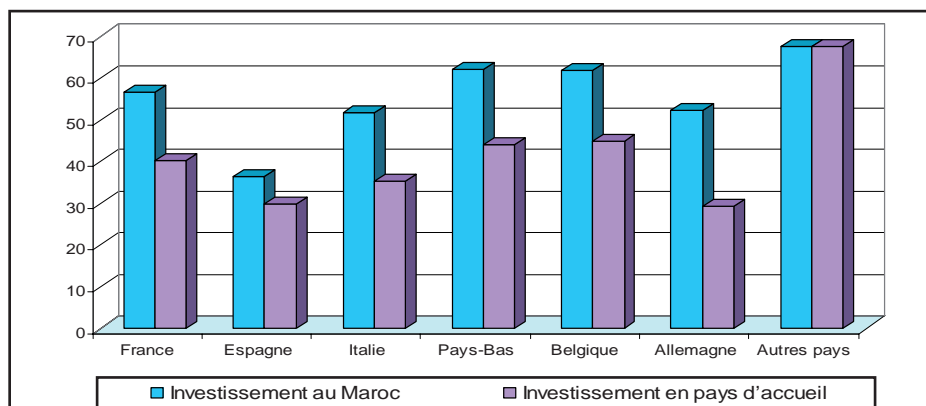
7.1.1. Pays d'immigration et investissement

La fréquence des investissements au Maroc ou à l'étranger varie-t-elle selon le pays d'immigration du MRE ?

Tableau 7.2 : Pays d'immigration et investissement (%MRE)

Pays d'immigration	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
France	56,6	40,1
Espagne	36,4	29,8
Italie	51,7	35,4
Pays-Bas	62,1	44,0
Belgique	61,9	44,8
Allemagne	52,1	29,3
Autres pays	67,5	67,5
Total	52,7	38,0

Graphique 7.1. : Pays d'immigration et investissement (% MRE)



¹ Sources : B. Hamdouch et Al. (2000), op.cit.

La proportion de MRE investisseurs est plus faible dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie) que dans les anciens (France, Pays-Bas, Belgique); que l'investissement ait lieu au Maroc ou en pays d'accueil (à l'exception de l'investissement en Allemagne, spécifiquement faible). L'ancienneté migratoire est un facteur explicatif important (nous y reviendrons).

7.1.2. Pays de naissance et investissement

Le pays de naissance (Maroc, étranger) a-t-il une incidence sur la réalisation d'investissements par les MRE, au Maroc et en pays de résidence ?

Tableau 7.3 : Pays de naissance et investissement en 2005 (% MRE)

Pays de naissance	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
Maroc	55,9	37,7
Etranger	24,8	40,9
Total	52,7	38,0

Les MRE nés au Maroc investissent plus au Maroc qu'en pays d'accueil (55,9% contre 37,7%) et ceux nés à l'étranger, plus en pays d'accueil qu'au Maroc (40,9% contre 24,8%). Ceux nés au Maroc investissent plus en pays d'accueil que ceux nés à l'étranger n'investissent au Maroc (37,7% et 24,8% respectivement). D'ailleurs les MRE nés au Maroc investissent plus de manière générale. Cela est dû notamment à l'âge et à l'ancienneté migratoire (cf., ci-dessous).

7.1.3. Perspective de réinstallation au Maroc et investissement

La perspective de réinstallation au Maroc influence-t-elle la décision d'investissement ? Nous parlons de « perspective de réinstallation », car la question posée aux MRE est : « pensez-vous vous réinstaller au Maroc » et il y a une différence entre l'intention ou le désir de retourner au Maroc et le retour effectif, comme remarqué précédemment (chapitre 1 ci-dessus)¹.

Tableau 7.4 : Perspective de réinstallation au Maroc et investissement (% MRE)

Perspective de réinstallation au Maroc	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
Oui	66,0	57,0
Non	22,9	30,3
Ne sait pas	11,1	12,7
Total	100,0	100,0

¹ Voir également B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit.

Les MRE qui pensent se réinstaller au Maroc y investissent plus qu'en pays d'accueil (66% contre 57%) et ceux qui ne pensent pas retourner au Maroc y investissent moins qu'en pays d'accueil (22,9% contre 30,3%); les indécis investissent un peu plus en pays d'immigration (12,7% contre 11,1% au Maroc).

La perspective de retour a le même type d'incidence sur l'investissement au Maroc que le pays de naissance, analysé précédemment.

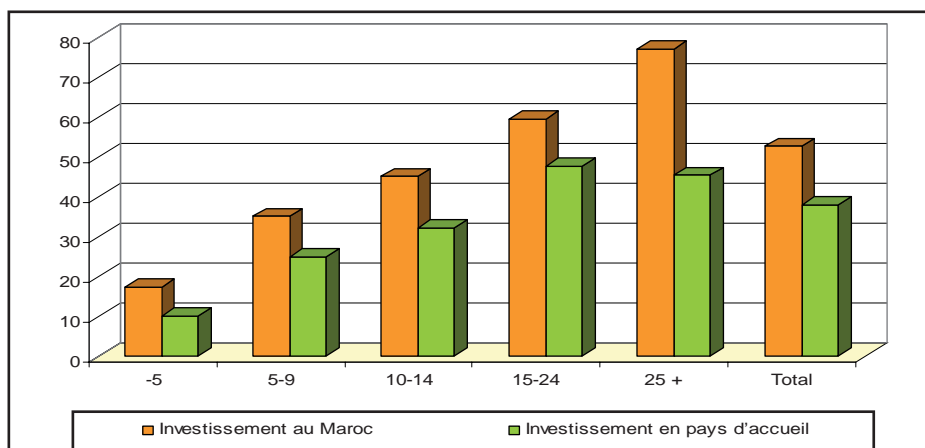
7.1.4. Ancienneté migratoire, âge et investissement

La réalisation d'investissements est, comme on pouvait s'y attendre, fonction de l'ancienneté migratoire et de l'âge des MRE; les deux allant ensemble, les émigrants partant généralement jeunes, ils prennent de l'âge lorsqu'ils restent, comme c'est de plus en plus le cas, en pays d'immigration, en même temps que leur ancienneté migratoire augmente.

Tableau 7.5 : Ancienneté migratoire et investissement (% MRE)

Ancienneté migratoire (années)	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
-5	17,3	10,0
5-9	35,1	24,9
10-14	45,1	32,2
15-24	59,6	47,7
25 +	77,3	45,5
Total	52,7	38,0

Graphique 7.2. : Ancienneté migratoire et investissement (% MRE)



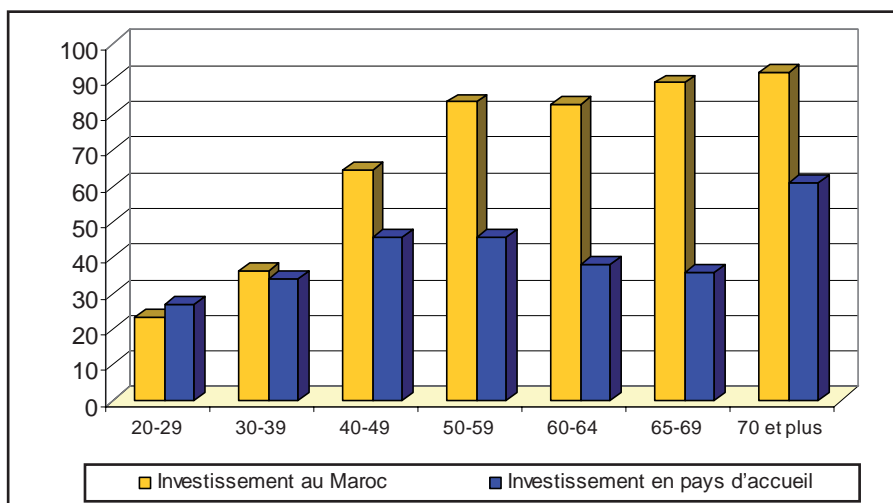
Il apparaît clairement que la proportion de MRE qui investit aussi bien au Maroc qu'en pays d'immigration croit en fonction de l'ancienneté migratoire. Ainsi 77,3% des MRE qui ont émigré depuis 25 ans et plus ont investi au Maroc contre 17,3% de ceux qui sont partis depuis moins de 5 ans (contre 45,5% et 10% respectivement en pays d'accueil).

Tableau 7.6 : Age des MRE et investissement (% MRE)

Age MRE* (années)	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
20-29	23,2	26,9
30-39	36,4	34,0
40-49	64,6	45,6
50-59	83,6	45,6
60-64	83,0	38,1
65-69	89,0	35,8
70 et plus	92,0	61,0
Total	52,7	38,0

* Au moment de l'enquête, 2005.

Graphique 7.3. : Age des MRE et investissement (% MRE)



La même correspondance existe entre l'âge des MRE et l'investissement, que ce soit au Maroc ou en pays d'accueil. La proportion de ceux qui investissent devient importante à partir de l'âge de 40 ans (64,6% au Maroc et 45,6% en pays d'immigration) et continue à augmenter pour atteindre pour les 70 ans et plus

92% au Maroc et 61% en pays d'immigration, contre respectivement 23,2% et 26,9% pour la classe d'âge 20-29 ans.

7.1.5. Education, qualification et investissement

Le niveau d'instruction et le degré de qualification influencent l'investissement.

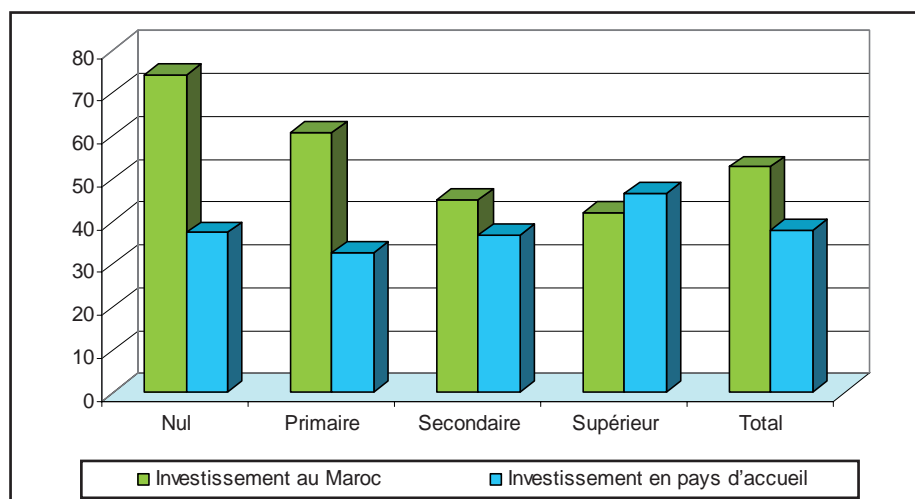
Le niveau d'instruction influence l'investissement, mais dans des directions opposées au Maroc et en pays d'immigration.

Tableau 7.7 : Niveau de scolarité et investissement (% MRE)

Niveau de scolarité *	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
Nul	74,4	37,4
Primaire	60,8	32,7
Secondaire	45,2	36,7
Supérieur	42,0	46,7
Total	52,7	38,0

* Selon le nombre d'années scolaires réussies.

Graphique 7.4. : Niveau de scolarité et investissement (% MRE)



Au Maroc, la proportion de MRE qui y investissent est inversement proportionnelle au niveau d'instruction : plus le niveau de scolarité s'élève moins ils investissent. Ainsi, la fréquence d'investissements de ceux dont le niveau d'instruction, mesuré par le nombre d'années de scolarité réussies, est nul ou ne dépassant pas le cycle primaire est beaucoup plus élevée que celle des MRE qui

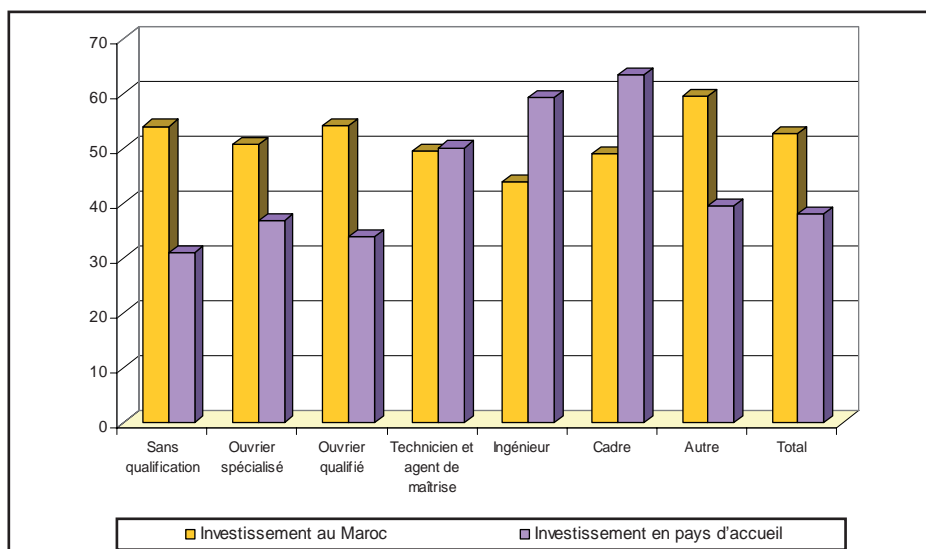
ont le niveau du secondaire ou du supérieur : respectivement 74,4% et 60,8% contre 45,2 et 42%. En pays d'immigration, c'est l'inverse qui se produit : les proportions passent de 32,7% pour le primaire, 36,7% pour le secondaire et 46,7% pour le supérieur.

Le niveau de qualification professionnelle a le même type d'influence sur l'investissement.

Tableau 7.8 : Degré de qualification et investissement (% MRE)

Degré de qualification	Investissement	
	Au Maroc	En pays d'accueil
Sans qualification	54,0	31,0
Ouvrier spécialisé	50,7	36,9
Ouvrier qualifié	54,1	33,9
Technicien et agent de maîtrise	49,4	50,1
Ingénieur	43,9	59,3
Cadre	49,1	63,3
Autre	59,4	39,4
Total	52,7	38,0

Graphique 7.5. : Degré de qualification et investissement (% MRE)



Ainsi la proportion de MRE qui investissent au Maroc baisse de 54% pour l'ouvrier sans qualification, à 49,1% pour le cadre et 43,9% pour l'ingénieur, en passant par 49,4% pour le technicien et agent de maîtrise, alors qu'elle monte à

l'étranger pour les mêmes catégories, de 31% à 63,3% et 59,3%, en passant par 50,1% respectivement.

Le statut professionnel a également une incidence sur l'investissement : les MRE employeurs investissent plus que les salariés, au Maroc et en pays d'accueil, respectivement 66,4% et 88,4% contre 48,9% et 33,8%. Il y a toutefois une différence importante pour les retraités qui investissent beaucoup plus au Maroc qu'en pays d'immigration, respectivement 88% et 38% ; ce qui est certainement lié à la perspective de retour.

En somme, le comportement en termes de fréquence et de lieu d'investissement (Maroc versus pays d'immigration) est fonction du niveau d'instruction, de qualification et du statut professionnel, comme il dépend de l'ancienneté migratoire, du lieu de naissance et de la perspective de réinstallation au Maroc, vus précédemment. D'ailleurs ces facteurs sont liés et se renforcent mutuellement ; par exemple, le niveau d'instruction et de qualification de la première génération de MRE était généralement faible et a augmenté régulièrement depuis les années 1970 (cf. chapitre 3 ci-dessus).

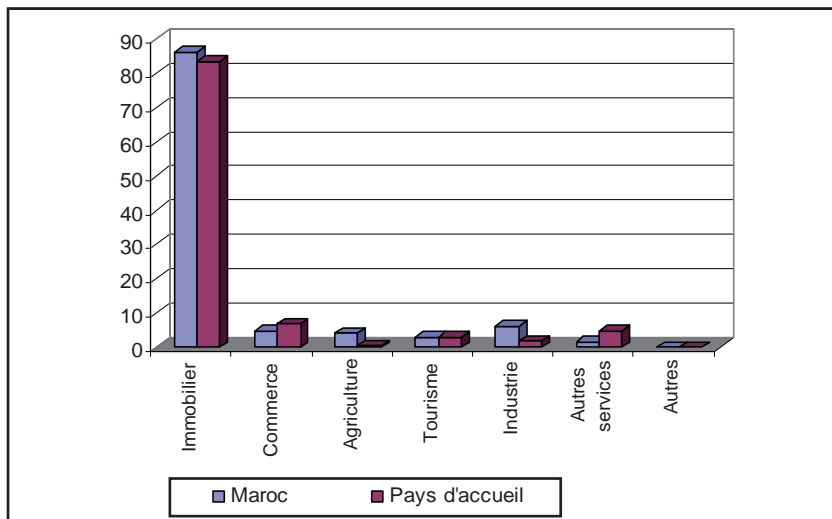
7.2. Investissement par secteur

L'évolution de la répartition des investissements par secteur confirme ce changement.

Tableau 7.9 : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 2005 (%)

Secteur	Maroc		Pays d'accueil	
	%	Rang	%	Rang
Immobilier	86,07	1	83,50	1
Commerce	4,82	2	6,74	2
Agriculture	4,08	3	0,34	6
Tourisme	2,95	4	3,00	4
Industrie	6,00	6	1,81	5
Autres services	1,70	5	4,61	3
Autres	-	-	-	-
Total	100,0	-	100,0	-

Graphique 7.6. : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 2005 (%)



L'immobilier accapare l'essentiel de l'investissement, à 2,5 points près aussi bien au Maroc que dans le pays de résidence, respectivement 86% et 83,5%. Loin derrière, vient en seconde position dans les deux localisations, le commerce avec respectivement 4,8% et 6,7%. Le troisième secteur est différent, l'agriculture au Maroc (4,1%), les autres services en pays de résidence (4,6%). Le quatrième est le même et avec la même part (3% environ), le tourisme.

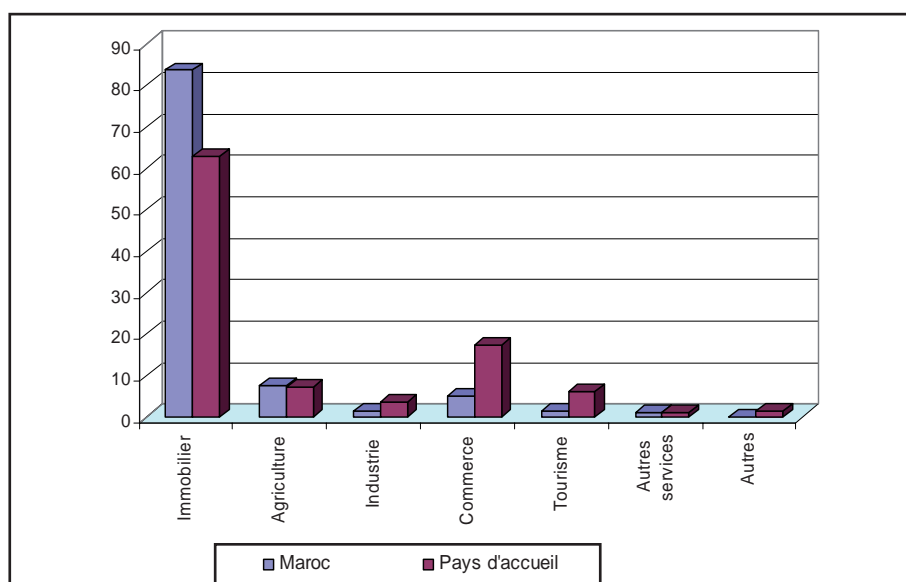
Ce qu'il est important de noter, c'est que les choses évoluent rapidement. En effet, sept ans auparavant (en 1998), la situation était sensiblement différente. Certes l'immobilier était déjà de loin au premier rang, mais était beaucoup plus important au Maroc qu'en pays d'accueil, 83,7% contre 63%, alors qu'en 2005, la différence s'est beaucoup réduite, 86% contre 83,5%. Ceci vient du fait que les MRE avaient déjà investi dans l'immobilier au Maroc¹, mais surtout qu'ils tirent les conséquences de leur installation permanente dans le pays d'accueil avec leur famille, en investissant plus dans le logement. D'un autre côté, sur les six secteurs principaux d'investissement, quatre étaient dans le même ordre au Maroc et en pays d'accueil et le classement des deux autres était permuté, dans des places qui se suivent : l'agriculture était au deuxième rang au Maroc et au troisième en pays d'accueil, et l'inverse pour le commerce, troisième et second respectivement.

¹ Cf. Hamdouch B. et Al. (2000), (1981) et (1979), op. cit.

Tableau 7.10 : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans le pays d'accueil en 1998 (%)

Secteur	Maroc		Pays d'accueil	
	%	Rang	%	Rang
Immobilier	83,7	1	63,0	1
Agriculture	7,5	2	7,3	3
Industrie	1,3	5	3,7	5
Commerce	4,9	3	17,4	2
Tourisme	1,4	4	6,1	4
Autres services	1,1	6	1,2	6
Autres	0,1	-	1,3	-
Total	100,0	-	100,0	-

Graphique 7.7. : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 1998 (%)



Enfin, les variations ont été d'une amplitude beaucoup plus grande en pays d'accueil qu'au Maroc ; signe que les changements sont plus importants dans le comportement d'investissement des MRE à l'étranger qu'au Maroc. Ainsi la part de l'immobilier s'est accrue de 32,5% et 2,8% respectivement ; en contrepartie les autres secteurs ont plus fortement baissé, à l'exception des autres services dont la part s'est accrue, au Maroc et encore plus en pays d'accueil, respectivement de 54,5% et 284%. En revanche, le tourisme a connu une

progression sensible au Maroc (près de 11%) contre une forte baisse en pays d'accueil (-51%) ; la part de ce secteur tend à s'égaliser dans les deux, autour de 3% en 2005.

La progression des investissements des MRE dans le tourisme au Maroc est stimulée par le dynamisme récent que connaît ce secteur dans le cadre du Plan Azur, qui s'est fixé comme objectif d'accueillir dix millions de touristes en 2010 et a prévu les réformes (notamment l'ouverture du ciel marocain : « Open sky ») et les investissements nécessaires (particulièrement dans les infrastructures : aéroports, ports, autoroutes, voie ferrée, ensembles hôteliers...) pour l'atteindre.

Les MRE investissent notamment dans le tourisme rural.

Tableau 7.11 : Variation de la répartition sectorielle des investissements au Maroc et en pays d'accueil (1998-2005) en %

Secteur	Maroc	Pays d'accueil
Immobilier	2,8	32,5
Agriculture	-4,0	-95,0
Industrie	-40,0	-51,0
Commerce	-0,2	-61,0
Tourisme	10,7	-51,0
Autres services	54,5	284,2

7.3. Localisation des investissements au Maroc

Dans quelle région est localisé l'investissement réalisé au Maroc et dans quel milieu, urbain ou rural ?

Tableau 7.12 : Région et secteur d'investissement

Secteur	Région d'origine	Région de résidence avant émigration	Autre région	Total
Immobilier	78,7	5,1	16,2	100,0
Industrie et artisanat	56,9	-	43,1	100,0
Commerce	71,7	6,7	21,6	100,0
Tourisme	78,0	-	22,0	100,0
Autres services	67,4	14,0	18,6	100,0
Agriculture	86,6	-	13,4	100,0

La région d'origine du MRE accapare les trois-quarts des investissements, particulièrement dans l'agriculture (86,6%), l'immobilier et le tourisme (78%). Vient en second lieu les régions autres que celle où a résidé le MRE avant son émigration. Le milieu urbain accapare plus des neuf dixièmes des investissements.

Tableau 7.13 : Milieu et secteur d'investissement

Secteur	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Immobilier	90,8	9,2	100,0
Industrie et artisanat	100,0	-	100,0
Commerce	96,6	3,4	100,0
Tourisme	93,8	6,2	100,0
Autres services	97,8	2,2	100,0
Agriculture	-	100,0	100,0

L'industrie et les autres services sont moins concentrés dans la région d'origine (57% et 67% respectivement). Les MRE de certains pays se distinguent par l'importance relative de la localisation de leur investissement, particulièrement dans certains secteurs. Quelques exemples ; c'est ainsi que les MRE d'Espagne réalisent plus d'investissement immobiliers dans le monde rural que la moyenne des MRE (18,8% contre 9,2%). Cela s'explique par l'importance relative des MRE travaillant dans l'agriculture en Espagne ; il s'agit généralement de femmes rurales recrutées comme travailleurs saisonniers dans l'agriculture espagnole. C'est ainsi également que les MRE d'Italie réalisent leur investissement commercial plus dans les autres régions -que leur région d'origine- (52% contre moins de 22% pour l'ensemble des MRE) et plus dans le rural que les autres MRE (12,5% contre 3,4%). Troisième exemple, les investissements dans le secteur touristique des MRE de France sont relativement plus fréquents dans les régions autres que celle d'origine (44,8% contre 22% pour l'ensemble des MRE) et dans le monde rural (11% contre 6%).

7.4. Problèmes rencontrés

Les MRE rencontrent-ils des problèmes dans la réalisation de projets d'investissements au Maroc et quelle est la nature de ces problèmes ?

Tableau 7.14 : MRE selon l'existence de problèmes d'investissement au Maroc (1998 et 2005)

% de MRE selon l'existence de problème	1998 ¹	2005
Oui	48,0	47,6
Non	29,8	30,3
Non concerné ²	22,2	22,1
Total	100,0	100,0

¹ Source : B. Hamdouch et Al. (2000), op.cit.

² Il s'agit principalement de MRE n'ayant pas réalisé d'investissement au Maroc.

Il faudrait d'abord noter qu'un MRE sur dix seulement (10,5%) déclare avoir bénéficié d'avantages particuliers en investissant au Maroc. Par contre, plus de six dixièmes de ceux qui ont réalisé des investissements au Maroc ont rencontré des problèmes. Cette proportion est restée pratiquement inchangée entre 1998 et 2005 (61,7% et 61,1%).

Quelle est la nature des problèmes rencontrés et a-t-elle évolué ?

Tableau 7.15 : Nature des problèmes rencontrés par les MRE investisseurs (1998 et 2005)

Nature du problème	1998*	Rang	2005	Rang	Variation 2005/1998 (%)
Administratif	42,20	1	39,88	1	-5,5
Corruption	13,40	3	22,10	2	+64,9
Financement	18,40	2	6,68	4	-63,7
Fiscalité	13,00	4	10,14	3	-22,0
Confiance	6,80	5	6,40	5	-5,9
Accueil et information	3,80	6	4,51	7	+18,7
Autres	2,40	7	10,30	6	+429,2
- Soutien technique et conseil	-		(5,64)		
- Autre	-		(4,66)		
Total	100,0		100,0		

* B. Hamdouch et Al. (2000), op.cit.

Les cinq premiers problèmes rencontrés par les MRE dans la réalisation de leurs projets d'investissement au Maroc sont restés les mêmes. Cependant leur importance et leur classement ont évolué entre 1998 et 2005 :

- Le problème administratif est resté de loin le grand problème, bien que son acuité ait légèrement baissé, de 42,2% à 39,9%.
- La corruption a fortement augmenté (de 13,4% à 22,1%) et elle est passée du troisième au second rang. Si l'on considère que la corruption est liée à l'administration publique, les deux problèmes réunis sont passés de 55,6% à 62%.
- Par contre, le problème du financement s'est fortement atténué (de 18,4% à 6,7%) et a régressé du second au quatrième rang.
- Il en est de même de la fiscalité, passée de 13% à 10,1%, mais du 4^{ème} au 3^{ème} rang.
- Un dernier problème ou plutôt besoin est devenu important, celui du soutien technique et conseil (5,6%) auquel on peut associer le problème d'accueil et d'information (4,5%), les deux totalisant plus de 10%.

Près de 6 MRE sur 10 qui ont réalisé des projets au Maroc ont eu recours au service d'une banque (58%). Ceux qui n'y ont pas eu recours ont invoqué le coût élevé du crédit (30,6%), les garanties demandées excessives (18,1%) ou d'autres raisons (51,3%).

7.5. Conclusion

Plus de la moitié des MRE (52,7%) ont réalisé au moins un investissement au Maroc. Cette proportion a baissé par rapport à 1998 alors qu'elle a augmenté à l'étranger. Le secteur de l'immobilier continue à accaparer l'essentiel de l'investissement (86% contre 83,7% en 1998) aux dépens des secteurs productifs.

La région d'origine du MRE accapare les trois-quarts des investissements mais ceux-ci se concentrent dans le milieu urbain (plus des 9/10 èmes). Le pays d'immigration a peu d'impact sur cette double concentration de d'investissement, sectorielle et régionale.

Les facteurs déterminants de l'investissement sont l'âge des MRE et l'ancienneté migratoire, le pays de naissance et la perspective de réinstallation au Maroc et enfin le niveau d'éducation et de qualification. Quand ces derniers s'élèvent, le MRE a tendance à moins investir au Maroc et plus en pays d'immigration. Le fait qu'il rencontre des problèmes lorsqu'il investit au Maroc est un facteur défavorable supplémentaire. Plus des six dixièmes des MRE investisseurs continuent d'y rencontrer des problèmes ; cette proportion est sensiblement la même qu'en 1998. Le principal problème reste lié à l'administration publique et à la corruption (62%). Par contre, le problème du financement a fortement baissé (de 18,4% à 6,7%) par rapport à 1998.

CONCLUSION

RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs de l'enquête de l'Observatoire de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger dont les résultats ont été analysés dans cet ouvrage étaient, d'une part d'actualiser les données de l'enquête de 1998, réalisée avec la même méthodologie, sur le modèle migratoire, les caractéristiques démographiques et socio-économiques des MRE, leurs transferts et leurs investissements. Ils étaient d'autre part de saisir les transferts dans leur globalité, transferts monétaires et en nature, et de les suivre jusqu'à leur utilisation finale.

Nous présenterons dans cette conclusion les principaux résultats de l'analyse des données de l'enquête et les recommandations qu'ils inspirent.

I- Résultats saillants

1.1 Modèle migratoire : consolidation de la mutation

1.1.1 Les flux migratoires : continuité et changement

Les résultats de l'enquête de 1998¹ avaient montré le changement profond intervenu dans le modèle migratoire au cours de la seconde moitié des années 1970, notamment la transformation de la migration, de temporaire et circulaire, en migration permanente sinon définitive, avec le regroupement familial et la migration de plus en plus de femmes.

Le changement a continué sur la même tendance et s'est affirmé. Ainsi, en 2005, près de 65% des MRE « pensent » retourner au Maroc contre près de 82% en 1998.

Autre phénomène important qui s'affirme : la place des nouveaux pays d'immigration, l'Espagne et l'Italie, grandit. Ils deviennent le second et le troisième pays d'accueil des MRE, après la France qui reste le premier, mais bien devant les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne.

Grâce à l'émigration vers les nouveaux pays d'immigration et au regroupement familial dans les anciens, les flux migratoires ont persisté malgré des politiques

¹ B. Hamdouch et Al. (2000), op.cit.

européennes d'immigration de plus en plus restrictives. Près de quatre MRE sur dix (38,5%) ont moins de quinze ans d'ancienneté migratoire.

1.1.2. Les caractéristiques démographiques : rééquilibrage et vieillissement

Les caractéristiques démographiques des MRE ont poursuivi l'évolution observée lors de l'enquête de 1998 précitée, avec notamment :

- Le rééquilibrage de la population avec la poursuite du regroupement familial et l'émigration des femmes hors regroupement familial. Une des conséquences est que près des trois quarts des MRE sont maintenant accompagnés de leur famille.
- La taille des ménages à l'étranger s'est fortement réduite avec la baisse du nombre d'enfants et n'est plus en moyenne que de 4,3 au moment de l'enquête.
- Le vieillissement de la population MRE avec l'augmentation de l'ancienneté migratoire et la baisse du nombre d'enfants. L'âge moyen des MRE est de 41 ans, et de plus en plus de MRE arrivent à l'âge de la retraite (6,6% ont 60 ans et plus en 2005), surtout ceux des pays d'ancienne immigration (France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), partis du Maroc dans les vagues d'émigration des années 1960 et 1970.

1.1.3 Les caractéristiques socioprofessionnelles : plus d'exode de compétences

Les caractéristiques socioprofessionnelles des MRE ont continué à s'améliorer selon les tendances observées dans l'enquête de 1998¹, au moment de l'émigration et pendant l'immigration.

- **Poursuite du rehaussement du profil socioprofessionnel des émigrants** : amélioration des niveaux de scolarisation, de formation professionnelle et de qualification dans la fonction. Depuis les années 1990, plus de la moitié des émigrants a un niveau d'enseignement secondaire et plus de 15% sont du niveau du supérieur. Près d'un migrant sur cinq (19,4%) parmi les émigrants a un niveau de qualification qui va d'ouvrier qualifié à ingénieur. Ainsi, de plus en plus de compétences vont à l'étranger.
- **Poursuite de l'amélioration des caractéristiques socioprofessionnelles pendant l'immigration** : hausse du niveau de scolarisation dans le supérieur

¹ B. Hamdouch et Al. (2000), op.cit.

(20% des MRE au lieu de 10% au moment de l'émigration) et du niveau de formation professionnelle (23% au lieu de 8,4%)¹ ; amélioration du statut professionnel avec la hausse de la proportion d'employeurs ; amélioration de la situation dans l'activité par rapport à celle qui prévalait au moment de l'émigration avec la forte augmentation de la proportion de travailleurs permanents (86% contre 37%) aux dépens des inactifs, des chômeurs (2,2% contre 20,8%), et des travailleurs irréguliers (temporaires, occasionnels et saisonniers).

1.1.4 La retraite et la couverture sociale : peu de retours

Avec l'accès à la retraite de plus en plus de MRE, depuis les années 1990, deux questions importantes se posent : la couverture sociale et le lieu de résidence du retraité, les deux étant liés.

- **La plupart des MRE bénéficient d'une pension de retraite** (les trois quarts) tant qu'ils résident en pays d'accueil et pratiquement plus (1% seulement !) quand ils se réinstallent au Maroc. Il en est de même pour la couverture sociale (les différentes assurances et indemnités) avec quelques différences selon le pays d'immigration.
- **Le lieu de résidence du retraité est déterminé par la législation concernant la pension de retraite et la couverture sociale.** Les conditions de versement de la pension de retraite et le risque de perte de la couverture sociale, à commencer par l'assurance maladie, importante pour des personnes âgées, en plus de facteurs personnels et familiaux – sachant que les MRE âgés sont relativement moins accompagnés de leurs conjoint et enfants qui pourraient être un facteur de poursuite du séjour en pays d'immigration, – font que très peu de MRE retournent définitivement au Maroc ; les deux tiers continuent à résider en pays d'accueil, alors que c'est la même proportion de MRE âgés de 65 ans et plus qui a déclaré « penser se réinstaller au Maroc » !

1.2. Transferts et affectation : importance et bien-être des ménages

1.2.1 Les transferts : pérennité et prémices de changement

Quasiment tous les MRE (99%) ont effectué des transferts au Maroc au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête, soit une progression par rapport aux résultats de l'enquête de 1998 (94%). Ces transferts sont importants mais quelques prémices de changement commencent à apparaître.

¹ A l'exception des nouveaux pays d'immigration, l'Espagne et l'Italie où il n'y a pas eu de progrès sensible.

- Importance et pérennité des transferts

Les transferts sont importants. Ils sont en moyenne de 86.300 DH par migrant et par an. Ils sont du même ordre que ceux donnés par l'enquête de 1998, si l'on tient compte de la dépréciation monétaire¹. Ce qui représente 5,7 fois le PIB/tête en 2005 au Maroc².

Selon les MRE interviewés, leurs transferts ont eu tendance à augmenter sinon à rester stables au cours des trois années qui ont précédé l'enquête. Et ils pensent qu'il en sera de même à l'avenir. Les réponses des MRE des nouveaux pays d'immigration, l'Espagne et l'Italie, sont plus en faveur de l'augmentation des transferts.

- Prémices de changement

Des changements ou prémices de changements sont apparus entre les deux enquêtes, de 1998 et 2005. Ils peuvent avoir des conséquences importantes s'ils sont confirmés par des investigations ultérieures. Deux nous semblent intéressants à relever.

Le premier porte sur les parts de revenu transférées. Les parts les plus élevées (plus d'un tiers du revenu) ont baissé de plus de 45% entre les deux enquêtes. Elles restent relativement élevées dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie)³. A cela s'ajoute un autre phénomène de fond qui a un effet dépressif sur les transferts : plus les MRE sont instruits, moins ils transfèrent. Or, comme nous l'avons noté précédemment, le niveau d'éducation des MRE n'a cessé de s'élever au cours des dernières décennies.

Le second concerne les canaux de transfert. Forte baisse de la proportion des MRE qui utilisent les banques marocaines pour leurs transferts, au profit de nouveaux arrivants sur le marché, les sociétés de transferts rapides et, surtout, des transferts effectués par les MRE eux-mêmes lors de leurs visites au Maroc (fonds transportés par les MRE).

1.2.2 L'utilisation des transferts : d'abord le bien-être du MRE et de sa famille

C'est ce qui transparait à travers la structure des affectations, les bénéficiaires et les investissements.

¹ Quelque 80.000 DH en 1996-1997. Cf. B. Hamdouch et Al. (2000), op. cit.

² 15.153 DH. Cf. HCP (2006a) et nos calculs.

³ Respectivement 26,8% et 23,2% alors que la moyenne pour l'ensemble des MRE est de 18,6%.

- **L'essentiel des transferts est affecté aux dépenses courantes.** Il en est ainsi de 71% des transferts monétaires (qui représentent 87% de l'ensemble des transferts) ; 7,7% vont à l'investissement, 0,4% aux actions collectives et le reste, 20,9% est déposé auprès des institutions bancaires. Quand aux transferts en nature, ils sont composés quasi-exclusivement de biens de consommation, courante (86%) et durable (11,8%) ; les biens d'équipement n'en représentent que 2,2%.
- **Le principal bénéficiaire est la famille du MRE,** son ménage et sa famille proche à qui reviennent 70% des transferts monétaires et près des deux tiers des transferts en nature (65,4%). L'autre grand bénéficiaire, ce sont les institutions bancaires qui gardent plus d'un cinquième des transferts monétaires dont les trois quarts ne sont pas rémunérés.
- **L'investissement est dominé plus que jamais par l'immobilier.** Celui-ci absorbe 86% des projets réalisés par les MRE au Maroc, contre 83,7% en 1998. Ce choix sert le bien-être du MRE et de sa famille. Il répond aussi à un besoin de sécurité de l'investissement, l'immobilier étant une valeur refuge.

1.2.3 L'investissement : concentration et changements

Triple concentration de l'investissement des MRE au Maroc : en plus de l'immobilier, la région d'origine en absorbe les trois quarts et le milieu urbain, plus des neuf dixièmes des investissements hors agriculture.

Il continue de rencontrer les mêmes problèmes administratifs et de corruption mais moins de difficultés de financement.

Des changements importants se sont produits depuis 1998 ou sont en cours, particulièrement en pays d'immigration. Les investissements dans l'immobilier y ont beaucoup augmenté, bien plus qu'au Maroc et la concentration y est presque aussi forte en 2005 (respectivement 83,5% et 86%), conséquence de l'installation permanente en pays d'immigration. L'expansion de l'immobilier se fait aux dépens de l'investissement dans les autres secteurs, à l'exception du tourisme au Maroc, et des autres services au Maroc et en pays d'immigration. Autre phénomène porteur de changements importants dans le comportement d'investissement -et peut-être de transfert en perspective- des MRE : plus ceux-ci sont instruits et qualifiés, plus ils investissent en pays d'accueil et moins au Maroc. Ainsi les MRE qui ont atteint l'enseignement supérieur et ceux qui sont ingénieurs et cadres, techniciens et agents de maîtrise, effectuent plus d'investissements en pays d'immigration qu'au Maroc. Et comme le niveau d'instruction et de qualification des MRE s'améliore continuellement, il faudrait

s'attendre à des conséquences sur leurs investissements au Maroc et en pays d'accueil.

En somme, constance et solidité des liens avec le Maroc qui se manifestent, entre autres, par la périodicité des visites au Maroc, l'importance et la pérennité des transferts. Mais en même temps poursuite des mutations, notamment dans le rehaussement continu des profils des MRE, au départ du Maroc et pendant l'immigration, installation de plus en plus dans les pays d'accueil, à commencer par les MRE de la première génération qui arrivent à l'âge de la retraite. Des conséquences commencent à apparaître au niveau des parts de revenu transférées, particulièrement pour les MRE qualifiés, et des investissements, notamment dans l'immobilier, qui progressent plus en pays d'immigration qu'au Maroc.

II. Recommandations

Quelles recommandations ou propositions d'action inspirent les résultats ? Elles ont trait principalement aux mouvements et à l'établissement des personnes, aux transferts et à leur utilisation.

2.1. Prévenir le drainage de personnes qualifiées

Il s'agit de défendre l'investissement en capital humain (éducation et formation dispensées gratuitement par la collectivité) d'un pays en développement, dans le respect des droits fondamentaux des personnes, notamment le droit à la libre circulation. Il faudrait faire la distinction entre les étudiants et les personnes qui exercent une activité.

- Organiser l'émigration temporaire des étudiants en formation

Etudiants marocains qui vont faire ou parfaire leurs études supérieures à l'étranger et qui risquent d'y rester pour travailler, attirés notamment par de meilleures conditions de travail, de rémunération et encouragés par des politiques d'immigration choisie, pratiquées sous différentes formes (quotas, « carte verte »...) par la plupart des pays industrialisés¹.

Différentes actions sont possibles, dont des accords entre le Maroc et les pays qui accueillent les étudiants marocains pour qu'ils ne les retiennent pas après la fin de leurs études ; engagement de revenir travailler au pays, particulièrement pour ceux qui bénéficient de bourses publiques ; service national obligatoire pour

¹ OCDE (2007) et (2003).

tous les diplômés (comme le service civil qui remplaçait le service militaire pour les diplômés dans les années 1970 et 1980)...

- **Contrôler l'émigration des diplômés**

Lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, fraîchement diplômés ou qui exercent déjà une activité au Maroc. Là encore des actions peuvent être envisagées, comme des accords avec les pays d'immigration intéressés par ces profils pour ne pas les « drainer » ou pour rembourser les frais de formation, en accord et avec l'implication des intéressés.

2.2. Favoriser la circulation des compétences pour le développement

Compétences marocaines, nées ou non au Maroc, installées et travaillant à l'étranger. Les encourager à retourner travailler au Maroc, au moins temporairement, en leur garantissant la possibilité de retour éventuel en pays d'immigration (carte de séjour permanente).

2.3. Faciliter le retour des MRE âgés

Il faudrait, par la conclusion ou l'actualisation d'accords avec les pays d'immigration, assurer le transfert des droits des MRE retraités (pension de retraite, couverture médicale et autres indemnités) au Maroc s'ils choisissent de s'y réinstaller. Autrement dit, leur rendre la liberté de choix de leur lieu de résidence et ne plus conditionner le versement de la pension de retraite et la couverture médicale par le séjour en pays d'immigration. Cela permettrait de limiter ces multiples allers et retours en autocar entre le pays d'immigration et le Maroc, pénibles pour des personnes âgées et introduirait plus de cohérence dans la politique des pays d'accueil¹. Il faudrait aussi que le Maroc leur accorde des conditions avantageuses (défiscalisation des pensions de retraite, harmonisation des remboursements de la CNSS, admission dans des conditions incitatives de l'outil de travail, admission en franchise d'un véhicule automobile...)².

2.4. Améliorer les conditions des transferts de revenu

Encourager les transferts de revenu à emprunter les canaux formels et sûrs en organisant une concurrence saine entre les divers opérateurs (banques, poste,

¹ Ils voudraient voir partir les migrants mais conditionnent la fourniture de prestations sociales par leur résidence en pays d'immigration.

² Cf. Fondation Hassan II pour les MRE (2006), op.cit.

organismes de transferts rapides...) par la transparence des conditions de transfert : coût (taux de change, frais et commissions), délai¹...

2.5. Encourager les projets d'investissement

Encourager les investissements des MRE au Maroc , qui ont tendance à s'essouffler par rapport à ceux en pays d'immigration et les inciter à aller vers les secteurs productifs, pour profiter du savoir-faire acquis par les migrants.

Il faudrait pour cela :

- continuer à améliorer le climat des affaires au Maroc pour le rapprocher de celui des pays d'immigration ;
- créer une banque de projets ;
- créer une structure d'accueil, de conseil, de formation et d'accompagnement² ;
- permettre l'admission au Maroc à des conditions avantageuses de l'outil de travail que le MRE amènerait avec lui pour monter son projet d'investissement.

2.6. Elaborer une politique nationale de la migration

Toutes ces actions devraient faire partie d'une politique nationale de la migration. Une politique d'ensemble qui présenterait la vision du Maroc dans ce domaine, les objectifs et les actions à entreprendre.

Elle devrait intégrer de façon cohérente, outre les conditions d'entrée et de séjour des étrangers (qui sont déjà régies par la loi), les conditions d'émigration, de retour et de réinsertion des Marocains, les diverses initiatives prises pour organiser les liens du Maroc avec sa diaspora (représentation politique, liens culturels...).

Elle devrait également la protéger ainsi que ses intérêts au Maroc et à l'étranger, stimuler ses transferts et ses investissements au Maroc, particulièrement dans les secteurs productifs et le développement social.

¹ Fondation Hassan II pour les MRE (2008).

² Le Pôle de promotion économique de la Fondation Hassan II pour les MRE agit dans ce sens. Cf. Fondation Hassan II pour les MRE (2005).

Références bibliographiques

H. Alami M'chichi, B. Hamdouch et M. Lahlou (2005), *le Maroc et les Migrations*, Friedrich Ebert Stiftung- Maroc, Rabat.

Fondation Hassan II pour les MRE (2008), *Remises d'épargne des migrants - Expériences et perspectives* (Coord. B. Hamdouch et A. El Ftouh), Rabat.

Fondation Hassan II pour les MRE (2006), *Marocains résidant à l'étranger - Le troisième âge* (textes réunis et présentés par B. Hamdouch), Rabat.

Fondation Hassan II pour les MRE (2005), *Marocains de l'extérieur et développement - pour une nouvelle dynamique de l'investissement*, Rabat.

B. Hamdouch (2006), *les apports économiques des migrants de retour et les obstacles rencontrés*, in Haut Commissariat au Plan (2006c).

B. Hamdouch et Al. (2000), *Marocains résidant à l'étranger - Une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.

B. Hamdouch et Al. (1981), *Migration internationale au Maroc - Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain*, INSEA et UQAM, Rabat.

B. Hamdouch et Al. (1979), *Migration de développement/Migration de sous-développement ? Une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc*, INSEA et SGI, Rabat.

Haut Commissariat au Plan (2006c), *La réinsertion des migrants de retour au Maroc*, CERED, Rabat.

Haut Commissariat au Plan (2006b), *Activité, Emploi et chômage*, Rapport de synthèse, Rabat.

Haut Commissariat au Plan (2006a), *Annuaire statistique du Maroc*, Rabat.

Haut Commissariat au Plan (2004), *Recensement général de la population et de l'habitat*, Rabat.

OCDE (2007), *Perspectives des migrations internationales*, Paris.

OCDE (2003), *Tendances des migrations internationales*, Paris.

ANNEXES

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

1. Objectifs et outils de collecte des données

L'objectif principal de l'étude est de fournir des résultats fiables relatifs à l'utilisation des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE). L'étude permettra aussi d'avoir des résultats descriptifs et explicatifs en se basant sur des variables sociodémographiques et économiques du questionnaire élaboré pour la collecte des données sur le terrain.

Un questionnaire¹ a été élaboré pour la collecte des données permettant de répondre à l'ensemble des objectifs de l'étude. Ce questionnaire comprend les 5 modules suivants :

- Identification du MRE interviewé
- Caractéristiques socio-économiques du MRE
- Possibilité de réinstallation du MRE au Maroc
- Projets économiques réalisés et à réaliser à l'étranger et au Maroc et obstacles rencontrés
- Transferts et utilisation

Un manuel² d'instructions et de codification a été préparé et distribué au personnel de l'enquête pour l'aider à mieux réaliser sa tâche de recueil des données sur le terrain.

2. Méthodologie d'approche de collecte des données

Deux ports maritimes ont été retenus pour la collecte des données. Il s'agit du port maritime de Tanger et du port maritime de Nador. Le choix de ces deux postes frontières a été motivé d'une part, par leur importance en termes des effectifs des entrées des MRE et d'autre part, par les moyens matériels disponibles et la période fixée pour la réalisation de la collecte des données sur le terrain.

A Tanger, la collecte des données a été réalisée au port de Tanger et aux aires de repos de Malabata et Gzenaya ; et à Nador , elle a été effectuée au port.

¹ Le questionnaire élaboré est présenté en annexe 1

² Le manuel d'instructions et de codification est donné en annexe 2

3. Méthodologie d'échantillonnage

3.1. Approche globale

Une méthodologie d'échantillonnage probabiliste a été adoptée pour la réalisation de la présente étude sur l'utilisation des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE). Cette méthodologie a l'avantage de permettre l'extrapolation des données de l'échantillon et l'estimation du degré de fiabilité des résultats obtenus.

Elle est basée sur la minimisation des erreurs d'échantillonnage et des erreurs d'observation, elle tient compte des problèmes des non-réponses partielles et des non-réponses totales et elle est relativement simple à appliquer sur le terrain.

La détermination du plan de sondage a bénéficié de la disponibilité des données antérieures relatives aux enquêtes similaires dont notamment celle relative à l'étude sur les Marocains résidant à l'étranger réalisée en 1998 par l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) avec le soutien de la Fondation Hassan II pour les MRE et du FNUAP. En effet, il a été procédé d'une part, à l'estimation d'un ensemble de paramètres (degré de dispersion, taille moyenne des groupes, difficulté de réalisation d'interviews, taux de non réponse totale et taux de non réponse partielle, le temps moyen de réalisation d'une interview,...) et d'autre part, à l'évaluation des problèmes pratiques d'exécution de l'enquête sur le terrain. La connaissance de ces données quantitatives et qualitatives est indispensable pour l'élaboration d'un plan de sondage optimal.

Ainsi, des variables de stratification explicite (poste frontière, pays de résidence principale) et implicite (voyage en groupe ou individuel, sexe, tranches d'âge, type de véhicule, période de la journée,...) ont été utilisées pour l'enquête postes frontières et permettront de procéder à des analyses comparatives et multicritères. Cette approche de stratification permettra d'améliorer la précision des résultats et de donner des résultats par strate et des résultats pour l'ensemble de l'univers objet d'étude.

3.2. Estimation de la taille globale de l'échantillon

La détermination de la taille globale de l'échantillon est fonction de la précision souhaitée de l'estimation des principaux paramètres de l'étude, des moyens humains et matériels disponibles et du calendrier adopté pour la réalisation de l'ensemble des étapes de l'étude.

Notre démarche vise d'une part, à minimiser les erreurs d'observation et d'autre part, à accepter une marge d'erreur relative inférieure à 8% avec une confiance égale à 95% pour l'estimation des principaux paramètres de l'étude.

Les éléments ci-après ont été pris en considération pour estimer la taille globale de l'échantillon :

Proportion à estimer : $P \geq 0,25$ (cas qualitatif)

Dispersion relative : $C.V. (x_i) \leq 120\%$ (cas quantitatif)

Effet de stratification : 10 à 40%

Effet des biais : 8 à 25%

Ce travail d'évaluation basé sur des considérations théoriques, des simulations et comparaisons, et l'expérience du statisticien d'enquêtes de l'équipe a conduit à **une taille globale de l'échantillon de 2100 unités ; devenue égale à 2126, après réalisation de l'enquête proprement dite.**

Tenant compte des objectifs de l'enquête et de la nature des questions posées, l'unité de tirage adoptée est le chef de ménage MRE.

3.3. Répartition de l'échantillon global

La méthodologie d'approche de collecte des données ainsi que la méthodologie d'échantillonnage adoptées pour la réalisation de cette étude ont permis d'aboutir à un échantillon de bonne représentativité au niveau national.

Les migrants enquêtés couvrent (en se basant sur la province de naissance et /ou sur la province de résidence avant la première migration) la quasi-totalité des provinces et préfectures du Royaume concernées par la migration internationale. Les données numériques de base sont présentées dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon des MRE par province de naissance

Province de naissance	%	Province de naissance (suite)	%
Laayoune	0,1	Casablanca	11,2
Assa -Zag	0,1	Médiouna	0,1
Es Smara	0,1	Mohammedia	0,8
Guelmim	0,3	Khemisset	1,5
Tan Tan	0,1	Rabat	2,4
Tata	0,4	Salé	0,7
Agadir Ida Ou Tanan	2,6	Skhirate-Témara	0,3
Ouarzazate	2,9	El Jadida	2,1
Taroudant	0,6	Safi	1,2
Tiznit	1,2	Azilal	0,7
Zagora	0,4	Béni Mellal	6,2
Kénitra	2,8	Meknes	4,5
Sidi Kacem	1,0	El Hajeb	0,3
Benslimane	0,6	Errachidia	1,9
Khouribga	3,8	Ifrane	0,2
Settat	2,5	Khenifra	0,7
Al Haouz	0,1	Boulemane	0,1
Chichaoua	0,1	Fès	3,4
El Kelaâ Des Sraghna	1,7	Sefrou	0,4
Essaouira	0,6	Al Hoceima	1,5
Marrakech	2,6	Taounate	1,1
Berkane	2,9	Taza	5,8
Figuig	0,6	Chefchaouen	0,1
Jerada	0,9	Larache	1,8
Nador	7,0	Tanger -Assilah	2,2
Oujda- Angad	10,3	Tétouan	0,6
Taourirt	2,1		
Total	-		100,0

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon des MRE par province de résidence avant départ à l'étranger

Province de résidence avant départ à l'étranger	%	Province de résidence avant départ à l'étranger (suite)	%
Laayoune	0,1	Casablanca	13,4
Assa -Zag	0,1	Médiouna	0,1
Es Smara	0,1	Mohammédia	1,1
Guelmim	0,2	Khemisset	1,1
Tan Tan	0,1	Rabat	3,2
Tata	0,3	Salé	0,8
Agadir Ida Ou Tanan	2,7	Skhirate-Témara	0,3
Ouarzazate	2,5	El Jadida	1,8
Taroudant	0,5	Safi	1,1
Tiznit	1,0	Azilal	0,8
Zagora	0,4	Béni Mellal	5,8
Kénitra	2,8	Meknes	4,7
Sidi Kacem	1,2	El Hajeb	0,2
Benslimane	0,5	Errachidia	1,8
Khouribga	3,5	Ifrane	0,1
Settat	2,1	Khenifra	0,7
Al Haouz	0,1	Boulemane	0,1
Chichaoua	0,1	Fès	3,6
El Kelaâ Des Sraghna	1,6	Sefrou	0,3
Essaouira	0,3	Al Hoceima	1,1
Marrakech	3,0	Taounate	0,8
Berkane	2,9	Taza	5,3
Figuig	0,5	Chefchaouen	0,1
Jerada	0,8	Larache	1,7
Nador	6,9	Tanger- Assilah	2,9
Oujda -Angad	10,3	Tétouan	0,5
Taurirt	2,2		
Total	-		100,0

Les migrants enquêtés proviennent de la quasi-totalité des pays européens d'immigration, en relation avec les MRE, dont notamment, la France, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne. Les données sont présentées dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3: Répartition de l'échantillon par pays de résidence principale du MRE et par lieu d'enquête

Pays de résidence principale des MRE	Port maritime de Tanger	Port maritime de Nador	Total
France	712	313	1025
Espagne	212	213	425
Italie	384	28	412
Pays-Bas	64	36	100
Belgique	77	28	105
Allemagne	19	25	44
Autres pays	13	2	15
Total	1481	645	2126

Comme indiqué ci-dessus, la représentativité de l'échantillon est bonne, toutefois l'étude des migrations internationales sera plus complète si dans le futur on tenait compte des éléments méthodologiques suivants :

- étudier la possibilité d'ajouter un échantillon de migrants à enquêter dans les autres postes frontières (aéroports, postes frontières terrestres, postes maritimes autres que celui de Tanger et de Nador) ;
- développer une méthodologie appropriée permettant d'inclure un échantillon de MRE ayant une fréquence nulle ou faible de visites au Maroc ;
- collecter les données deux à trois fois par an et d'une façon régulière auprès des MRE, afin d'alimenter et d'actualiser les données de l'Observatoire des migrations internationales de la Fondation Hassan II pour les MRE.

4. Méthodologie de collecte des données sur le terrain

Un personnel d'enquête composé de 32 personnes (2 superviseurs, 3 contrôleurs et 27 enquêteurs) a suivi une formation adéquate lui permettant de réaliser l'opération de collecte des données sur le terrain dans de bonnes conditions. Cette formation a été assurée par une équipe d'experts composée d'un économiste, d'un sociodémographe et d'un statisticien d'enquête.

La collecte des données s'est effectuée à Tanger du 21-08-2005 au 05-09-2005 par 3 équipes composées de 2 superviseurs, 2 contrôleurs et 16 enquêteurs. A Nador, le recueil des données s'est réalisé du 24-08-2005 au 05-09-2005 par une équipe constituée d'un superviseur, d'un contrôleur et de 8 enquêteurs.

L'enquête a été réalisée aux deux ports maritimes de Tanger (port de Tanger et les aires de repos de Malabata et de Gzenaya) et de Nador (port de Nador) et concerne les MRE de retour aux pays d'immigration.

Avant d'entamer la phase de collecte des données sur le terrain, une étude minutieuse des calendriers de départ des bateaux des ports objets d'étude a été faite. Cette étude a tenu compte notamment, des différentes compagnies maritimes assurant les liaisons entre les ports marocains objets d'étude et les ports étrangers, des différentes périodes de la journée et de la catégorie de MRE concernée.

Une fois au port/aire de repos, l'équipe d'enquêteurs procède à vue d'œil à un ratissage de l'ensemble des MRE et de l'ensemble des files d'attente/regroupements de MRE constitués pour accomplir les formalités douanières. Cette façon de faire permet de typer les différents groupes de MRE en vue de donner la même chance à toutes les unités d'être enquêtées. De ce fait, une répartition appropriée des enquêteurs se fait en fonction de l'importance des files d'attente/regroupements de MRE disponibles sur le lieu de l'enquête.

Chaque enquêteur exerce dans une zone spécifique et procède à un tirage probabiliste systématique, en fonction notamment de l'importance de la file d'attente/regroupement de MRE et de la durée moyenne de remplissage du questionnaire. Parfois, il a fallu intervenir pour contrôler les quotas à enquêter en orientant les enquêteurs vers des MRE en tenant compte de certaines caractéristiques, telles que : pays d'immigration, âge, situation familiale, situation dans la profession, sexe, type de véhicule, période de la journée.

5. Exploitation informatique des données

Le logiciel SPSS/Data-Entry a été utilisé pour réaliser les tâches suivantes :

- L'élaboration des maquettes de saisie ;
- La saisie des données ;
- La réalisation des divers contrôles (validité, cohérence, ...) ;

Le logiciel SPSS-analyse a été utilisé pour créer une variable permettant l'extrapolation des données de l'échantillon et pour préparer les tableaux statistiques et l'ensemble des données nécessaires à la réalisation du présent rapport.

6. Analyse des données et préparation du rapport

L'analyse des données et la préparation du rapport ont été assurées par une équipe pluridisciplinaire composée d'un économiste, chef du projet, d'un socio-démographe et d'un statisticien d'enquête.

ANNEXE 2 : INSTRUMENTS D'ENQUETE

QUESTIONNAIRE

Fondation Hassan II pour les MRE

ENQUETE SUR L'UTILISATION DES TRANSFERTS DES MRE Août/ Septembre 2005

*La confidentialité des réponses est garantie et protégée
par la loi n°370-67 du 5 août 1968 relative aux études
et au secret des données statistiques*

Questionnaire N° : |_|_|_|_|_|_|

Lieu : Tanger (1), Nador (2) (Encercler le code de la réponse) |_|_| Codification

I. IDENTIFICATION DU MRE INTERVIEWE :

- | | |
|---|-----------|
| 1.1. Nom, prénom | |
| 1.2. Sexe : M : (1) ; F : (2) | _ |
| 1.3. Année de naissance :..... _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ |
| 1.4. Pays de naissance : (1) Maroc (2) Etranger | |
| Si (1) Maroc, indiquer : | |
| 1.4.1. Province :..... _ _ | _ _ |
| 1.4.2. U (1) ; R (2)..... _ | _ |
| 1.4.3. Province de résidence avant départ à l'étranger : | |
| _ _ | _ _ |
| 1.4.4. U (1) ; R (2)..... | _ |
| 1.4.5. Si (1) à 1.4.4, indiquer la ville :..... | _ _ _ _ |
| 1.5. Année du 1 ^{er} départ à l'étranger pour MRE nés au Maroc : | |
| _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ |
| 1.6. Vers quel pays ? (1 ^{er} pays d'immigration) | _ |
| | |
| 1.7. Pays actuel d'immigration principale | _ |

- a- Date de l'enquête : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
- b- Heure début : |_|_| |_|_|
- c- Enquêteur: |_|_|
- d- Contrôleur:..... |_|_|
- e- Date du contrôle : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
- f- Observations:
-
-
- Signature du contrôleur

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU MRE

	A- Au moment de la 1 ^{ère} migration (si né à l'étranger : code (2) à question 1.4, barrer la colonne A et passer à col. B)	B- Actuellement (Pays d'immigration/ Maroc)
2.1. Age....._ _ _ __ _ _ _
2.2. Etat matrimonial	Célibataire I_1_J Marié I_2_J Veuf I_3_J Divorcé I_5_J	Célibataire I_1_J Marié I_2_J Veuf I_3_J Divorcé I_5_J
2.3. Accompagnement	Seul I_1_J Conjoint I_2_J Enfants I_3_J Conjoint + enfants I_4_J Autre I_5_J (à préciser).....	Seul I_1_J Conjoint I_2_J Enfants I_3_J Conjoint + enfants I_4_J Autre I_5_J (à préciser)
2.4. Position dans le ménage	CM I_1_J Enfant du CM I_2_J Conjoint du CM I_3_J Autre I_4_J	CM I_1_J Enfant du CM I_2_J Conjoint du CM I_3_J Autre I_4_J
2.5. Taille du ménage_ _ _ _	A l'étranger : I_1_J ; Au Maroc : I_1_J
2.6. Nombre d'enfants à charge du MRE_ _ _ _	A l'étranger : I_1_J ; Au Maroc : I_1_J
2.7. Niveau de scolarité : nombre d'années réussies_ _ _ __ _ _ _
2.8. A suivi une formation professionnelle ou technique.....	(0) Non ; (1) Oui....._ _ _ _	(0) Non ; (1) Oui....._ _ _ _
2.8.1. Si oui :	(1) S ; (2) Q ; (3) T ; (4) T.S....._ _ _ _	(1) S ; (2) Q ; (3) T ; (4) T.S....._ _ _ _
2.9. Branche d'activité précise_ _ _ __ _ _ _
2.10. Statut professionnel_ _ _ __ _ _ _
2.11. Degré de qualification dans la fonction/ profession....._ _ _ __ _ _ _
2.12. Situation dans l'activité	Inactif I_1_J	Inactif I_1_J
	Chômeur I_2_J	Chômeur I_2_J
	Saisonnier I_4_J	Saisonnier I_4_J
	Occasionnel I_3_J	Occasionnel I_3_J
	Temps partiel I_5_J	Temps partiel I_5_J
	Permanent I_5_J	Permanent I_5_J

2.8.1. Formation : (1) S : Spécialisation
(2) Q : Qualification
(3) T : Technicien
(4) T.S : Technicien spécialisé

2.10. (1) Patron
(2) Patron - associé
(3) Indépendant
(4) Indépendant associé
(5) Salarié - gérant
(6) Salarié

(7) Apprenti
(8) Aide familiale
(9) Autre

2.11. (1) Sans qualification
(2) O.S.
(3) O.Q.
(4) Technicien
(5) Agent de maîtrise

(6) Ingénieur
(7) Cadre
(8) Autre

- 2.13. En cas de retraite (1) ou de préretraite (2)
- 2.13.1. Indiquer l'année:
- 2.13.2. Indiquer le lieu de résidence : Maroc (1), Etranger (2),
Maroc / Etranger (3)
- 2.13.3. Si (3), préciser le nombre de mois de résidence :
- Au Maroc
- A l'Etranger
- 2.13.4. Si (3), préciser le nombre d'allers-retours moyen par an entre les deux pays (entre 2003 et 2005) :
.....
- 2.14. Bénéficiez-vous ainsi que votre famille d'une couverture sociale ?
- 2.14.1. MRE (1) Oui (2) Non
- 2.14.2. Famille (1) Oui (2) Non
- 2.14.3. Si oui à 2.14.1 et/ou 2.14.2, cocher toutes les assurances contractées.

Nature de la couverture	Au Maroc		A l'étranger			
	Oui (1) ; Non (2)		Oui (1) ; Non (2)			
	MRE	Famille	MRE	Famille		
2.14.3.1. Assurance maladie/ accident					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.2. Pension d'invalidité					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.3. Assurance-vie					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.4. Allocations familiales					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.5. Pension de retraite/ préretraite					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.6. Rapatriement des corps					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.7. Mondial assistance					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.8. Assurance vol					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.14.3.9. Autre à préciser					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

III. REINSTALLATION AU MAROC ?

- 3.1. Pensez-vous vous réinstaller au Maroc ?
- 3.1.1. MRE Oui (1) Non (2) Ne sait pas (3) déjà installé au Maroc (4)
- 3.1.2. Conjoint Oui (1) Non (2) Ne sait pas (3) déjà installé au Maroc (4)
- 3.1.3. Enfants G .. Oui (1) Non (2) Ne sait pas (3) déjà installé au Maroc (4)
- 3.1.4. Enfants F ... Oui (1) Non (2) Ne sait pas (3) déjà installé au Maroc (4)

3.2. Si oui : (1) à question 3.1.1, pourquoi (*ne pas citer les modalités à l'enquête*)?
 Maroc, Pays d'origine (1) ; Famille au Maroc (2) ; Non satisfait
 à l'étranger (3) ; Projet au Maroc (4) ; Autre à préciser (5).....

3.3. Si non : (2) à question 3.1.1, pourquoi (*ne pas citer les modalités à l'enquête*)?
 A cause des enfants (1) ; Avenir assuré en pays d'immigration (2) ;
 Niveau de vie meilleur (3) ; Protection sociale (4) ;
 Acquérir la nationalité du pays d'immigration (5) ; Projets en pays
 d'immigration (6) ; Autre à préciser (7)

3.4. Si ne sait pas : (3) à question 3.1.1, encercler toutes les réponses
 données à la question : Quelles sont les conditions qui devraient
 être réunies pour favoriser votre retour ?

- 3.4.1. A la retraiteOui (1) ; Non (2)
- 3.4.2. Existence de structures d'accueil pour enfants.....Oui (1) ; Non (2)
- 3.4.3. Possibilité de scolarisation des enfantsOui (1) ; Non (2)
- 3.4.4. Possibilité de formation.....Oui (1) ; Non (2)
- 3.4.5. Existence de conditions favorables pour investir
 et monter une affaire.....Oui (1) ; Non (2)
- 3.4.6. Autre à préciserOui (1) ; Non (2)

IV. PROJETS ECONOMIQUES ET OBSTACLES RENCONTRES

- 4.1. Avez-vous réalisé des projets en pays d'accueil ?
 Oui (1) ; Non (2).....
- Si oui,
- 4.1.1. Unité monétaire.....
- 4.1.2. Lesquels (en quoi consistent-ils) ?

Secteur	Nombre de projets	Nature précise	Montant (en unité monétaire)
4.1.2.1. Immobilier	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.2. Industrie-artisanat	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.3. Commerce	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.4. Tourisme	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.5. Autres services	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.6. Agriculture	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2.7. Autres domaines (à préciser)	 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4.1.3. Avez-vous bénéficié d'avantages particuliers ?

Oui (1) ; Non (2) ; Non concerné (3)

Secteur	Nombre de projets	Nature précise	Montant (en unité monétaire)
4.3.2.1. Immobilier	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.2. Industrie-artisanat	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.3. Commerce	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.4. Tourisme	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.5. Autres services	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.6. Agriculture	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _
4.3.2.7. Autres domaines (à préciser)	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _

4.4. Avez-vous des projets d'investissement à réaliser au Maroc ? Oui (1) Non (2) |_|_| |_|_|

- Si oui

4.4.1. Unité monétaire : |_|_|

4.4.2. Lesquels et où ? |_|_|

Secteur	Nombre de projets	Nature précise	Montant (en unité)	Lieu de réalisation*	
				Région d'origine (1) ; Région de résidence avant mig.(2) ; Autre région (3)	U(1) ; R(2)
4.4.2.1. Immobilier	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.2. Industrie-artisanat	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.3. Commerce	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.4. Tourisme	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.5. Autres services	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.6. Agriculture	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_
4.4.2.7. Autres domaines (à préciser)	 _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_	_

* Si le MRE est né à l'étranger, il s'agit de la région du père (sinon du grand-père), né au Maroc.

4.5. Quels problèmes rencontrez-vous dans la réalisation de vos projets au Maroc ?

4.5.1. Problèmes : Oui (1) Non (2) Non concerné (3)

4.5.2. Si oui, lesquels (*ne pas citer les modalités*) :

Administratif (1) ; Corruption (2) ;

Accueil (information) (3) ; Complément de Financement (4) ;

Soutien technique et conseil (5) ; Fiscalité (impôts élevés) (6) ;

Confiance (7) ; Autres à préciser (8).....

.....

4.6. Pour les réalisations de vos projets au Maroc, avez-vous recours aux services d'une banque : Oui (1) Non (2)

4.7. Si non recours à banque marocaine, pourquoi ?

4.7.1. Garanties demandées excessives ?.....Oui (1) Non (2)

4.7.2. Coût du crédit élevé ?.....Oui (1) Non (2)

4.7.3. Autre raisonOui (1) Non (2)

4.7.4. Si oui à 4.7.3, à préciser :

4.8. Comment appréciez vous le comportement des organismes marocains suivants et quels sont les problèmes rencontrés ?

Organismes	Niveau de satisfaction *	Problèmes rencontrés **
4.8.1. Douane.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.2. Administration centrale.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.3. Autorités locales.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.4. Justice.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.5. Banques.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.6. Centre regional d'investissement (CRI).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.7. Collectivités locales.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4.8.8. Autre à préciser.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

* Niveau de satisfaction :

Très satisfait (1) ; Moyennement satisfait (2) ; Peu satisfait (3) ;

Pas du tout satisfait (4)

** Problèmes rencontrés (*ne pas citer les modalités ; noter au maximum 3 dans l'ordre cité*) :

Mauvais traitement (1) ; Mauvais service (2) ; Corruption (3) ;

Attente longue (4) ; Manque d'organisation (5) ;

Horaires non convenables (6) ; Sans problème (7) ;

Autres à préciser (8)

5.7.2. Pourquoi ? (préciser).....

||

5.8. Moyenne annuelle de l'utilisation des transferts monétaires au Maroc au cours des 3 dernières années (2003-2005) :

5.8.1. Unité monétaire :.....

||

5.8.2. Utilisation	Oui (1) ; Non (2)	Montant moyen (en unité monétaire)
5.8.2.1. Consommation du MRE et de son ménage pendant le séjour au Maroc	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.2. Consommation du ménage (du MRE) résidant au Maroc pendant le reste de l'année	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.3. Consommation de la famille proche	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.4. Consommation d'autres personnes (aides)	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.5. Participation à des actions en faveur de la collectivité dans le cadre d'associations ou non (infrastructures économiques et sociales, etc...)	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.6. Investissement	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.7. Placement financier (achat d'actions, d'obligations, emprunts publics ou parts de OPCVM*)	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.8. Dépôt du reliquat des transferts en banque et en caisse d'épargne (poste): - Non rémunéré (Compte courant) - Rémunéré (Compte d'épargne)	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.9. Dépôt ailleurs et prêts (à des personnes ou des organismes, notamment des associations)	_	_ _ _ _ _ _ _ _
5.8.2.10. Autre utilisation à préciser :	_	_ _ _ _ _ _ _ _

* OPCVM : *Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (en bourse)*

5.9. Transferts en nature

Quelle est la nature des biens que vous avez apportés au Maroc entre 2003 et 2005, leur utilisation et quels en sont les montants moyens annuels estimés ?

5.9.1. Unité monétaire :.....

||

5.9.2. Montant annuel total.....

||_|_|_|_|_|_|

5.9.3. Type de bien	Pour la famille	Pour la vente	Pour vos projets	Montant (en unité monétaire)
5.9.3.1. Bien de consommation courante	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	_ _ _ _ _ _ _ _
5.9.3.2. Appareil ménager	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	_ _ _ _ _ _ _ _
5.9.3.3. Bien d'équipement (usage professionnel)	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	Oui (1) ; Non (2) _	_ _ _ _ _ _ _ _

VI. OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR :

PRECISIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS :

|_|_|

.....
.....
.....
.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

Question N° :

.....
.....

g- Heure de fin de l'interview : |_|_| |_|_|

h- Durée de l'interview : |_|_|

- Signature de l'enquêteur :

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Premier pays d'immigration des MRE selon le pays de résidence en 2005	15
Tableau 1.2 : Proportions comparées des émigrés nés en milieu urbain et ayant résidé en milieu urbain avant leur émigration (%).....	16
Tableau 1.3 : Flux migratoires du début des années 2000 (%).....	17
Tableau 1.4 : Durées migratoires comparées (%).....	18
Tableau 1.5 : Durées migratoires comparées (% cumulés).....	18
Tableau 1.6 : Comparaison du calendrier migratoire (1998 et 2005).....	20
Tableau 2.1 : Age moyen à la 1ère émigration et en 2005 selon le pays de résidence actuelle.....	28
Tableau 2.2 : Age moyen en 2005 par pays d'immigration.....	29
Tableau 2.3 : Ages minimum et maximum selon les pays d'immigration au moment du départ et en 2005.....	30
Tableau 2.4 : Ecart entre l'âge minimum au départ et l'âge maximum en 2005 selon le pays d'immigration (en années).....	30
Tableau 2.5 : Taille moyenne des ménages des migrants selon le pays d'immigration et évolution.....	31
Tableau 2.6 : Structure des tailles des ménages selon les pays d'immigration et son évolution depuis la 1ère migration (%).....	32
Tableau 2.7 : Evolution de la taille des ménages entre 1998 et 2005.....	34
Tableau 2.8 : Changement d'état matrimonial (%).....	35
Tableau 2.9 : Analyse comparative de l'accompagnement en 1998 et 2005.....	35
Tableau 2.10 : Accompagnement à l'émigration et au moment de l'enquête (2005) selon le pays d'accueil.....	37
Tableau 2.11 : Nombre d'enfants à charge au départ et en 2005 selon les pays d'immigration.....	37
Tableau 2.12 : Evolution de la structure de répartition du nombre d'enfants à charge du MRE selon le pays de résidence (% MRE).....	38
Tableau 2.13 : Evolution du nombre d'enfants à charge (1998, 2005).....	39
Tableau 3.1 : Evolution du niveau scolaire (%).....	43
Tableau 3.2 : Evolution du nombre moyen d'années de scolarisation réussies.....	47
Tableau 3.3 : Indice d'amélioration (IA) du niveau d'éducation supérieure au départ et en 2005 par pays de résidence (%MRE).....	48
Tableau 3.4 : Evolution du niveau scolaire des émigrants selon la période d'émigration (% MRE).....	49
Tableau 3.5 : Evolution du niveau scolaire des MRE (1998, 2005).....	50
Tableau 3.6 : Formation professionnelle et technique selon le pays actuel de résidence (% MRE).....	51
Tableau 3.7 : Evolution du niveau de formation professionnelle et technique selon le pays de résidence.....	53
Tableau 3.8 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (% MRE).....	55
Tableau 3.9 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (1998, 2005).....	57
Tableau 3.10 : Evolution de la situation dans l'activité (%MRE).....	59
Tableau 3.11 : Evolution de la situation dans l'activité des migrants (1998, 2005).....	60
Tableau 3.12 : Evolution et tendances du statut professionnel (%MRE).....	62

Tableau 3.13 : Indices d'évolution du salariat, du patronat et des indépendants	63
Tableau 3.14 : Evolution du patronat, des indépendants et du salariat selon les résultats des deux investigations (1998 et 2005)	64
Tableau 3.15 : Secteur d'activité des MRE en 2005 (%)	65
Tableau 3.16 : Evolution du secteur d'activité des migrants (% MRE)	66
Tableau 3.17 : Evolution du secteur d'activité des MRE selon les deux enquêtes (1998 et 2005).....	67
Tableau 4.1 : Evolution de l'accès à la retraite (% des retraités)	70
Tableau 4.2 : Pays de résidence des retraités et préretraités (%)	71
Tableau 4.3 : Nombre de mois par année passés au Maroc par les retraités et préretraités selon les pays d'immigration (%).....	71
Tableau 4.4 : Répartition des retraités et préretraités selon le nombre de mois par année passés à l'étranger (%)	72
Tableau 4.5 : Nombre d'allers-retours moyens vers le Maroc, par année pour les retraités et préretraités (2003 à 2005) (%)	72
Tableau 4.6 : Couverture sociale (%).....	73
Tableau 4.7 : MRE et leurs familles ayant une assurance maladie/ accident	74
Tableau 4.8 : Assurance vie selon les pays d'immigration (%)	75
Tableau 4.9 : Bénéfice des allocations familiales (%).....	76
Tableau 4.10 : Bénéfice d'une retraite/ préretraite (%).....	76
Tableau 4.11 : Autres assurances (% MRE).....	77
Tableau 5.1 : MRE ayant effectué des transferts monétaires au cours des cinq dernières années	81
Tableau 5.2 : Nature des transferts	82
Tableau 5.3 : Part du revenu transférée au Maroc (1998, 2005).....	83
Tableau 5.4 : Part du revenu annuel transférée au Maroc (en espèces et en nature) selon le pays de résidence (%MRE).....	84
Tableau 5.5 : Montants annuels moyens des transferts par tranche (2003-2005)	85
Tableau 5.6 : Montant annuel moyen des transferts par pays d'immigration (moyenne 2003-2005).....	86
Tableau 5.7 : Montants annuels moyens des transferts selon le niveau de scolarité	87
Tableau 5.8 : Montants des transferts annuels selon la date d'émigration.....	87
Tableau 5.9 : Montants des transferts annuels selon les groupes d'âges des MRE.....	88
Tableau 5.10 : Modalités des transferts monétaires	89
Tableau 5.11 : Canaux des transferts monétaires (% MRE)	91
Tableau 5.12 : Délai moyen du transfert par canal et par pays (en jours).....	92
Tableau 5.13 : Coût moyen des transferts (DH)	93
Tableau 5.14 : Perception des MRE de la tendance de leurs transferts au cours des trois dernières années, selon le pays de résidence (% MRE).....	94
Tableau 5.15 : Perception des MRE de la tendance future de leurs transferts, selon le pays de résidence (% MRE).....	94
Tableau 6.1 : Grandes utilisations des transferts monétaires	97
Tableau 6.2 : Répartition des transferts monétaires entre grandes utilisations (en % du montant global)	99

Tableau 6.3 : Utilisation des transferts monétaires selon le pays de résidence	100
Tableau 6.4 : Montant moyen annuel des utilisations de transferts monétaires selon le pays de naissance du MRE (en dirhams).....	101
Tableau 6.5 : Composition des transferts en nature (% de la valeur).....	102
Tableau 6.6 : Composition des transferts en nature selon le pays de résidence	103
Tableau 6.7 : Transferts en nature : valeur annuelle moyenne des différents types de biens selon le pays de naissance (en DH).....	103
Tableau 6.8 : Affectation des transferts en nature (% de la valeur).....	105
Tableau 7.1 : Réalisation d'investissements (1998-2005).....	108
Tableau 7.2 : Pays d'immigration et investissement (%MRE).....	108
Tableau 7.3 : Pays de naissance et investissement en 2005 (% MRE)	109
Tableau 7.4 : Perspective de réinstallation au Maroc et investissement (% MRE).....	109
Tableau 7.5 : Ancienneté migratoire et investissement (% MRE).....	110
Tableau 7.6 : Age des MRE et investissement (% MRE).....	111
Tableau 7.7 : Niveau de scolarité et investissement (% MRE).....	112
Tableau 7.8 : Degré de qualification et investissement (% MRE)	113
Tableau 7.9 : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 2005 (%).....	114
Tableau 7.10 : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans le pays d'accueil en 1998 (%)	116
Tableau 7.11 : Variation de la répartition sectorielle des investissements au Maroc et en pays d'accueil (1998-2005) en %	117
Tableau 7.12 : Région et secteur d'investissement	117
Tableau 7.13 : Milieu et secteur d'investissement.....	118
Tableau 7.14 : MRE selon l'existence de problèmes d'investissement au Maroc (1998 et 2005)	118
Tableau 7.15 : Nature des problèmes rencontrés par les MRE investisseurs (1998 et 2005).....	119

Liste des graphiques

<i>Graphique 1.1 : Proportions comparées des émigrés nés en milieu urbain et ayant résidé en milieu urbain avant leur émigration (%).....</i>	16
<i>Graphique 1.2 : Flux migratoires du début des années 2000 (%).....</i>	17
<i>Graphique 1.3 : Diagramme comparatif des anciennetés migratoires (%).....</i>	19
<i>Graphique 1.4 : Comparaison du calendrier migratoire (%).....</i>	20
<i>Graphique 1.5 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon les groupes d'âges (%).....</i>	21
<i>Graphique 1.6 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon le niveau de scolarité réussie (%).....</i>	22
<i>Graphique 1.7 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon l'accompagnement (%).....</i>	22
<i>Graphique 1.8 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon la situation dans la profession (%).....</i>	23
<i>Graphique 1.9 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon le degré de qualification dans la profession (%).....</i>	23
<i>Graphique 1.10 : MRE qui pensent se réinstaller au Maroc selon la situation dans l'activité (%).....</i>	24
<i>Graphique 1.11 : Pourquoi vous ne pensez pas vous réinstaller au Maroc ?.....</i>	25
<i>Graphique 2.1 : Age moyen à la 1ère émigration et en 2005 selon le pays de résidence.....</i>	28
<i>Graphique 2.2 : Structure comparée de la taille des ménages selon les pays d'immigration (%).....</i>	33
<i>Graphique 2.3 : Evolution de la taille des ménages entre 1998 et 2005 (%).....</i>	34
<i>Graphique 2.4 : Changement d'état matrimonial (%).....</i>	35
<i>Graphique 2.5 : Analyse comparative de l'accompagnement en 1998 et 2005 (%).....</i>	36
<i>Graphique 2.6 : Structure de répartition du nombre d'enfants à charge du MRE au moment de l'enquête selon le pays de résidence en 2005.....</i>	38
<i>Graphique 2.7 : Evolution du nombre d'enfants à charge (1998, 2005).....</i>	39
<i>Graphique 3.1 : Evolution du niveau scolaire (%).....</i>	44
<i>Graphique 3.2 : Nombre moyen d'années de scolarisation réussies (%).....</i>	47
<i>Graphique 3.3 : Indice d'amélioration du niveau d'éducation supérieure au départ et en 2005 par pays de résidence.....</i>	48
<i>Graphique 3.4 : Evolution du niveau de scolarisation selon le calendrier migratoire (%).....</i>	49
<i>Graphique 3.5 : Evolution du niveau scolaire des MRE (1998, 2005).....</i>	50
<i>Graphique 3.6 : Formation professionnelle et technique selon le pays actuel de résidence (% MRE).....</i>	52
<i>Graphique 3.7 : Formation professionnelle et technique selon le pays de résidence.....</i>	53
<i>Graphique 3.8 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (%MRE).....</i>	56
<i>Graphique 3.9 : Evolution du degré de qualification dans la fonction (1998, 2005).....</i>	57
<i>Graphique 3.10 : Evolution de la situation dans l'activité des migrants (1998, 2005).....</i>	60
<i>Graphique 3.11 : Indices d'évolution du salariat, du patronat et des indépendants.....</i>	63
<i>Graphique 3.12 : Evolution du patronat, des indépendants et du salariat selon les résultats des deux investigations (1998 et 2005).....</i>	64
<i>Graphique 3.13 : Evolution du secteur d'activité des migrants (% MRE).....</i>	67
<i>Graphique 3.14 : Evolution du secteur d'activité des MRE selon les deux enquêtes (1998 et 2005).....</i>	68

<i>Graphique 4.1 : Couverture sociale (%).....</i>	<i>73</i>
<i>Graphique 4.2 : MRE et leur famille ayant une assurance maladie/ accident.....</i>	<i>74</i>
<i>Graphique 5.1 : Répartition des transferts globaux, entre monétaires et en nature selon les pays d'accueil...82</i>	<i>82</i>
<i>Graphique 5.2 : Part du revenu transférée au Maroc (1998, 2005).....</i>	<i>83</i>
<i>Graphique 5.3 : Transferts annuels selon le pays de résidence.....</i>	<i>84</i>
<i>Graphique 5.4 : Montants annuels moyens des transferts par tranche (2003-2005).....</i>	<i>85</i>
<i>Graphique 5.5. Montant des transferts annuels moyens par pays d'immigration (2003-2005).....</i>	<i>86</i>
<i>Graphique 5.6 : Transferts et niveau de scolarité.....</i>	<i>87</i>
<i>Graphique 5.7 : Transferts et date d'émigration.....</i>	<i>88</i>
<i>Graphique 5.8 : Montants des transferts annuels selon les groupes d'âges des MRE.....</i>	<i>89</i>
<i>Graphique 5.9 : Modalités des transferts monétaires.....</i>	<i>90</i>
<i>Graphique 5.10 : Canaux des transferts monétaires (% MRE).....</i>	<i>91</i>
<i>Graphique 5.11 : Perception des MRE de la tendance récente de leurs transferts selon le pays de résidence (%).....</i>	<i>94</i>
<i>Graphique 5.12 : Perception des MRE de la tendance future de leurs transferts selon le pays de résidence (%).....</i>	<i>95</i>
<i>Graphique 6.1. : Grandes utilisations des transferts monétaires (%).....</i>	<i>98</i>
<i>Graphique 6.2 : Composition des transferts en nature (% de la valeur).....</i>	<i>102</i>
<i>Graphique 6.3. : Transferts en nature : valeur annuelle moyenne des différents types de biens selon le pays de naissance.....</i>	<i>104</i>
<i>Graphique 6.4. : Affectation des transferts en nature (%).....</i>	<i>105</i>
<i>Graphique 7.1. : Pays d'immigration et investissement (% MRE).....</i>	<i>108</i>
<i>Graphique 7.2. : Ancienneté migratoire et investissement (% MRE).....</i>	<i>110</i>
<i>Graphique 7.3. : Age des MRE et investissement (% MRE).....</i>	<i>111</i>
<i>Graphique 7.4. : Niveau de scolarité et investissement (% MRE).....</i>	<i>112</i>
<i>Graphique 7.5. : Degré de qualification et investissement (% MRE).....</i>	<i>113</i>
<i>Graphique 7.6. : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 2005 (%).....</i>	<i>115</i>
<i>Graphique 7.7. : Répartition sectorielle des investissements des MRE au Maroc et dans les pays d'accueil en 1998 (%).....</i>	<i>116</i>

Table des Matières

Préface	7
Introduction	8
PARTIE 1 : EVOLUTION DU MODELE MIGRATOIRE	11
CHAPITRE 1 : CARACTERES DU PHENOMENE MIGRATOIRE	14
<i>1.1. Processus migratoire</i>	14
<i>1.2. Calendrier migratoire</i>	17
1.2.1. Flux migratoires	17
1.2.2. Ancienneté migratoire	18
<i>1.3. Perspectives de réinstallation au Maroc</i>	20
1.3.1. Intention de se réinstaller au Maroc ?	20
1.3.1.1. Réinstallation au Maroc selon l'âge	21
1.3.1.2. Réinstallation au Maroc selon le niveau scolaire.....	21
1.3.1.3. Réinstallation au Maroc et accompagnement.....	22
1.3.1.4. Réinstallation et situation dans la profession.....	22
1.3.1.5. Réinstallation et degré de qualification.....	23
1.3.1.6. Réinstallation et situation dans l'activité.....	24
1.3.1.7. Réinstallation au Maroc selon le pays d'immigration.....	24
1.3.2. La réinstallation au Maroc : Pourquoi ?	25
<i>1.4. Conclusion</i>	26
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	27
<i>2.1. Age</i>	27
2.1.1. Age à l'émigration.....	27
2.1.2. Age des MRE en 2005 selon le pays de résidence.....	29
2.1.3. Âges minimum et maximum	29
<i>2.2. Taille des ménages</i>	31
<i>2.3. Etat matrimonial</i>	34
<i>2.4. Accompagnement</i>	35
<i>2.5. Nombre d'enfants à charge du MRE</i>	37
<i>2.6. Conclusion</i>	40
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES	43
<i>3.1. Niveau d'instruction</i>	43
3.1.1. Evolution du niveau scolaire.....	43
3.1.2. Evolution du nombre moyen d'années de scolarisation réussies	46
3.1.3. Evolution du niveau d'éducation supérieure	48

3.1.4. Evolution du niveau d'instruction selon la période d'émigration	49
3.1.5. Evolution du niveau scolaire selon les deux enquêtes, 1998 et 2005	50
3.2. Formation professionnelle	51
3.2.1. Formation professionnelle à l'émigration	51
3.2.2. Formation professionnelle pendant l'immigration	51
3.3. Qualification dans la fonction	53
3.3.1. Evolution du degré de qualification depuis l'émigration	54
3.3.2. Evolution du degré de qualification de 1998 à 2005	57
3.4. Situation dans l'activité	58
3.4.1. Evolution de la situation dans l'activité avec la migration	58
3.4.2. Evolution de la situation dans l'activité entre 1998 et 2005	60
3.5. Statut professionnel	61
3.5.1. Evolution du statut professionnel	61
3.5.2. Evolution du statut professionnel entre 1998 et 2005	64
3.6. Secteur d'activité	65
3.6.1. Secteur d'activité en 2005	65
3.6.2. Changement du secteur d'activité avec la migration	66
3.6.3. Evolution du secteur d'activité entre 1998 et 2005	67
3.7 Conclusion	69
CHAPITRE 4 : RETRAITE ET COUVERTURE SOCIALE	70
4.1. Retraités et préretraités	70
4.1.1. De plus en plus de MRE accèdent à la retraite	70
4.1.2. Lieu de résidence	70
4.1.3. Fréquence des visites	71
4.2. Couverture sociale et assurances	73
4.2.1. Couverture sociale	73
4.2.2. Assurance maladie/ accident	74
4.2.3. Assurance vie	74
4.2.4. Allocations familiales	75
4.2.5. Retraite/ préretraite	76
4.2.6. Autres assurances	76
4.3. Conclusion	77
PARTIE 2 : TRANSFERTS ET AFFECTATIONS	79
CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DES TRANSFERTS	81
5.1. Fréquence des transferts	81
5.2. Structure globale des transferts	81

<i>5.3. Importance et évolution</i>	82
5.3.1. Part du revenu transférée.....	82
5.3.2. Montants transférés.....	84
<i>5.4. Déterminants des transferts</i>	86
5.4.1. Niveau d'éducation.....	86
5.4.2. Ancienneté migratoire.....	87
5.4.3. Age des MRE.....	88
<i>5.5. Modalités, canaux, délai et coût</i>	89
5.5.1. Modalités.....	89
5.5.2. Canaux.....	90
5.5.3. Délais.....	91
5.5.4. Coût des transferts.....	92
<i>5.6. Tendance des transferts</i>	93
<i>5.7. Conclusion</i>	96
CHAPITRE 6 : AFFECTATION DES TRANSFERTS.....	97
<i>6.1. Utilisation des transferts monétaires</i>	97
6.1.1. Structure globale.....	97
6.1.2. Décomposition des utilisations.....	98
6.1.3. Utilisation des transferts monétaires et pays de résidence.....	99
6.1.4. Pays de naissance et utilisation des transferts monétaires.....	100
<i>6.2. Utilisation des transferts en nature</i>	101
6.2.1. Composition des transferts en nature.....	101
6.2.2. Transferts en nature et pays d'immigration.....	103
6.2.3. Pays de naissance et valeur des transferts en nature.....	103
6.2.4. Affectation et bénéficiaires.....	104
<i>6.3. Conclusion</i>	106
CHAPITRE 7 : INVESTISSEMENT.....	107
<i>7.1. Fréquence des investissements</i>	107
7.1.1. Pays d'immigration et investissement.....	108
7.1.2. Pays de naissance et investissement.....	109
7.1.3. Perspective de réinstallation au Maroc et investissement.....	109
7.1.4. Ancienneté migratoire, âge et investissement.....	110
7.1.5. Education, qualification et investissement.....	112
<i>7.2. Investissement par secteur</i>	114
<i>7.3. Localisation des investissements au Maroc</i>	117
<i>7.4. Problèmes rencontrés</i>	118

<i>7.5. Conclusion</i>	120
CONCLUSION : RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	121
<i>I- Résultats saillants</i>	121
<i>1.1 Modèle migratoire : consolidation de la mutation</i>	121
1.1.1 Les flux migratoires : continuité et changement	121
1.1.2. Les caractéristiques démographiques : rééquilibrage et vieillissement	122
1.1.3 Les caractéristiques socioprofessionnelles : plus de compétences et exode	122
1.1.4 La retraite et la couverture sociale peu de retours	123
<i>1.2. Transferts et affectation : importance et bien-être des ménages</i>	123
1.2.1 Les transferts : pérennité et prémices de changement	123
1.2.2 L'utilisation des transferts : d'abord le bien-être du MRE et de sa famille	124
1.2.3 L'investissement : concentration et changements	125
<i>II. Recommandations</i>	126
<i>2.1. Prévenir le drainage de personnes qualifiées</i>	126
<i>2.2. Favoriser la circulation des compétences pour le développement</i>	127
<i>2.3 Faciliter le retour des MRE âgés</i>	127
<i>2.4 Améliorer les conditions des transferts de revenu</i>	127
<i>2.5. Encourager les projets d'investissement</i>	128
<i>2.6. Elaborer une politique nationale de la migration</i>	128
Références bibliographiques	129
ANNEXES	131
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	132
ANNEXE 2 : INSTRUMENTS D'ENQUETE - QUESTIONNAIRE.....	140
Liste des tableaux	151
Liste des graphiques	154
Table des matières	157